

# ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DES VOSGES

---

## SÉRIE H

### CLERGÉ RÉGULIER AVANT 1790

#### 12 H Abbaye de Chaumousey

Répertoire numérique détaillé  
établi par  
André PHILIPPE,  
archiviste départemental (1905-1937)

présenté par Raymonde FLORENCE

Épinal, 1925 / 2004

## Introduction<sup>1</sup>

Séhère, qui fut le premier abbé de Chaumousey, a écrit lui-même la fondation de cet établissement. Il était né, dit-on, vers 1050, à Epinal. D'abord prêtre séculier, il alla trouver, avec quelques compagnons, le solitaire Anténor qui vivait retiré en un ermitage appelé le Châtelet, près de Remiremont, et obtint de vivre sous sa discipline. A la mort d'Anténor, Séhère le remplaça à la tête de la colonie à laquelle il fit embrasser la règle de Saint-Augustin. Appelé à la direction du monastère de Saint-Léon de Toul, il conserva néanmoins celle du Châtelet. Mais ce dernier ermitage étant devenu insuffisant par suite de l'accroissement du nombre des religieux, Séhère dut chercher un autre emplacement. Le seigneur de Chaumousey, Thiéri, lui offrit asile sur ses terres, et Séhère, ayant choisi un lieu désert dans les bois, y vint en 1090 avec quelques disciples et y bâtit un oratoire qu'il dédia au Sauveur et à la Sainte Vierge, Thiéri donna peu après au nouveau monastère le fief de Chaumousey, avec des dépendances et ses revenus. Séhère était toujours abbé de Saint-Léon, dont Chaumousey n'était qu'une dépendance. Après l'adoption solennelle de la règle de Saint-Augustin, Séhère fut élu abbé de Chaumousey, que l'évêque de Toul Pibon érigea en abbaye et dont il confirma le premier domaine en 1094.

Il y eut un grave conflit entre Chaumousey et l'abbesse de Remiremont au sujet de la possession de la paroisse de Chaumousey, conflit qui ne fut réglé qu'à la suite de nombreux arbitrages. D'importantes donations vinrent augmenter le domaine de l'abbaye qui était déjà considérable lorsque Séhère mourut le 8 mai 1128. Le XII<sup>e</sup> et le XIII<sup>e</sup> siècle marquent une période de prospérité ; les donations continuent d'affluer et les confirmations successives des souverains pontifes et des ducs de Lorraine affermissent la puissance spirituelle et temporelle de l'abbaye.

Mais nous n'avons pas à faire ici l'histoire de Chaumousey, qui a été l'objet, depuis le XVII<sup>e</sup> siècle, de plusieurs études, et nous renvoyons le lecteur à la bibliographie que donne Arsène Thévenot à la fin de sa *Notice*. Nous devons toutefois signaler quelques événements importants de cette histoire. En 1595, sous l'abbatiat de François Pasticier I, eut lieu la séparation des menses et en 1653, l'abbaye fut unie à la congrégation de Notre-Sauveur, fondée par saint Pierre Fourier. On sait en effet que Pierre ou Poirson Fourier fit profession à Chaumousey, devint curé de Mattaincourt et fut le réformateur des chanoines réguliers de Lorraine. Cette réforme ramena l'ordre et la prospérité dans l'abbaye, dont elle fut également la restauration spirituelle.

François Huguin, mort le 16 janvier 1738, fut le dernier abbé régulier ; la commende s'introduisit après une vacance de trois ans, avec Jean, comte de Krakinski, chanoine de Varsovie, aumônier de la reine de Pologne, duchesse de Lorraine, qui fut doté de l'abbaye le 13 avril 1741. L'abbaye de Chaumousey, bâtiments et dépendances, fut vendue comme bien national, le 27 prairial an IV (15 juin 1796), au citoyen Jean Hoener, imprimeur du département, pour la somme de 52 008 livres.

Les archives de l'abbaye sont parvenues assez appauvries. Quelques originaux des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, dont le plus important est une charte du duc Mathieu II de 1249 (XII H 2), sont les seuls vestiges de l'ancien chartrier. Par bonheur, nous possédons le cartulaire établi sur l'ordre de l'abbé Jean de Buffignécourt en 1427, précieux registre où ont été transcrits 624 documents, bulles, diplômes et chartes, datés du début du XII<sup>e</sup> siècle à 1545 (XII H 1).

---

<sup>1</sup> *Bibliographie* : Séhère, *Chronique de Chaumousey* (texte latin et traduction par le prieur d'Hérival, Sébastien Valdenaire, 1589). *Documents rares et inédits de l'histoire des Vosges*, t. II, p. 1-134. — J. Ruyr, *op. cit.*, livre III, p. 355-384. — D. Calmet *Histoire de Lorraine*, t. III. *Dissertations*, col. lxxxvij et lxxxviii. — *Gallia Christ.*, XIII, Col. 1419-1424. — Arsène Thévenot, *Notice topographique, statistique et historique sur Chaumousey. Annales de la Société d'émulation des Vosges*, 1889, p. 1-112.

## Abbés de Chaumousey

(D'après Ruyr, Dom Calmet, la *Gallia*, le Cartulaire de l'abbaye et la *Notice* sur Chaumousey)

1091 - +1128 8 mai.....	Séhère.
*1128, *1137.....	Jocelin.
*1140, *1160.....	Rory.
*1168 <sup>2</sup> .....	Viard.
*1170.....	Vidric.
*1172, *1180.....	Gui.
*1187.....	Pierre.
*1189.....	Hugue.
*1193, 1197.....	Humbert.
1204.....	Gui <sup>3</sup> .
*1224, *1229.....	Guillaume.
.....	Hugues <sup>4</sup> .
1235.....	Séhère <sup>5</sup> .
*1243, *1257.....	Guillaume II.
*1274 - +avant 1281.....	Regnault de Darnieulles.
1284.....	Oscelinus <sup>6</sup> .
*1292, *1295.....	Demenge.
*1297.....	Guillaume III.
*1308, *1313.....	Jean, dit de la Porte.
*1317, *1345.....	Ponce.
*1354, *1356.....	Liébaut.
Election ratifiée 1363, *1378.....	Thiéri de Dompaire.
*1394, *1406.....	Thiébaud de Dompaire.
*1427.....	Jean de Buffignécourt.
*1452, *1456.....	Jean de la Grant Maison de Parroie.
*1469.....	Guillaume de Vaulx.
*1487 - + 29 décembre 1505.....	Philippe de Craincourt.
1505 - + 4 mai 1520.....	Charles de Frainel (ou Fresnel).
1520 — + 5 mars 1560.....	Jean de Frainel.
*1560, *1566.....	Claude de Frainel.
	N. De Mercy, abbé commendataire.
	Nicolas de Louppy, abbé commendataire.
Elu 1569 - +30 août 1586.....	Gérard du Hautoy.
Elu 1586 - +3 décembre 1601.....	François Pasticier.
1601 - +12 mars 1654.....	François II Pasticier, neveu du précédent.
1654 - +1680.....	Antoine du Bourg.
1680 - +1 février 1699.....	Antoine de Lenoncourt.
Elu 1699 - +26 août 1714.....	Jean Le Gagneur.
1714 - +1 <sup>er</sup> avril 1726.....	Nicolas Verlet.
1726.....	Sigisbert Verlet.
1726 - +16 janvier 1738.....	François Huguin, général des chanoines réguliers.
	<b>Vacance de trois ans.</b>
1741 - 1758.....	Jean, comte de Krakinski, abbé commendataire.
1758 - 1765.....	Jean-Anaclet de Bassompierre, abbé commendataire.
1765 - 1790.....	Stanislas-Louis de Bassompierre, chevalier de Malte, abbé commendataire.

<sup>2</sup> Un abbé de Chaumousey, nommé Guido, est témoin à cette même date d'une confirmation par l'évêque de Toul, Pierre de Brixey, des biens de l'abbaye de Mureau. (Cartulaire de Mureau, I, f<sup>os</sup> 175 et 301 v<sup>o</sup>).

<sup>3</sup> Connus seulement par la *Gallia*.

<sup>4</sup> Vit encore en 1257 et est désigné comme ancien abbé (voy. XII H, t II, p 25, à la date de 1257).

<sup>5</sup> Connu seulement par la *Gallia*.

<sup>6</sup> Connu seulement par la *Gallia*.

## Sommaire du fonds XII H

<b>XII H 1</b>	Cartulaire	(1102-1545)
<b>XII H 2</b>	Chartes des ducs de Lorraine	(1249-XVIII <sup>e</sup> s.)
<b>XII H 3 - 4</b>	Personnel	(1588-1790)
<b>XII H 5</b>	Journal du prieur	(1712-1751)
<b>XII H 6</b>	Union à la congrégation de Notre-Sauveur	(1637-1653)
<b>XII H 7 - 9</b>	Mense conventuelle	(1102-1786)
<b>XII H 10</b>	Service intérieur, messes et fondations	(1370-1707)
<b>XII H 11</b>	Revenus et cens	(1595-1773)
<b>XII H 12</b>	Etat des revenus et comptes	(1774-1790)
<b>XII H 13</b>	Justice	(1578-1788)
<b>XII H 14-30</b>	Biens de l'abbaye	(1309-1792)
	<b>14</b> Les Ableuvenettes et Aouze	
	<b>15</b> Certilleux et Chaumoussey	
	<b>16</b> Circourt, le Clerjus et Damas-devant-Dompaire	
	<b>17</b> Darnieulles	
	<b>18</b> Dommartin-aux-Bois, Dommartin-lès-Vallois et Estrennes	
	<b>19</b> Fomerey et Bocquegney, Gigney et Malzelay	
	<b>20</b> Girancourt, Gorhey, Harol et Ménil, Hennecourt	
	<b>21 - 24</b> Seigneurie de Jarménil	
	<b>25</b> Liffol-le-Grand, Maroncourt, Noncourt et Rouceux	
	<b>26</b> Oncourt, Pallegney et Zincourt, Racécourt et Vaubexy, Remicourt	
	<b>27</b> Renauvoid, Olima et Saint-Paul	
	<b>28</b> Saint-Remimont et Sanchev	
	<b>29</b> Le Tholy, Uxegney, Viocourt et Viviers-le-Gras	
	<b>30</b> Vouxey	
<b>XII H 31</b>	Moulins, bois	(XIV <sup>e</sup> s.-1756)
<b>XII H 32</b>	Inventaires	(1790)

## ABBAYE DE CHAUMOUSEY<sup>7</sup> (ordre de Saint-Augustin)

### XII H 1

(Registre). — Registre in-folio de 112 feuillets parchemin de 345x280<sup>m/m</sup>, les deux derniers non foliotés. — Reliure moderne<sup>8</sup>.

**Cartulaire.** — Ce cartulaire a été exécuté, comme l'apprend l'avertissement initial (f°1), sur les ordres de l'abbé Jean de Buffignécourt, par Albert Nicolay, de Mirecourt, curé de Dompierre et notaire juré de la cour de Toul. Il a été commencé en novembre 1427. Le dernier acte transcrit par ce notaire, interrompu au bas du feuillet 106<sup>vo</sup>, n'est pas daté ; le plus récent qu'il ait copié porte la date de 1406 (f°61).

A partir du feuillet 107, quelques actes ont été ajoutés postérieurement ; celui qui occupe le folio 107 et qui est une charte de Guillaume du Vaul ou de Vaulx, abbé de Chaumousey, n'est pas daté, mais doit se placer dans le troisième quart du XV<sup>e</sup> siècle. Les autres pièces transcrites portent respectivement les dates de 1450, 1545 et 1493.

Le feuillet 109 fait défaut.

Le registre se clot, au f°110, par cette mention :

«Nous soussignés substitués du procureur général du roy en la Chambre royalle establee par Sa Majesté en la ville de Metz, commis à la recherche et examen des tiltres qui peuvent servir au Roy pour le recouvrement des droicts qui luy ont esté cédés par l'Empire, par les traictés de Munster et de Nimègue, estant en l'abbaye de Chaumousey, nous examiné le présent carthulaire et en [avons] tirés les extraicts des tiltres que nous avons cru pouvoir servir à Sa Maiesté, et l'avons paraphé et signé ne varietur. Audict Chaumouzey, le quatorzième mars mil six centz quatre vingt un. P. Chaney. F. Maguin».

Les deux derniers feuillets, non numérotés, proviennent d'un recueil de vies de saints du début du XII<sup>ème</sup> siècle et renferment des fragments des vies de saint Arnoul et de saint Philibert<sup>9</sup>.

Les documents ont été transcrits par Nicolay dans un ordre qui paraît obsolument arbitraire et qui n'est ni chronologique, ni méthodique. C'est ainsi qu'une bulle de Calixte II, de 1119, ouvre le registre, tandis qu'une bulle de Pascal II (1102), se trouve au folio 4. Les chartes des évêques, des ducs de Lorraine sont pêle-mêle avec d'autres documents sans qu'il ait été tenu compte de leurs dates.

Ce recueil est extrêmement précieux, car, sur les 264 pièces qui y sont transcrites, trois seulement, — et d'importance très secondaire — existent encore dans le fonds de l'abbaye. Toutes les bulles des souverains pontifes, les chartes des évêques et des ducs de Lorraine qui figurent au cartulaire ont disparu.

Nous avons cru devoir consacrer une analyse à chaque document, après avoir rétabli l'ordre chronologique, et nous avons groupé à part, en tête, les bulles, les chartes des archevêques et évêques et les lettres des ducs<sup>10</sup>.

**Bulles des souverains pontifes.** — (f°4) : Bulle de Pascal II, adressée à l'abbé Seherus, par laquelle il prend l'abbaye sous la protection du Saint-Siège, confirme la vie canonique, règle l'élection des abbés, l'ordination des clercs, la consécration des autels, etc. (Rome, Saint-Pierre, 1102, 3 des nones de mai). — (f°5) : Confirmation par le même pape au même abbé de tous les alleux que possède l'abbaye : celui de Chaumousey, donné par Thiéri, chevalier, et sa femme Hadwide, une partie de Bouzey (*Bozey*) donnée par Helvide de Chaumont et ses fils, la partie de

<sup>7</sup> Arrondissement et canton d'Epinal.

<sup>8</sup> Ce registre était au XVII<sup>e</sup> siècle encore sous une couverture en bois «parée d'un veau noir qui paraissait fort ancienne». (P. Marot, «Deux feuillets des vies des saints Arnoul et Philibert dans la reliure du cartulaire de l'abbaye de Chaumousey», *Bulletin de la Soc. d'émulation des Vosges*, avril 1925, p. 71). Le registre porte trois foliotations, d'époques différentes, toutes les trois concordantes et sans lacune, à l'exception du folio 109 qui fait défaut. La plus ancienne qui va jusqu'au folio 108 (fol. CVIII), en chiffres romains, est due à Nicolay lui-même, qui a interrompu son travail au bas du feuillet 106<sup>vo</sup> ; une seconde numérotation, en chiffres arabes du XV<sup>e</sup> siècle (le 4 est très caractéristique) figure au sommet et au milieu des feuillets jusqu'au f°108 également, et paraît être de la même encre et de la même main que la première. Enfin, une troisième foliotation, en chiffres arabes également, a été ajoutée au XVI<sup>e</sup> siècle dans l'angle supérieur droit des feuillets et a été poursuivie jusqu'au f°110.

<sup>9</sup> P. Marot, *op. cit.*

<sup>10</sup> Le cartulaire de Chaumousey a été publié dans les *Documents rares ou inédits de l'histoire des Vosges*, t. X et XI, 1891 et 1896 : mais l'édition, très fautive, renferme de très nombreuses erreurs de lecture et de dates ; de plus, un certain nombre de documents ont été omis.

l'alleu d'Igney, donnée par Guidric de *Walecurt* et son épouse Adelaïde, la partie de l'alleu d'Hennecourt (*Hunioniscurtis*), de *Liberici* et de Lamerey (*Lamiriaci*) donnée par Bencelin de Châtenois et son épouse Leucarde ; dans ces mêmes trois alleux, la partie donnée par Leucarde de Ville, femme de Thiéri, et la partie de Darnieulles due à la même donatrice ; une autre part à Darnieulles donnée par Cunégonde, femme de Joffroy, chevalier, en échange de Bouzemont (*Busonis montis*) ; la partie de l'alleu d'Orquevaux (?) (*Orvillaris*) donnée par Marcellin de Dommartin et sa femme Hessinde avec l'alleu de *Martulcurt* ; l'alleu de Ramecourt (*Ramoncurt*), donné par Robald de Dommartin, avec une partie d'alleu à Housséville (*Hulzenivilla*) ; la partie de l'alleu de Pierreville donnée par Liétard et sa femme Elisabeth, avec une quarterée de terre à Darnieulles ; les alleux de Rouvres (*Ruver*), de Mesnil, de *Danoncurt*, de Noncourt (*Unocurt*) et de Liffol, donnés par Berthe et son fils Geoffroy ; l'alleu de *Hundiniville* est Hindreville, commune de Fresnois donné par Amaury et sa femme Oda, et échangé par lui contre celui de Bagneux (*Bagnoli*) ; des quarterées de terre données à Darnieulles, à Bouzanville (*Bosalivilla*) et à *Viviriaco*, par Béatrix, épouse de Gualon, par Hadvide de Ligniville (*Lagneivilla*) et Etienne de Ville ; enfin un alleu sis à Noncourt, où a été bâti un moulin, donné par Aubri de Neufchâteau (Rome, Latran, 1109, 12 des calendes d'avril). — (f°11) : Autre bulle de Pascal II confirmant notamment la donation faite à l'abbaye par l'évêque Ricuin des autels de la paroisse mère de Dompierre (*Domno Petro*), de la chapelle de Dommartin et de celle d'Orquevaux (*Orchavalle*), avec exemption des cens ordinairement exigés par l'évêque et les archidiacres (*Trevane*, 1117<sup>11</sup>, 2 des calendes de décembre). — (f°1) : Confirmation par Calixte II de la possession de l'autel de la paroisse mère de Chaumousey, de ceux de la paroisse de Dompierre, des chapelles de Dommartin et d'Orquevaux, ainsi que de l'église d'Ambacourt (*Ymbericurt*). (Reims, 1119, 12 des calendes de novembre). — (f°9) : Confirmation par le même souverain pontife de l'alleu d'Ambacourt (*Ymbericurt*) donné par Amauri et son fils Ascelin, des possessions de Pierreville, y compris le moulin et de tout ce que possède l'abbaye dans les duché et marche de Lorraine. Il confirme également le don fait à l'église de Chaumousey par Thiébaud de Rougemont et Richard de Montfaucon, du diocèse de Besançon, d'une partie du domaine d'Esprels (*Aspreis*) dont les limites sont indiquées, et l'érection du prieuré<sup>12</sup> qui a été construit sur ce territoire. (Rome, Saint-Pierre, 1123, 18 des calendes de février). — (f°13) : Confirmation générale par le même pape de tous les alleux qui appartiennent à l'abbaye et des donations faites par Widric de Noncourt (*Unocurt*) et la veuve Biliarde (Rome, Latran, 1123, 3 des nones de février). — (f°2) : Bulle d'Eugène III, par laquelle il prend l'abbaye sous la protection du Saint-Siège, confirme toutes les donations (énumérées) faites antérieurement, et notamment celles qui concernent les prieurés (*celle*) de Marast<sup>13</sup> (*Mareth*), de Fleurey<sup>14</sup>, de Frocourt<sup>15</sup> (*Fruicurt*), du Chesnoy<sup>16</sup> (*Querceto*). (Trèves, 1147, 10 des calendes de février)<sup>17</sup>. — (f°19) : Bulle d'Adrien IV confirmant la donation de Montjustin et de la chapelle d'Oricourt faite par Humbert, archevêque de Besançon, au prieuré de Marast (Constantius étant prieur) (Rome, Latran, [1157-1159], 8 des calendes de mai). — (f°19<sup>vo</sup>) : Bulle d'Alexandre III accordant à l'abbaye le droit de ne recevoir, ni entretenir personne que sur mention expresse du Saint-Siège (Anagni [1161], 6 des ides de juillet). — (f°10) : Confirmation générale par Grégoire VIII, des privilèges de l'abbaye et de ses biens nominativement désignés (1187, ides de novembre). Cette bulle peut-être également d'Alexandre IV, qui, comme Alexandre III, résidait à Anagni, au mois de juillet de la seconde année de son pontificat. Dans ce cas, la pièce doit être datée de 1255. — (f°20) : Bulle d'Honorius III interdisant aux chanoines de Chaumousey de recevoir dans leur monastère des religieux ou religieuses ayant fait profession sous une règle plus étroite (Rome, Latran, [1221]). — (f°6) : Bulle du même pape mandant à l'évêque de Toul de cesser de molester l'abbaye, sur laquelle il n'a aucune juridiction, (Anagni [1222] 2 des calendes de mars. — (f°20) : Bulle du même pape relative aux mêmes abus de pouvoir de l'évêque de Toul, et mandant à l'abbé de Saint-Vincent, au prieur de Saint-Paul et à l'archidiacre de Salins ou diocèse de Besançon,

<sup>11</sup> La transcription de Nicolay porte 1115. Il y a évidemment erreur, l'indication XI et l'année du pontificat correspondent à 1117 (Cf. Mas Latrie, *Trésor de chronologie*, col. 1089).

<sup>12</sup> Il s'agit du prieuré de Marast, désigné ci-après.

<sup>13</sup> Marast, Haute-Saône, canton de Villersexel.

<sup>14</sup> Fleurey-lès-Saint-Loup. Haute-Saône, canton de Saint-Loup. Prieuré fondé en 1134 par Humbert, archevêque de Besançon, et donné à l'abbaye de Chaumousey, qui s'en dessaisit en 1651 en faveur des jésuites de Vesoul.

<sup>15</sup> Frocourt, Haute-Marne,auj. hameau de la commune de Fresnoy, canton de Montigny.

<sup>16</sup> Le Chénois, Meurthe, auj. ferme de la commune d'Emberménil.

<sup>17</sup> Cette bulle a été transcrite une seconde fois au f°6v.

d'avertir avec prudence ledit prélat qu'il n'ait plus à agir de même à l'avenir (Anagni, [1222], ides de mars). — (f°8<sup>vo</sup>) : Bulle de Clément V déléguant l'abbé de Saint-Airy, le doyen et l'écolâtre de l'église de Verdun, pour juger, au nom du Saint-Siège, le différend qui existait entre l'abbaye de Chaumousey et Bernard, doyen de la chrétienté de Jorxei, au sujet de dîmes novalles, de sommes d'argent et d'autres difficultés. (Vienne, [1312], ides de février). — (f°26) : Instructions données par le même pape à l'abbé de Chaumousey pour la conduite à tenir à l'égard de ses religieux ou convers qui s'étaient rendus coupables de délits. (Vienne, [1312], ides de mars). — (f°27) : Confirmation par Urbain V de tous les privilèges de l'abbaye. (Avignon [1362], 17 des calendes de janvier). — (f°27<sup>vo</sup>) : Confirmation par Urbain V de l'élection de Thierrri de Dompaigne, comme abbé de Chaumousey. (Avignon [1362], 6 des calendes de juillet).

**Cardinal.** — (f°23) : Lettres de Hugues de Saint-Thierry, cardinal de Sainte-Sabine, confirmant la donation faite à l'abbaye, par Guillaume de Darnieulles, Jean de Bruyères et leurs femmes, du droit de patronage de l'église de Darnieulles et des dîmes y attachées (Toul, [1252], 4 des calendes d'août).

**Archevêques.** — (f°2<sup>vo</sup>) : Charte d'Anserinus, archevêque de Besançon, confirmant à l'abbé Seherus et à ses religieux la donation du domaine d'Esprels faite à l'abbaye par Thiébaud de Rougemont et Richard de Montfaucon (Besançon, 1122, 6 des ides de février). — (f°14<sup>vo</sup>) : Donation au prieuré de Marast (Joscelin étant abbé de Chaumousey), par Humbert, archevêque de Besançon, de l'église de Mélisey (Besançon, 1137, veille des calendes de septembre). — (f°23<sup>vo</sup>) : Charte d'Alberon de Montreuil, archevêque de Trèves, dans laquelle il règle un différend survenu entre les monastères de Saint-Epvre et de Chaumousey (Hugues et Roric en étant respectivement abbés) au sujet des deniers d'une partie de la paroisse de Liffol (s. d. [v. 1150]). — (f°31<sup>vo</sup>) : Charte d'Amédée, archevêque de Besançon par laquelle il fait connaître qu'Aymon de Pomoy a donné au prieuré de Marast l'alleu de Pont près Esprels et que Guillaume de Scey (*Sax*), chevalier, lui a donné également ce qu'il possédait à Cubrial et à *Mondresans* (1211).

**Evêque de Toul.** — (f°4<sup>vo</sup>) : Lettre de Pibon au pape Pascal II, demandant au souverain pontife de confirmer la donation qu'il a faite à l'abbaye de l'autel paroissial de Chaumousey (début XII<sup>e</sup> s.). — (f°12) : Charte de Ricuin faisant remise à l'abbaye (Seherus était abbé) des émoluments exigibles par l'évêque et l'archidiacre sur l'église paroissiale de Chaumousey (s. d. [v. 1115]). — (f°14) : Confirmation par Ricuin, à Seherus, de la donation de l'autel paroissial de Chaumousey, et donation par le même prélat des autels de la paroisse de Dompierre et des chapelles de Dommartin et d'Orquevaux (Toul, 1115). — (f°12<sup>vo</sup>) : Charte de Ricuin adressée à Seherus dans laquelle sont déterminées les limites des paroisses de Dompierre et de Sercœur, la première appartenant à l'abbaye, la seconde au chapitre d'Epinal (dont l'abbesse Windesmodis est désignée) (s. d. [vers 1115]). — (f°7<sup>vo</sup>) : Donation à l'abbaye (Seherus étant abbé), par l'évêque Ricuin de l'église paroissiale d'Ambacourt (*Ymberticurtie*) [1119 ?]<sup>18</sup>, 3 des calendes de juin). — (f°15<sup>vo</sup>) : Confirmation par l'évêque Henri de Lorraine des donations à l'abbaye (Seherus étant abbé) de deux portions de l'église Saint-Martin de Dombasle, la première par vénérable Oda, abbesse de Bouxières, l'autre par noble Widric de Oncourt (?) (Unocurt) (Toul, 1127, 3 des nones d'octobre). — (f°20<sup>vo</sup>) : Charte de l'évêque Henri, adressée à l'abbé Joscelin, par laquelle il confirme la donation faite par Robald du territoire de Remicourt, et celle de la dîme du même territoire faite par Drogon de Bouzonville (1129). — (f°22) : Confirmation par le même évêque adressée au même abbé, de la donation faite par l'abbesse Oda, d'une portion de l'église Saint-Martin, située d'abord dans le village de Dombasle, puis transférée à Mesnil, et abandon des cens dus dans cette paroisse à l'évêque et à l'archidiacre (Toul, 1139, 3 des calendes de juin). — (f°28<sup>vo</sup>) : Charte de l'évêque Henri, adressée à l'abbé Joscelin, dans laquelle il confirme à l'abbaye la possession de la chapelle de Pierrefitte, qu'il doit consacrer, et règle les rapports de l'abbaye et du vicaire de Ville, ladite chapelle ayant été érigée sur le territoire de cette paroisse (Toul, 1132, 7 des ides d'octobre). — (f°16<sup>vo</sup>) : Charte du même évêque faisant connaître la donation d'un terrain faite par l'abbé Joscelin à l'église de Badménil-aux-Bois, possession du chapitre de Saint-Dié, pour l'agrandissement de *l'atrium* de cette église et réglant les droits de chacune des deux églises à ce

<sup>18</sup> D'après les éléments chronologiques de la date. Toutefois, l'abbé de Saint-Epvre, Widric, que D. Calmet mentionne encore en 1119, a, dans la *Gallia*, cédé la place dès 1116 à l'abbé Pierre.

sujet (1135, 4 des nones de janvier)<sup>19</sup>. — (f°22<sup>vo</sup>) : Charte du même évêque, adressée à l'abbé Roric, confirmant la donation fait à l'abbaye de l'alleu de Maroncourt (*Moiruncourt*) par Foulques de Saint-Vast et sa femme Mélisende (1159, calendes de juillet). — (f°29) : Confirmation par l'évêque Pierre de Brixey de la donation de l'alleu de Mesnil, faite à l'abbaye (Gui, étant abbé), par Raoul de la Porte (s. d. [1172-1182]). — (f°30) : Charte du même prélat, adressée à l'abbé Gui, donnant à l'abbaye les dîmes de Jannoncourt (s. d. [1165-1192]). — (f°24<sup>vo</sup>) : Donation à l'abbaye par le même évêque de la chapelle de Bettegney (s. d. [1170-1182]). — (f°103) : Donation par le même évêque à Gui, abbé de Chaumousey, et à Etienne, abbé de Flabémont, de l'église de Dombasle-en-Xaintois pour être possédée par les deux églises en parties égales (s. d. [1172-1182]). — (f°33) : Confirmation par le même évêque à l'abbé Gui de la donation de l'alleu de Mandres faite à l'abbaye, d'abord par Hugues de Mirecourt (*Murichort*), et ensuite par le comte de Toul Mathieu (Chaumousey, 1180). — (f°34<sup>vo</sup>) : Lettre de Pierre de Brixey, adressée aux curés de Dommartin, de Gorhey et de Hennecourt, leur mandant de rechercher ceux de leurs paroissiens qui se sont rendus coupables de dégâts dans une forêt de l'abbaye (s. d. [1170-1182]). — (f°31) : Donation par l'évêque Eudes de Vaudémont, à l'abbaye (Humbert étant abbé), des églises de Beaufremont et de Tilleux (*Bouffromont et Tilleux*) (Toul, 1197, 11 des calendes d'avril). — (f°33) : Confirmation à l'abbaye par Mathieu, évêque élu de Toul, de la donation de l'église du Clerjus (*Clerjous*) faite par Mathieu, comte de Toul (1198). — (f°103<sup>vo</sup>) : Charte d'Eudes de Sorcy par laquelle il fait connaître que Henri de Florémont, chevalier, a donné à l'abbé Guillaume et au monastère de Chaumousey, des terres à Ambacourt (*Embercourt*) et des prés au lieu-dit Les Vieilles Vignes (1224, jour de la Circoncision N. S.). — (f°36<sup>vo</sup>) : Charte de l'évêque Eudes attestant la donation faite par Ferri de Coutures de tout ce qu'il possédait à Drouville (Toul, 1224, 4 des ides de décembre). — (f°21<sup>vo</sup>) : Donation par le même évêque à l'abbé Guillaume de l'église paroissiale de Saint-Martin de Gircourt[lès-Viéville] (Toul, 1228, avril). — (f°44) : Concession à l'abbaye par l'évêque Garin de l'église de Vouxei (*Wjseyo*) (1229, octobre). — (f°34<sup>vo</sup>) : Charte de l'évêque Roger de Marcey, faisant connaître que dame Elisabeth a confirmé la donation de l'alleu de Noncourt (*Honocourt*) faite à l'abbaye par son mari Symon de Soulaucourt (1235, fête de la Sainte Trinité). — (f°43) : Charte de l'évêque Roger de Marcey, attestant l'abandon fait à l'abbaye par Simon de Soulaucourt, de l'alleu de Noncourt (*Onocourt*), alleu qui avait été donné à l'abbaye par son oncle Henri, dit Waflars, chevalier, et que, lui, Symon avait usurpé (1235, calendes de juin)<sup>20</sup>. — (f°31<sup>vo</sup>) : Charte de l'évêque Gilles de Sorcy, attestant que le duc de Lorraine Ferri III a reconnu les torts que sa mère la duchesse Catherine et lui avaient eus à l'égard de l'abbaye, et a solennellement promis de ne plus molester l'abbaye à l'avenir (1255, juin)<sup>21</sup>. — (f°44) : Lettre du même prélat notifiant la concession faite à Nicolas, curé de Gironcourt, par l'abbé de Chaumousey, des deux parts de revenus qu'il possédait dans cette paroisse (1255, *fera quinta* après la fête de la Saint-Barthélémi).

**Evêques de Metz.** — (f°17) : Charte d'Etienne de Bar, adressée à l'abbé Roric, par laquelle il donne l'église de Domjevin à la chapelle du Chesnoy, dépendant de Chaumousey (1160). — (f°32<sup>vo</sup>) : Charte par laquelle Jacques, évêque de Metz, et Mathieu, duc de Lorraine, font connaître que l'abbé et le couvent de Chaumousey ont acensé à Wiry, fils de Baudoin de Dompail et bourgeois d'Epinal, sa vie durant, sous le cens annuel de cinq sous toulois l'alleu de Mesnil et d'Igney, et que ledit Baudoin a donné en aumône au même couvent un homme qu'il avait à Oncourt (*Annocourt*), (1242, mars).

**Ducs de Lorraine.** — (f°8) : Charte de Simon I<sup>er</sup> confirmant à l'abbaye (Seherus étant abbé) tous ses biens et notamment la donation de l'alleu d'Ambacourt et du moulin de Pierreville<sup>22</sup> (1122, nones d'août). — (f°3<sup>vo</sup>) : Autre charte du même duc ayant le même objet et dans une forme à peu près identique à la précédente (1122, calendes de décembre)<sup>23</sup>. — (f°38<sup>vo</sup>) : Lettre de Mathieu

<sup>19</sup> Cette charte fut établie sous forme de charte-partie. La charte destinée au chapitre de Saint-Dié, qui faisait partie de la collection Dufresne, a été réintégrée aux Archives départementales par les soins de la direction des Archives de France en 1920, et versée au fonds du chapitre de Saint-Dié (G. Addition). Nous l'avons décrite et publiée, dans notre étude sur les chartes-parties des Archives départementales des Vosges, dans le *Bulletin philologique et historique du Comité des travaux historiques et scientifiques* de 1921, p. 158-160.

<sup>20</sup> Les éditeurs du cartulaire ont omis cette pièce.

<sup>21</sup> Cette pièce n'a pas été publiée par les éditeurs du cartulaire.

<sup>22</sup> Analysée dans Duvernoy, *Catalogue des actes des ducs de Lorraine de 1048 à 1139 et 1176 à 1220*, Nancy, 1915, n°52.

<sup>23</sup> *Ibid.*, n°53.

1<sup>er</sup>, confirmant la donation faite à l'abbaye par Widric, alors séculier, et à présent abbé, des alleux de Brantigny et de Bettegney (s. d. [1170-1172 ?])<sup>24</sup>. — (f°103) : Confirmation par le même duc, de la donation, par Albert de Saint-Firmin, de l'alleu de Chaouilley. (s. d. [vers 1172])<sup>25</sup>. — (f°24) : Confirmation par le même, adressé à l'abbé Gui, de la terre dite de Saint-Dié, contiguë à l'alleu de Bettegney (s. d. [1172 ?-1176])<sup>26</sup>. — (f°26) : Confirmation par Simon II, adressée à l'abbé Gui, de la donation de l'alleu d'Oncourt (*Auncort*), faite par noble Gérard de Ville (Uxegney, 1182, 14 des calendes d'octobre). — (f°25<sup>vo</sup>) : Confirmation par le même duc, à l'abbé Hugues, de la donation d'une portion d'alleu à Oncourt (*Aunchort*), faite par Hugue de Saint-Dizier et son beau-frère Lanfroi d'Escley (Valfroicourt 1189). — (f°26) : Donation par le même duc, à l'abbaye (Humbert étant abbé), de son alleu de Velotte (*Vilate*) et de prés et terres sis sur le territoire de l'alleu de Chaumousey (chaumousey, 1193, [7 des calendes d'avril]). — (f°105<sup>vo</sup>) : Confirmation par Simon II du droit de patronage sur l'église du Clerjus, donné à l'abbaye par Mathieu, comte de Toul (Charmes s. d. [1198 ?])<sup>27</sup>. — (f°38) : Don à l'abbaye par le duc Thiébaud de ce qu'il possède dans le droit de patronage de l'église de Vouxei ([V]ysseyo) (Vandœuvre, 1216, juin)<sup>28</sup>. (F°101) : Lettre par laquelle le duc Thiébaud fait connaître que Raoul, chevalier, de Vaudémont, et sa femme S. ont donné à l'abbaye deux quarterées de terre à Remicourt (*Rummecourt*) (s. d. [1213-1220])<sup>29</sup> — (f°32) : Charte par laquelle le duc Mathieu II reconnaît qu'il doit défendre l'abbaye de Chaumousey (1225, juillet)<sup>30</sup>. — (f°95) : Lettre du même duc faisant connaître que Raoul de Puzieux et à Ramecourt (Toul 1225, juillet)<sup>31</sup>. — (f°28<sup>vo</sup>) : Charte de Mathieu II, dans laquelle il promet de ne pas conduire en ses chevauchées, ou d'y faire conduire, les hommes de l'abbaye, sauf pour secourir ses châteaux de Dompaire et de Châtenois (Bruyères, 1228, lundi après la fête de saint Nicolas)<sup>32</sup>. — (f°36<sup>vo</sup>) : Donation en aumône à l'abbaye en réparation de ses torts par le duc Mathieu de tout ce qu'il possède à Bettoncourt, et du droit de prendre dans son bois d'*Hermoeffeay*, ce qui sera nécessaire pour la grange et le moulin d'Oncourt (*Honocourt*) (1232, mars)<sup>33</sup>. — (f°106) : Donation, par le duc Mathieu, de son homme de corps, Amaury, fils de feu Dominique, en son vivant prêtre du Mesnil (Chaumousey, 1236, avril)<sup>34</sup>. — (f°39<sup>vo</sup>) ; Don à l'abbaye par le duc Mathieu, de la moitié de l'alleu de Rouvres que possédait Licelin de Châtenois, homme du duc (Châtenois, 1239, janvier)<sup>35</sup>. — (f°103) : Charte de Mathieu faisant connaître que Vauthier de Remicourt (?) (*Rimacuria*), chevalier, a donné à Chaumousey ce qu'il possédait à Rouvres-en-Xaintois (1239, mars)<sup>36</sup>. — (f°37) : Donation par Mathieu, à l'abbaye, de Thiéri de Rouvres, dit Robin, et de ses héritiers (1240, juin)<sup>37</sup>. — (f°33<sup>vo</sup>) : Donation à l'abbaye par le même duc, en réparation des torts qu'il lui avait causés, de soixante resaux de blé à percevoir, chaque année, sur deux moulins sis à Houécourt (*Webecourt*) (1245, décembre, vigile de St-Nicolas)<sup>38</sup>. — (f°103<sup>vo</sup>) : Charte de Mathieu où il déclare que Béatrix, fille d'Isabelle de Ferrières, a donné à l'abbaye ce qu'elle tenait de sa mère à Bettegney (1247, décembre, vendredi après la fête de Saint Nicolas)<sup>39</sup>. — (f°36) : Charte du même duc notifiant la donation à l'abbaye par Isabelle de Ferrières, de quatre quartiers de terre à Bettegney pour lesquels il y avait litige ainsi que de tout ce qu'elle possédait au même lieu (1248, juillet)<sup>40</sup>. — (f°100<sup>vo</sup>) : Charte du même duc notifiant la donation faite à l'abbaye par Lowyson de Florémont, sa mère, sa femme et son frère Gérardin de

<sup>24</sup> Analysée dans Duvernoy. *Le duc de Lorraine Mathieu I (1139-1176)*, Paris, Picard, 1904, n°73 du catalogue des actes du duc.

<sup>25</sup> *Ibid.*, n°74.

<sup>26</sup> *Ibid.*, n°79.

<sup>27</sup> *Ibid.*, n°172.

<sup>28</sup> *Ibid.*, n°270. — La pièce porte, dans le cartulaire, la date de 1216, et non 1215, comme l'ont imprimé les éditeurs du cartulaire et M. Duvernoy.

<sup>29</sup> *Ibid.*, n°334.

<sup>30</sup> Anal. dans Le Mercier de Morière, *Catalogue des actes de Mathieu II duc de Lorraine*, Nancy 1893, n°45. L'auteur l'a de plus analysée une seconde fois sous le n°6 bis, mais avec la date erronée du 5 juillet 1220. Les éditeurs du cartulaire ont, du reste, commis la même faute de lecture.

<sup>31</sup> *Ibid.*, n°44.

<sup>32</sup> *Ibid.*, n°88.

<sup>33</sup> *Ibid.*, n°166.

<sup>34</sup> *Ibid.*, n°194.

<sup>35</sup> *Ibid.*, n°222.

<sup>36</sup> *Ibid.*, n°227.

<sup>37</sup> *Ibid.*, n°233.

<sup>38</sup> *Ibid.*, n°287.

<sup>39</sup> *Ibid.*, n°320.

<sup>40</sup> *Ibid.*, n°329.

ce qu'ils avaient à Bettoncourt, à Ambacourt, à Gircourt et à Viéville (1248)<sup>41</sup>. — (f°95) : Autorisation donnée par le duc Ferri III, à l'abbé et au couvent de Chaumousey, de faire une poterne (*postil*) dans la muraille de Neufchâteau, contre leur maison, pour leur permettre d'entrer et de sortir à leur convenance (1262, mai)<sup>42</sup>. — (f°37) : Charte de Ferri III par laquelle il notifie et confirme la donation faite à l'abbaye par Paien, dit le Loup, d'Attigneville, de sa part des dîmes de l'église de Vouxei et de ses dépendances. (1283, avril)<sup>43</sup>. — (f°81<sup>vo</sup>) : Donation par le duc Ferri III, en compensation des torts qu'il a eus envers l'abbaye, de vingt soudées de terre à *toulois* à prendre tous les ans à Oëlleville (?) (*Obeiville*) (1292, octobre, mardi après la fête Saint Remy). — (f°99) : Charte du duc Thiébaud par laquelle il fait connaître que Jennin dit le Voué de Darnieulles et sa femme Sebile ont donné à l'abbaye (Jehan dit de La Porte étant abbé), tout ce qu'ils possédaient à Darnieulles (1309, mars).

**Donations, acensements, accords, contrats divers.** — (f°31) : Accord entre Renaud, abbé de Saint-Mansuy, et Joscelin, abbé de Chaumousey, au sujet du moulin de Pierreville. (Parmi les témoins figurent Durand, abbé de Saint-Epvre, et Sébald, abbé de Saint-Léon. — (s. d. [1135-1140])<sup>44</sup>. — (f°15) : Concession par Hugue, abbé de Saint-Vincent de Besançon, à Joscelin, abbé, et au monastère de Chaumousey, par l'entremise de Hugue, prieur de Marast, de l'église de Pont, près de ce prieuré, et du manse de *Tiefraans*. Reginald, prieur de Bonneval, est cité dans la pièce (Besançon, 1133, 12 des calendes de septembre). — (f°24) : Accord entre Judith, abbesse de Remiremont, et Roric, abbé de Chaumousey, au sujet de l'église paroissiale de Chaumousey (s. d. [1143-1163]). — (f°28<sup>vo</sup>) : Confirmation par Humbert, fils d'Harwin le Monétaire, et plusieurs membres de sa famille de la donation de l'alleu de Blaye, faite à l'abbaye par sa mère (Epinal, *basilique de Saint-Goery*, 1160, ides de décembre). — (f°17<sup>vo</sup>) : Donation par Viard abbé de Chaumousey, à Alipranne, abbé de Morimond, de *la petite maison* de Frocourt, sous le trécens d'un marc d'argent. (Oncourt (?) et Morimond, 1168)<sup>45</sup>. — (f°29) : Lettre par laquelle Gérard, comte de Vaudémont, son épouse Gertrude et son fils Hugue, notifient et confirment à Gui, abbé de Chaumousey, la donation de l'alleu de Mesnil faite à l'abbaye par Raoul de La Porte et les membres de sa famille (s. d. [1172-1182]). — (f°94) : Sentence arbitrale rendue par Etienne, abbé de Sainte-Croix, et Guillaume, abbé de Mureau, dans un différend qui s'était élevé entre les abbayes de Chaumousey et de Flabémont, au sujet des terres et dîmes de l'église de Dombasle (s. d. [vers 1180]). — (f°18) : Lettre de Gérard, archidiacre et trésorier de l'église de Toul, par laquelle il reconnaît les torts qu'il a eus à l'égard de l'abbaye de Chaumousey et lui donne en compensation tout ce qu'il possédait dans l'église d'Oncourt (*Auncort*). Témoins : le duc de Lorraine, le comte de Bar, le comte de Toul (s. d. [1195])<sup>46</sup>. — (f°25) : Concession à l'abbaye par le même Gérard de la vicairie de Chaumousey-la-Ville (1195). — (f°70 et <sup>vo</sup>) : Echange entre Humbert, abbé de Chaumousey, et Milon, abbé d'Autrey, de terres, dont certaines se trouvent dans l'alleu de Deneuvre (s. d. [1193-1207]). — (f°30<sup>vo</sup>) : Lettre de Mathieu, comte de Toul, adressée à l'archevêque de Trêves, à Mathieu, élu de Toul, et à Guillaume de Jonvelle, chanoine (?) de Remiremont et archidiacre, les priant de confirmer la donation du droit de patronage de l'église du Clerjus, qu'il a faite à l'abbaye de Chaumousey (s. d. [1198]). — (f°34) : Lettre de Gautier, abbé de Saint-Urbain et procureur de l'évêché de Toul<sup>47</sup>, faisant connaître et confirmant la donation de l'alleu de Gircourt, faite à l'abbaye en 1195 par Riquier Bisnes, chevalier de Toullon (1195 et Neufchâteau, 1207, la veille des calendes d'août). — (f°105<sup>vo</sup>) : Donation à l'abbaye par Aubert de Darney, pour le salut de Marguerite [sa femme] et de ses ancêtres de dix sols toulois à prendre

<sup>41</sup> *Ibid.*, n°342.

<sup>42</sup> Anal. dans J. de Pange (le comte), «Catalogue des actes de Ferri III, duc de Lorraine», *Annuaire de la Société d'histoire et d'archéologie de la Lorraine*, Metz, 1925, p. 301, n°202. L'auteur n'a pas utilisé le cartulaire original, mais seulement sa publication. Lepage, dans son *Catalogue des actes du règne de Ferri III (Mémoires de la Soc. d'archéologie lorraine, 1876)* n'a pas utilisé le cartulaire de Chaumousey et il a ignoré les quatre actes que nous analysons ici.

<sup>43</sup> Ne figure pas au catalogue de Pange.

<sup>44</sup> Vidimé en 1284 par Warri, official de Toul, et figurant sous cette forme au f°44<sup>vo</sup> du cartulaire.

<sup>45</sup> Cette donation fut établie sous forme de charte-partie dont les deux expéditions sont parvenues jusqu'à nous, conservées toutes les deux dans le fonds de Morimond, aux archives de la Haute-Marne (H Morimont, liasse 6, dossier 3). Nous l'avons publiée d'après l'original dans «Les chartes parties des Archives départementales des Vosges», *Bulletin philologique et historique du Comité des travaux historiques*, 1921, p. 196. Cet acte a été vidimé le vendredi après la Saint-Remi de l'an 1338, par la cour de Toul, et ce vidimus figure au cartulaire au f°41.

<sup>46</sup> Anal. par Duvernoy, *Catalogue des actes des ducs de Lorraine de 1048 à 1139 et de 1176 à 1220, op. cit.* n°161.

<sup>47</sup> Après la déposition de l'évêque Mathieu en 1205.

annuellement au ban de Harol (1209, mars). — (f°42<sup>vo</sup>) : Lettre de W., abbé de Cluny, faisant connaître l'accord intervenu entre l'abbé de Chaumousey et le prieur de Relanges, au sujet du moulin de Dommartin (1211). — (f°35<sup>vo</sup>) : Lettre d'Aubert de Darney, notifiant et approuvant la donation de l'alleu de Légéville faite à l'abbaye par Joffroi de Belrupt, Gérard et Guillaume ses frères et leur mère (1213). — (f°38<sup>vo</sup>) : Accord par devant T., official de Toul, au sujet du moulin de Pierreville, entre l'abbé de Chaumousey et Ebalus, chevalier d'Epinal (Toul, 1214, mars). — (f°39<sup>vo</sup>) : Requête au doyen, à l'écolâtre et à L., chanoine de Remiremont, juges délégués par le pape, par B., chevalier de Blâmont, pour la levée de l'excommunication qu'il avait encourue dans un conflit avec l'abbaye de Chaumousey, au sujet d'une terre et d'un pré qu'il prétendait être à tort du fief de Simon de Parroy (s. d. [1215-1220]). — (f°43) : Edvyde, de Vouzey, renonçant au monde, se donne à l'église de Chaumousey, apportant un quartier de terre, avec le consentement de son frère Otton, de ses fils Garsire et Warnier, et en présence de Gillebert de Morelmaison (*Marinidomibus*) (s. d. [XIII<sup>ème</sup> siècle]). — (f°21) : Notice de l'accord intervenu entre l'abbaye de Chaumousey, d'une part, et Thiéri et ses frères, d'Oncourt, (?) d'autre part, au sujet de la dîme d'un pré sis à Arches ; cette dîme a été abandonnée par Pierre à l'abbaye (1219, avril). — (f°44<sup>vo</sup>) : Lettre de Guillaume, abbé de Saint-Léon et de G., official de Toul, faisant connaître l'accord intervenu entre l'abbaye de Chaumousey et Warnier, laïc de Bouzenville, et notifiant les conditions auxquelles cet accord a eu lieu (1219, fête de Saint Brice). — (f°32<sup>vo</sup>) : Lettre de Henri, comte de Salm, notifiant l'accord entre l'abbaye et Hécelon, chevalier de Blâmont, au sujet des pièces de terre à Bouzumont (1220). — (f°39) : Lettre de T., chanoine de Saint-Léon et official de Toul, faisant connaître l'accord intervenu devant lui entre l'abbaye et Hugue, forgeron de Bouzumont, qui prétendait être exempt du droit de péage du pont de Bouzumont : après enquête, Hugue a reconnu par procureur qu'il devait le péage (Toul, 1220, la 5<sup>ème</sup> férie après l'octave de la Purification de la Vierge). — (f°43) : Lettre du doyen, de l'écolâtre et de L., chanoine de Remiremont, juges délégués par le pape, faisant connaître qu'en leur présence Mafroi de Bouzumont a remis à l'abbaye de Chaumousey une terre située près du pont de Bouzumont, au sujet de laquelle il y avait eu procès entre les deux parties (Remiremont, 1220, lundi avant l'Annonciation). — (f°30) : Charte par laquelle Garin, abbé de Saint-Epvre, Thiéri, abbé de Saint-Léon, F. et W., archidiaques, et L., doyen de Saint-Gengoult<sup>2</sup> font connaître qu'Ansel, chevalier, dit Mavesin de Sorcy, en compensation des torts qu'il avait eus envers l'abbaye de Chaumousey a assigné à celle-ci 6 livres de stéphanois sur son alleu d'Ambacourt, que l'abbaye a racheté cet alleu pour 100 livres de stéphanois, et que le même Ansel a abandonné à l'abbaye tous les droits qu'il avait dans le même alleu (Toul, 1221, septembre). — (f°104) : Charte des mêmes personnages, ayant le même objet et presque identique à la précédente. Toutefois Ansel y est surnommé Malvesins, fils de Severicus de Belrain (Toul, 1221, septembre). — (f°34) : Charte de l'abbesse d'Epinal et de la communauté de la même ville faisant connaître que Werri, voué d'Epinal, a renoncé aux prétentions qu'il avait à l'encontre de l'abbaye de Chaumousey sur les alleux de Badménil et d'Igney (1222, août). — (f°106) : Lettre de Bi., chevalier de *Bazemont*, faisant connaître que devant les juges de Remiremont s'est terminé par un accord, le procès qu'il avait avec l'abbaye de Chaumousey au sujet de terres et de moulins sis dans la région de Lamarche (Rapachamps, voie de Roville, moulins sur le Mouzon) (1223). — (f°105<sup>vo</sup> et 106) : Lettre de Hugue, seigneur de Faucogney (*Falconii*) et de Villersexel (*Villarii*), où il fait connaître, qu'avec le consentement de sa femme B. et de son fils Henrion, vicomte de Vesoul, il a donné à l'église Notre-Dame de Marast trois parties de la menue dîme de la terre de son château de Villersexel, des terres et un manse au lieu de *Avenna* (1224, avril). — (f°21) : Concession à Guillaume, abbé de Chaumousey, par H., archidiacre de Toul, de tout ce qui lui appartenait dans l'église Saint-Martin de Gircourt, dont l'abbaye possédait déjà le droit de patronage (Toul, 1228, avril). — (f°35) : Echange entre S., seigneur de Ville, et l'abbaye de Chaumousey ; S. donne des terres sises aux Ableuvenettes et en reçoit d'autres situées au territoire de Ville et Dommartin (1228). — (f°96<sup>vo</sup>) : Jugement rendu par Etienne Mochechate, prévôt de Neufchâteau, dans un procès mû entre des particuliers au sujet d'un certain étal [de boucher] dans cette même ville (1228, octobre). — (f°34<sup>vo</sup>) : Donation à l'abbaye, par F. de Coutures, de tout ce qu'il possédait à Drouville (1229, novembre)<sup>48</sup>. — (f°28<sup>vo</sup>) : Donation à l'abbaye, (Guillaume étant abbé), qui en avait déjà le patronage, par Formar, archidiacre de Toul, de l'église paroissiale de Vouzey (1229, décembre). — (f°33<sup>vo</sup> et 34) : Lettre de B., chantre et archidiacre de Toul, aux

<sup>48</sup> Anal. par Le Mercier de Morière, *op. cit.*, n°106.

prêtres de Girancourt et de Gorhey, leur adressant des instructions aux fins de réprimer les délits que commettent dans les bois de l'abbaye les paroissiens de Girancourt (1233). — (f°35<sup>vo</sup>) : Donation à l'abbaye par Gérard d'Adompt de ce qu'il possédait à Hendeville (1235, synode de la Pentecôte). — (f°103<sup>vo</sup>) : Lettre de Ferri, comte de Toul, notifiant et approuvant la donation faite à l'abbaye (pour son prieuré de Fleurey) par Thiescelin du Clerjus, des deux tiers des grosses et menues dîmes de l'église du Clerjus qu'il tenait de Gérard d'Adompt, chevalier de la Tour de Fontenoy, et de Garnier, voué *d'Angens* (1235, janvier). — (f°95<sup>vo</sup>) : Lettre de Hugue, comte de Vaudémont, notifiant la donation de l'alleu de Puzieux et de Remicourt, faite à l'abbaye par Raoul, chevalier, seigneur de Puzieux, et ratifiée par son neveu Raoul, chevalier de la Porte de Vaudémont (1237, janvier). — (f°42) : Donation à l'abbaye par Guillaume, chevalier, dit de Norroy (?) (*Noyray*), de tous ses droits à Aouze, dans l'aumône faite par Gilbert de Savigny (1242, novembre). — (f°35) : Bail d'une aunaie, appartenant à la dot de l'église de Gircourt, sise à *Houdonru*, consenti par Guillaume, abbé de Chaumousey, et Nicolas, curé de Gircourt, à Witranne d'Avillers, sous le cens annuel de deux sous toulous (1243, janvier). — (f°32) : Don à l'abbaye par Louis, fils de Henri de Florémont, du consentement de son frère Gérard, des droits qu'il avait sur Thibaud, Mahaut et Houdiète, enfants de Laurent, de Bettoncourt (1246). — (f°40<sup>vo</sup>) : Ratification par G., archidiacre de Toul, de la donation faite à l'abbaye par Louis de Florémont, Gérard son frère, et leur mère, sœur de l'archidiacre, de tout ce qu'ils avaient dans les *villae* de Bettoncourt, d'Ambacourt, de Gircourt et de Mesnil (1248). — (f°30) : Lettre de Guillaume, chevalier de Darnieulles, faisant connaître à Roger, évêque de Toul, qu'il a donné à l'abbaye, à titre d'aumône, le droit de patronage de l'église de Darnieulles (1250, août). — (f°33<sup>vo</sup>) : Ratification par Agnès, comtesse de Toul, et ses fils Odon, Ferri et Orri, de la donation faite par ses prédécesseurs à l'abbaye et au prieuré de Felurey, du droit de patronage de l'église du Clerjus et d'hommes et de terres à Franouse (1250). — (f°41<sup>vo</sup>) : Joffroi, sire de Bourlémont notifie que feu Gosuin, chevalier de Gironcourt et Marguerite sa femme, avec l'assentiment de leur fils Warnier de Gironcourt, ont donné à l'abbaye des terres au finage de Menil-en-Saintois, qui sont du fief de Joffroi (1251, octaves de la fête de Saint Pierre et de Saint Paul). — (f°33) : Robert, chanoine de Trèves, donne en aumône à l'abbaye tout ce qu'il prétendait posséder à Drouville. L'acte fut scellé par Othon, doyen de Metz, Simon, dit de Varnesperch, archidiacre de Trèves, et Philippe, prévôt de l'église de Saint-Dié (1251, jeudi après la Purification de la Vierge). — (f°36<sup>vo</sup>) : F., chanoine et official de Toul, fait connaître que Uguin, chanoine de Vitry, a légué à l'abbaye de Chaumousey, après son décès, sa vigne, sise à Bar, et sa maison située derrière celle des chanoines de la même église (1254). — (f°37) : Ratification par Rainnier, sire d'Haussonville, d'une donation de terres au ban de Blaye, faite à l'abbaye, par Simon de Ville et Druon, son frère (1255, novembre). — (f°104) : Accord entre Haymes, sire de Villersexel et Renal, prieur de Marast, au sujet des droits que prétendait avoir le premier sur les hommes et les terres de Marast, et réglant les corvées qui lui sont dues par les hommes d'Esprels, d'Autrey, de *Arlenans*, de *Villenans* et de Melisey ; Haymes se reconnaît le gardien et défenseur du prieuré, déclare que le prieur à l'entière justice de sa terre, réclamant toutefois l'exécution des condamnés à mort. Cet accord a été approuvé par la femme d'Haymes, Guillaume, et par son frère Jehan, seigneur de Faucogney ; l'acte a été scellé par Guillaume, archevêque de Besançon, Jehan, comte de Bourgogne et seigneur de Salins, le sire de Faucogney et Haymes (1256, avril). — (f°40<sup>vo</sup>) : Concession par Guillaume, abbé de Chaumousey, à Hugue, ancien abbé, malade et infirme, pour sa vie durant, d'une rente de 20 sous forts sur la maison donnée à l'abbaye par Thierrri, curé de Vouxeu, et sise à Neufchâteau (1257). — (f°41) : Simon de Parroy notifie l'accord intervenu entre l'abbaye de Chaumousey et Gérard de Blâmont chevalier, au sujet des dîmes novales, dues à l'église de Vacqueville, sur des terres du finage de La Neuveville, et de la menue dîme de *Magnovillari* (1259, avril). — (f°105) : Amé de Montbéliard, sire de Montfaucou et Mahaut, sa femme, règlent avec l'abbaye de Chaumousey leurs droits respectifs dans la ville de *Enocurt*, où ladite abbaye possède notamment une grange et un moulin. La pièce fut scellée par Gilon, évêque de Toul et Ferri, duc de Lorraine (1259, août). — (f°66<sup>vo</sup>) : Lettre de l'official de Toul faisant connaître que Huas de Huillécourt, homme de l'abbé de Chaumousey, a pris à bail de ce dernier tout ce que l'abbé et l'abbaye pouvaient avoir à Liffol-le-Grand (1269, mars). — (f°45<sup>vo</sup> et 94<sup>vo</sup>)<sup>49</sup> : Lettre de l'official de Toul notifiant que Walfroi, clerc de Poussay, a approuvé une donation de terres sises au finage de Puzieux faite à l'abbaye par sa mère Valence, et qu'il a donné lui-même ce qu'il a et peut avoir aux finages de Puzieux et Frenel-Saint-Léger (1271,

<sup>49</sup> Cette pièce a été transcrite deux fois.

février). — (f°29<sup>vo</sup>) : Elisabeth, veuve de Foulques de Ville, avec le consentement de ses fils Louis, Huard et Symon, clerc, donne à l'abbaye pour son anniversaire et celui des siens, deux resaux de froment et un seau de vin, sur le jardin Lyefroy, au finage de Ville. L'acte fut scellé par Herbert, abbé de Bonfays et Nicolas, curé d'Adompt (1273, lendemain de fête Saint-Pierre-aux-Liens). — (f°39) :

Vincent de Remicourt, prêtre, donne des terres et vignes à l'abbaye, et fait celle-ci légataire après son décès, de tout ce qu'il peut posséder (1274, septembre). — (f°81<sup>vo</sup>) : Donation à l'abbaye, par Wichard, sire de Passavant, chevalier, d'un pré qui «siet davant Vanniex» (1275, octobre). — (f°58) : Lettre de l'official de Toul faisant connaître que dame Poince, veuve d'Aubert de Châtel, a vendu, avec le consentement de sa sœur dame Comtesse, de qui elle les tenait en fief, un bois au ban de Bettegney, et quatre chapons et cinq deniers toulois de cens annuel, pour la somme de soixante dix sous toulois «de duc» (1272, avril). — (f°63) : L'official de Toul transmet une lettre de Liébaut, sire de Beaufremont (1278, janvier), par laquelle celui-ci abandonne à l'abbaye de Chaumousey le droit de patronage de l'église de Beaufremont (1278, mardi avant la Conversion Saint Paul). — (f°42) : Lettre de Philippe de Darnieulles, chevalier, donnant à l'abbaye, avec le consentement de sa femme Gille et de son fils Guillaume, deux meix avec leurs «magnies d'omes» sis sur la maison de Berthe de Darnieulles (1279, novembre). — (f°36) : Lettre de Joffroi, sire de Boulémont, faisant connaître que Gosuin, chevalier, de Gironcourt, et sa femme Marguerite, avec l'assentiment de leur fils Warnier, ont donné à l'abbaye trois quartiers de terres et prés au finage de Ménil-en-Xaintois, qui sont du fief de Joffroi (vidimus de 1280). — (f°65) : Demoingin, dit Blanchart, de Girancourt, donne à l'abbaye cent sous de forts sur son héritage, ainsi que des terres et quinze sous toulois d'autre part. Il est question dans l'acte de l'abbé Renald de Darnieulles, déjà mort à cette date (1281, février). — (f°101) : Lettre du gardien des frères mineurs de Neufchâteau, de Huon, prieur de Notre Dame, et de Girard, curé de Neufchâteau, notifiant la vente faite à l'abbaye par maître Jehan, clerc de Neufchâteau, fils de Thiéri, dit Chiâte, de trois parties d'une grange sise à Noncourt (*Enoncourt devant le Neufchastel*) et de plusieurs pièces de terre et de pré moyennant le paiement annuel au dit Jehan de six livres de provenisiens, sa vie durant seulement (1282, mars). — (f°94<sup>vo</sup>) : Morisois et sa femme Katherine, cette dernière, fille de Thiéri, dit Chiâte, «acquittent» à l'abbaye la quatrième partie de la grange de Noncourt qu'ils tenaient de Thiéri (1282, mars). — (f°88) : Vente par Poiresson, fils de Thiéri dit Chiâte, à l'abbaye, de la quatrième partie de la grange de Noncourt (*Honocourt devant le Neufchastel*). Notification faite par Huon, prieur de Notre-Dame de Neufchâteau et Jehan, doyen de la chrétienté du même lieu et curé de Saint-Elophé (1283, septembre). — (f°43<sup>vo</sup>) : Accord entre Renard, curé de Favières, et l'abbaye, au sujet du sixième des dîmes novalles de cette église, notifié par Gérard, chancelier de Toul et le doyen de la chrétienté de Jorxey (Toul, 1283, lendemain du synode de la fête de Saint Luc, évangéliste). — (f°106<sup>vo</sup>) : Gilebert Malbous, maire de Neuchâteau, fait connaître que Husson, fils de feu Nicole Baudis et Acelline, sa femme, reconnaissent devoir annuellement à l'abbaye, vingt sous de provenisiens forts, pour la maison que l'abbaye avait à Neufchâteau, près de la porte Saint-Christophe et pour un pré au finage de Coussey (s. d., l'acte étant interrompu au bas du feuillet, [vers 1284]). — (f°102) : Reprise à cens de l'abbaye de Chaumousey, par Wichard de Thiélouze, d'héritages en terres et bois, sis en grande partie au finage de Thiélouze, sous le cens annuel de deux sous et demi de toulois (1286, avril). — (f°s 93 et 94) : Lettre de confraternité et association de prières entre l'abbaye de Chaumousey et le prieuré du Saint-Mont (*Sancti montis de Rombech*) (1286, octobre). — (f°42<sup>vo</sup>) : Lettre de Louis, doyen de la chrétienté de Jorxey, et de Conet, curé de Dompaire, où ils font connaître que Poirêt de Dompaire dit Mairechaut a donné à la table et au couvent de Chaumousey, le cens du prés sis sur le «Wez de Roubey» (1287, mai). — (f°91) : Quittance délivrée à l'abbé de Chaumousey et à son couvent, par Hue, dit Tripotel, chevalier, de Neufchâteau, de tout ce qui lui était dû par ladite abbaye, à l'exception d'une pension de soixante sous de provenisiens à lui due par l'abbaye, sa vie durant (1290, mardi après la fête de Notre-Dame en mars). — (f°46) : Accord par devant l'abbé Demenge entre Jehan dit de la Porte, aumônier de l'abbaye, et Guillaume, prêtre de Dommartins-Vallois, au sujet de deux parts des grosses et menues dîmes de Dommartin (1292, vendredi avant la Nativité de saint Jean-Baptiste). — (f°48<sup>vo</sup>) : Vidimus par l'official de Besançon d'une lettre d'Aymon de Faucogney, seigneur de Villersexel (*Villaris Sexel*), où celui-ci reconnaît tenir sa vie durant du prieur de Marast les fruits, issues et provenances des grosses et menues dîmes de Villersexel, de Villers-la-Ville, du Grand Magny et du Petit Magny qui appartenaient au prieuré en toute propriété et qui devront lui revenir après sa mort (1294, 4 des ides de mai ; vidimus de 1294,

vendredi après la Saint Laurent). — (f°102<sup>vo</sup>) : Colin dit de La Faulche, maire, et les jurés de la communauté de Neufchâteau font connaître que Wautherin le Boiteux, clerc, et sa femme Loirette, de Neufchâteau, ont vendu, pour soixante-trois livres de petits tournois, à Jehan dit de La Faulche, bourgeois de Neufchâteau, une maison, rue Saint-Christophe, près de la maison de Demenge dit Larrivei (1295, janvier). — (f°45) : Règlement, par Aubert, clerc, recteur des écoles d'Epinal, d'un différend entre Demenge, abbé de Chaumousey, et Thiéri, curé de Dommartin-lès-Ville, au sujet des dîmes de la grange et du moulin des Ableuvenettes, appartenant à l'abbaye, mais situées dans les limites de la paroisse de Dommartin (1295, lendemain de la fête des saints Simon et Jude). — (f°95<sup>vo</sup>) : Vente par Thiéri de Dounoux dit *Ly Hourids*, à Jehan le Maréchal, d'Epinal, de la moitié du moulin, sis à Uzemain, au-dessous de l'église, et de la moitié du moulin d'Uriménil, sis à *la Gaitte*, pour la somme de dix livres de toulois. L'acte fut scellé par Druon, prévôt de Remiremont, et par la ville d'Epinal (1295, lundi après Saint Vincent). — (f°99<sup>vo</sup>) : Husson, dit de Oncourt et Béatrix, sa femme, demeurant à Epinal, font connaître qu'ils ont donné en aumône à l'abbaye de Chaumousey, tous leurs meubles et immeubles, et spécialement leur maison du Grand Rualménil, dont ils gardent l'usage leur vie durant ; état réservé que le cens dû par les habitants de cette maison à Colignon, dit d'Arches, prévôt d'Epinal, continuera de lui être payé, à lui ou à ses hoirs (1297, vendredi avant la Nativité saint Jean-Baptiste, en juillet). — (f°84<sup>vo</sup>) : Acensement par Guillaume, abbé de Chaumousey, à Collinet de Lexeu et à Jehan, son gendre, d'un jour de terre sis au-dessus du Petit Rualménil, sur la voie près des Malades, et de terres sises au finage de Thaon, moyennant un cens annuel de dix-huit toulois (1297 : collation faite en 1340 par Baudoin Thiéri, d'Epinal, notaire de la cour de Toul). — (f°87) : Vente à l'abbaye par Demenge, dit Darneiz, de Jézonville, prêtre, de tout ce que lui, ses frères et ses sœurs possédaient au finage de Dommartin, aux bans de Girancourt et de Harol, moyennant vingt cinq sous de toulois. L'acte fut scellé par Demenge Olry, curé d'Escles, et Jehan, curé de Harol (1297, mai). — (f°75<sup>vo</sup>) : Donation en aumône à l'abbaye par Philippe de Darnieulles, chevalier, de tout ce qu'il possédait dans les grosses menues dîmes d'Igney. Témoins : l'abbesse et quelques religieuses d'Epinal, Aubry, recteur des écoles d'Epinal, et Warri<sup>50</sup>, clerc, fils de Philippe (1298, jeudi avant la Saint-Nicolas d'hiver). — (f°93) : Humbert de Gugney (*Guengneix*) et son beau-frère Thirias reconnaissent devoir annuellement à l'abbé de Chaumousey Guillaume, deux sous toulois, comme canon d'un champ à *Jonchières* et d'un pré derrière Flavacourt, au-dessus du moulin d'Aubiey, que ledit abbé leur a acensés. L'acte fut scellé par le doyen de la chrétienté de Poussay, par Aubry, curé de Gugney, et par Ferri, curé de Frison (1298, décembre). — (f°106) : Donation à l'abbaye par Guillaume, archidiacre de Toul, titulaire de l'archidiaconé de Remiremont<sup>51</sup>, de l'église Saint-Nicolas appartenant à l'autel du Clerjus, sous réserve des droits de l'archidiacre (s. d. [XIII<sup>ème</sup> siècle]). — (f°98<sup>vo</sup>) : Accord entre l'abbaye et Hue, dit Tripotel, chevalier, de Neufchâteau, au sujet des propriétés de Noncourt, provenant des hoirs de Thiéri dit Chiate, et d'autres propriétés sises en la rue Flamoise à Neufchâteau (1300, janvier). — (f°37<sup>vo</sup>) : Lettre par laquelle la communauté d'Essey [la Côte] reconnaît être tenue de recouvrir la nef de la chapelle du village, annexe de la paroisse de Vennezey et dépendant de la chrétienté de Flin (*Fluminibus*), dont le patronage appartient à l'abbaye de Chaumousey. La pièce fut scellée par Alexandre, abbé de Moyenmoutier et doyen de la chrétienté de Flin, et par Nicolas, curé de Gerbéviller (1302). — (f°90) : Aubertin dit La Fontaine et Sébille, sa femme, reconnaissent qu'ils ont pris à bail, pour leur vie durant, de l'abbaye de Chaumousey, une maison à Dommartin, avec ses appartenances, pour dix sous toulois à payer tous les ans à la dite église. L'acte fut scellé par Simon, abbé de Bonfays, et par Godefroi, doyen de la chrétienté de Poussay (1302, mardi après la Division des Apôtres). — (f°79) : Bertrand et Demangotte, sa sœur, enfants de Ane, bourgeois de Neufchâteau, en reconnaissance des nombreux bienfaits qu'ils ont reçus de l'abbaye de Chaumousey (énumérés dans la pièce) se donnent à celle-ci, eux et leurs biens meubles et immeubles et notamment ce qui leur appartient dans la maison où ils demeurent, rue Flamoise, à Neufchâteau, devant la maison de Chaumousey (1302, jeudi après le dimanche où l'on chante *Quasimodo*). — (f°87) : Lettre de frère Aubert, prieur de Neufchâteau, Jehan, dit Porcelet, maire, et Demenge dit li Arriveis, clerc juré de la cour de Toul, faisant connaître que Dunois dit ly Lous, bourgeois de Neufchâteau, a pris à cens de l'abbaye de Chaumousey, une maison et ses appartenances sise en la rue Flamoise, entre la maison Poiresson et la maison des

<sup>50</sup> Très vraisemblablement le Warri de Darnieulles que l'on trouve au début du XIV<sup>e</sup> siècle doyen du chapitre de Saint-Dié.

<sup>51</sup> Le pouillé de 1402 ne mentionne plus que le *doyné* de Remiremont.

hoirs Ane, sous un cens annuel de dix sous de provenisiens, «bonne monnoye et leal coursable en foires de Champagne» (1302, juillet). — (f°76) : Bernard d'Epinal, prêtre, curé de Gircourt et doyen de la chrétienté de Jorxey, fait savoir qu'en retour des services à lui rendus par l'abbé et le couvent de Chaumousey, et pour son anniversaire, il donne au pitancier de l'abbaye, deux soudées de terre à toulois «coursable» à Epinal, qui lui sont dues annuellement par Bernard, fils de Thiéri de Chavelot et Ysabel, sa femme, soeur du donateur, sur une maison sise au Grand Rualménil, provenant dudit Thiéri de Chavelot. L'acte fut scellé par Karle, doyen de la chrétienté, par Pierre, curé d'Epinal et par Bernard, le donateur (1305, mardi après la Translation de Saint-Nicolas, en mai). — (f°92<sup>vo</sup>) : Vente par les enfants de Demengin d'Audoncourt à Jacquemin de Gorhey d'une fauchée de pré sise à Audoncourt, pour la somme de vingt-quatre sous toulois. Cette transaction fut notifiée et l'acte fut scellé par Girard, curé de Gorhey, et par Jehan, vicaire perpétuel de Girancourt (1305, vigile de Saint-Simon et Saint-Jude, apôtres). — (f°40) : Willaume et Aubertin, dit de la Fontaine et Sibille, femme d'Aubertin, font savoir qu'ils ont repris de l'abbaye de Chaumousey (Jehan étant abbé), en fief et en plein hommage, toute la tenure que feu Demengel, dit Sourdaux, de Dommartin, tenait auparavant, et le tiers du siège d'un moulin sis au-dessus de Dommartin ; qu'ils ont abandonné tout ce que leur devait l'abbaye, et qu'ils s'engagent à lui payer tous les ans vingt sous toulois. L'acte fut scellé par Simon, abbé de Bonfays, et par Godefroi, doyen de la chrétienté de Poussay (1308, samedi après l'Annonciation en mars). — (f°96) : Vente par Demoingel, d'Epinal et par Hilluix, sa femme, à Jehan le Maréchal, du Grand Rualménil, de la moitié d'un moulin, sis à Uzemain, sur la rivière du Coné, pour dix livres de toulois (1309, juillet). — (f°98) : Vente, par Jehan le maréchal, du Grand Rualménil, «ensous lou grant pont» et par Lorence, sa femme, à Jehan, dit Huillon, d'Epinal, chanoine de Saint-Dié, de la totalité du moulin qu'ils ont à Uzemain, au-dessous de l'église (et qu'ils avaient acquis moitié à Thiriât, dit dou Hordy, moitié à Demongel), moyennant dix-neuf livres de toulois (1309, jour de Saint Luc). — (f°75) : Vente par Jehan, dit de Sanchey, à Colin, dit de Harol, de quatre «cires de meix», et de deux pièces de pré, sises à Sanchey, pour trente sous de toulois. Vente notifiée et scellée par Simon, abbé de Bonfays et par Jehan, dit Hullon, chanoine de Saint-Dié et curé de Girancourt (1399, lundi après la Toussaint). — (f°91) : Lettre de Warri [de Darnieulles], doyen du chapitre de Saint-Dié, faisant connaître que Jehan de Toul, prêtre, a vendu à Jehan, prêtre, d'Oncourt, pour quarante six sous de toulois, tous les héritages sis au finage d'Oncourt, que lui avait donnés le doyen Warri et Demenge, curé de Deyvillers, ont scellé l'acte (1319, jeudi après l'Ascension)<sup>52</sup>. — (f°89) : Saufroi, curé de Gigney, et Pierre, curé d'Uxegney, font savoir que Laurence, veuve d'Aubry de Mazelay, et ses enfants ont vendu à Jehan, prêtre, demeurant à Oncourt, des terres sises à Mazelay, entre les prés de Chaumousey, pour trente sous de toulois (1311, vendredi après la fête de Saint-Vincent). — (f°65<sup>vo</sup>) : Bernard, curé de Gircourt et doyen de la chrétienté de Jorxey, et Jehan, vicaire perpétuel de Girancourt, font connaître que Collin, dit de la Meize, de Girancourt, et sa famille, ont vendu à la pitancerie de l'abbaye de Chaumousey deux cens assignés sur des terres sises à Girancourt (?) (1331, veille de fête de Saint-Mathieu, apôtre). — (f°49) : Jehan, curé de Dogneville, et Pierre, curé d'Uxegney, font connaître que Jehan, dit li Vexis li Maselley, bourgeois d'Epinal, sa femme Abelas et leur famille, ont vendu à Jehan, bourgeois d'Epinal, fils de feu Willemin dit Haizart, une curtille de pré et la portion du breuil d'Uxegney qui leur appartenait (1312, 5 avril). — (f°64<sup>vo</sup>) : Vente par Jehandel de Mazelay et Hawix, sa femme, à Jehan, prêtre, demeurant à Oncourt, d'un cens en argent et en chapons assigné sur les deux moulins d'Oncourt-sur-Avière, appelés le Moulin en Meix et le Moulin du Bois, et sur des terres sises au même finage, pour la somme de cinquante-cinq sous de toulois. Acte

scellé par Girard, curé de Gigney, et par Pierre, curé d'Uxegney (1313, jeudi après l'Apparition, en janvier). — (f°93) : Arbitrage de Mathieu, curé de Baudricourt, terminant le procès pendant entre l'abbaye de Chaumousey et Aubertin, dit de la Fontaine, de Dommartin, au sujet de réclamations réciproques de dettes en argent ou en nature. Acte scellé par Mathieu, arbitre, par Hue, curé de Dommartin, et Jehan, curé de Remicourt (1313, février). — (f°79) : Echange entre l'abbaye de Chaumousey et Jehan, chevalier, sire de la Fauche : ce dernier donne à l'abbaye sa grange d'Orquevaux, avec le droit de prendre du bois et de la pierre au finage d'Orquevaux, pour son entretien, et reçoit les quarante-cinq sous de petits tournois qu'il devait payer annuellement à l'abbaye sur le moulin dit de Challon (1314, dimanche avant la fête de Saint-Vincent, en janvier).

<sup>52</sup> L'original de cette vente existe dans la liasse XII H 26.

— (f°63) : Bernard, curé de Gircourt et doyen de Jorxey, et Wiri, curé d'Ambacourt, font savoir que Willame le Clerc, de Gugney, «appréhendé» de l'abbaye de Chaumousey, a donné en aumône tous ses biens meubles et immeubles du finage d'Ambacourt (1315, jeudi après la Trinité, en mai). — (f°83<sup>vo</sup>) : Biéatrix, veuve de Henri, et fille de feu Willemin, dit le Béguin, fait savoir qu'elle a pris et tient à cens de l'abbaye de Chaumousey, une maison sise au Grand Rualménil, avec ses appartenances, sous le cens de 25 s. de toulois à payer moitié à l'abbé, moitié à la pitancerie du couvent, plus de sept livres de toulois d'entrée et quinze sols «au vin», sans préjudice de l'ancien cens de quatre toulois et deux chapons, dus annuellement aux hoirs du prévôt Collignon (1317, 4 juillet). — (f°92) : Richard d'Amenoncourt, maire, et Catherine, sa femme, font connaître qu'ils ont acheté à Ponce, abbé, au couvent de Chaumousey et à Jacques, prieur de Chasnoy, une certaine quantité de froment, de seigle et d'avoine, mesure de Blâmont, pour leur vie durant, à prendre sur les dîmes que l'abbaye lève à La Neuveville-aux-Bois et à compléter, en cas d'insuffisance, sur les dîmes de Domjevin. Acte scellé par Warnier, curé de Ceintrey, et Etienne, curé d'Amenoncourt (1317, lundi avant la fête de Saint-Luc, en octobre). — (f°88<sup>vo</sup>) : Simon, abbé de Bonfays, et Huars, chevalier, sire de Bulgnéville, mettent fin, par un arbitrage, au désaccord qui existait entre Ponce, abbé de Chaumousey, et Pierre, chevalier, seigneur de Removille. Ce dernier prétendait que les hommes d'Aouze, du fief de Chaumousey, pouvaient, par «entrecours» demeurer à Pargny, le servir et retourner en leurs maisons en payant leurs redevances à Chaumousey. Les arbitres conclurent à la suppression de l'entrecours (1319, mardi avant la Saint-Barthélémy, en août). — (f°66) : Regnaut, curé de Girancourt, et Girars, curé de Gorhey, font connaître que Regnars dit d'Adoncourt et sa femme Hawix ont vendu à Ysabel de Chaumousey la ville, leur maison, sise à Adoncourt *sus le Wey*, pour le cens de trois toulois et un chapon à payer annuellement à l'abbaye, et leur jardin, pour sept livres de toulois (1320, fête de Saint-Pancrace, en mai). — (f°89<sup>vo</sup>) : Lettre par laquelle Wautrin, dit Sarrazin, d'Aouze, à sa sortie de prison, reconnaît les torts et griefs commis par lui à l'égard de l'abbaye, et s'engage pour l'avenir à servir honnêtement et loyalement l'abbé et le couvent (1321, samedi après la fête de l'Exaltation de la Sainte-Croix, en septembre). — (f°100<sup>vo</sup>) : Jehan de Bettegney, sa femme et ses enfants vendent à l'abbaye de Chaumousey pour la pitancerie, un pré sis au Pont de *Maudaime* pour cent (?) sous de petits tournois. Pierre, curé de Damas (*Dommart*) et Regnaul, curé de Dompaire, ont scellé l'acte (1322, juillet). — (f°89) : Acensement par l'abbaye à Mengin dit Poioize et à Druet, son fils, de *six hommées* de vigne «tresche» (en friche) sises au ban de «Pargney en Barrine» (1323, fête de Saint-Vincent, diacre). — (f°90<sup>vo</sup>) : Acensement par l'abbaye à Othenes, fils de Cayn de Pargney, de trois hommées de vigne tresche à Pargney en Barrine. Le trescens, comme celui de l'acte précédent doit être payé à Toul, en la maison de Chaumousey, devant l'Orme Saint-Gengoult (1323, fête de Saint-Vincent). — (f°38) : Raimbaud<sup>53</sup>, doyen de la chrétienté de Jorxey et curé de Dompaire, et Pierre, curé de Damas, font connaître que Jehan de Bettegney, sa femme et ses enfants ont vendu à Ponce, abbé, et au couvent de Chaumousey, pour la pitance, des pièces de terre sises à Bettegney, pour six livres de petits tournois, et ont repris lesdites terres de ladite abbaye sous le cens de huit sous et deux deniers toulois à payer annuellement à la pitance (1323, veille de Saint-André). — (f°97<sup>vo</sup>) : Acensement par Willemin et Odas de Mirecourt, frères, à Estevenin et à Viriat, frères, de terres sises au finage d'Ambacourt (*Embaycourt*) sous le cens annuel de quatorze sous de bons menus tournois (1327, lundi avant la Saint-Barnabé, en juillet). — (f°51) : Vente à Jehan, dit du Chaisne et à sa femme, du *Mesnil selonc les Forges*, de quatre sous de cens, en monnaie courant à Epinal, à prendre sur leurs héritages des ban et paroisse d'Uxegney, pour trente six sous de toulois. Gérard, curé d'Uxegney et Girard, curé de Girancourt ont scellé l'acte (1329, lundi après la Saint-Martin, en novembre). — (f°65<sup>vo</sup>) : Prise à bail de l'abbaye de Chaumousey par Nicolas, curé de Ménil-en-Xaintois, avec le consentement de Katherine, femme de Jacquemin Rendroit, qui fut d'abord mariée à feu Henri de Neufchâtel, bailli du duché de Lorraine, d'un jardin et de terres sises à Neufchâteau ou sur son finage, qui appartiennent, sa vie durant, à Katherine, sous le cens de dix sous de petits tournois, payable à Jacquemin et à Katherine, tant que celle-ci vivra, et à l'abbaye après sa mort ; les terres devant revenir à Katherine, après la mort du curé Nicolas, et après le décès de Katherine à l'abbaye (1330, mai). — (f°59<sup>vo</sup>) : Jehan, abbé de Bonfays, et Gérard, curé d'Adompt, font connaître que Demoingin dit le Jonei, de Légéville, a pris à cens de l'abbaye de Chaumousey, une

<sup>53</sup> Il est possible que ce Raimbaud et le curé de Dompaire Regnaul qui agit l'année précédente (juillet 1322) de concert avec Pierre, curé de Damas, ne soient qu'un seul et même personnage.

maison à Légéville, avec ses dépendances, moyennant un cens annuel de cinq sols et demi de petits tournois et trois chapons (1330, dimanche, fête de Saint-Jean de Latran, 6 mai). — (f°68) : Notification par Colin Poullenes, maire de Neufchâteau, de ce que doit à l'abbaye de Chaumousey, Arnoul, fils d'Huguenet le Glouton, bourgeois de Neufchâteau, pour un jour de terre sis entre Neufchâteau et Noncourt (*Enoncourt*) qu'il a pris à cens de l'abbaye (1330, 1<sup>er</sup> juillet). — (f°80<sup>vo</sup>) : Prise à cens de l'abbaye, par Thiecelin dit Faiz Vielle, de Neufchâteau, d'une grange avec ses dépendances, sise en la rue Verdunoise, au-devant de la maison de Chaumousey (1330, lundi après Saint-Nicolas). — (f°91<sup>vo</sup>) : Jacquemin Wiriot, maire de Neufchâteau, fait connaître que Simon Treuedeniers, de Neufchâteau, chevalier, a pris à cens de l'abbaye, moyennant un cens annuel de soixante sous de bons petits tournois, une «croée» sise devant le moulin de Noncourt devant Neufchâteau, entre le chemin qui va à Noncourt et la terre de l'Hôpital du Saint-Esprit (1331, novembre). — (f°67<sup>vo</sup>) : Vente par Willemin de Mattaincourt, son frère Odas et Ydete, femme de ce dernier, à Fauquegnon de Mirecourt, de quatorze sous de bons menus tournois que leur devaient les habitants d'Ambacourt, pour la somme de onze livres de bons tournois menus (1331, samedi après l'octave de l'Apparition). — (f°69<sup>vo</sup>) : Sentence rendue par Jean de Nancy, clerc de Toul, dans une contestation qui s'était élevée entre Paul de Ville (*de urbe*), archidiacre de Vosge, et Nicolas, recteur de la paroisse de Ménil-en-Xaintois, au sujet du droit de visite de cette paroisse (1332, [septembre]). — (f°47) : Joffroi, curé de l'église paroissiale de Poussay, reconnaît que les grosses dîmes de Rouvres-en-Xaintois, qu'il a achetées à l'abbaye de Chaumousey, pour sa vie durant, retourneront à l'abbaye après son décès, à l'exception de celles qui seraient en grange à sa mort, et dont l'exécuteur testamentaire du curé disposerait à sa volonté ou suivant les instructions du défunt (1332, samedi après Saint-Michel). — (f°82) : Donation en aumône à l'abbaye de Chaumousey par Fauquegnon de Mirecourt et sa femme, de cens qui leurs étaient dus par des particuliers d'Ambacourt et d'Hymont (1334, mercredi après les Bures). — (f°83) : Accord par devant Jehan dit Soulteis, bailli de Vosge, entre Ponce, abbé de Chaumousey, et ses hommes de Rouvres-en-Xaintois, au sujet du droit de mainmorte (1334, lundi après la Saint-Remi, octobre). — (f°84) : Renonciation à leurs prétentions par les habitants de Rouvres-en-Xaintois à la suite d'un procès qu'ils avaient eu avec Ponce, abbé de Chaumousey, au sujet du droit de mainmorte (1335, dimanche après l'Assomption). — (f°56<sup>vo</sup>) : Vente par Gérard, dit Curius, du Ménil [sous Harol] et sa femme, à Vivian de Girancourt, d'un pré sis *ex Arbrès aux Manerat*, (1135, jeudi après la Saint Remi). — (f°77) : Pierray d'Epinal, fils de feu Demoingin le Fèvre, et sa femme Clémence reconnaissent devoir annuellement à l'abbaye, trois sols de cens sur une maison et ses dépendances qu'ils ont au Grand Rualménil. Acte scellé par Jehan, doyen, et Pierre, curé d'Epinal (1336, samedi après la Toussaint). — (f°54) : Contrat d'acensement passé, sous certaines clauses, entre Jehan dit le Petit, gendre de Laurent de Giroménil, et Ysabel sa femme, d'une part, et Bertrand, fils de Parenet, dit d'Oncourt, d'Epinal (1337, jeudi avant la Saint-Pierre, février)<sup>54</sup>. — (f°71<sup>vo</sup>) : Vente par Jehan dit li Goille, des Forges, paroisse d'Uxegney, à Jehan Vairenel, bourgeois d'Epinal, de prés sis au finage de Sanchev (*Xoinxèi*) (1342, 5 mars). — (f°81) : Echange entre Ponce, abbé de Chaumousey, et Jehan Mourouze, bourgeois de Neufchâteau : l'abbé reçoit une pièce de terre sise à «Enoncourt», *de costé la croüée de Chaumousey*, avec la rente qui y est assignée, et abandonne en échange à Jehan, un cens qu'il devait à l'abbaye sur une pièce de terre sise en *Chinaulz* (1343, 22 mars). — (f°49<sup>vo</sup>) : Vente à Colin dit le Bertet d'Uzemain, demeurant à Epinal, par Hembelin, fils du Roucel de Méloménil, de ses héritages sis à Agémont (*Ajomont*), ainsi que d'autres terres et cens (1343, samedi après Saint-Georges). — (f°53) : Vente à Jehan dit le Roucelz, de Thaon, par Ancey, dit Dignei, de Vaxoncourt, de cens assignés sur une maison et un journal de terre sis à Vaxoncourt (1343, 3 juillet). — (f°85) : Vente par Jeannette, fille de Pierrenat d'Oncourt, d'Epinal, à son frère Jehan, prieur de Chaumousey, de plusieurs cens qui lui sont dus au Ménil-sous-les-Forges, à *Giralménil*, et à Chavelot (1344, lundi avant la Saint-Georges). — (f°85<sup>vo</sup>) : Vente à Werry, dit le Grand Bourgeois d'Epinal, par Jehan dit ly Petiscuis, fis de Fornier d'Epinal, d'un cens qui lui est dû par Jehan dit des Forges, assigné sur un meix sis à la Fontaine du Ménil sous les Forges (1344, 6 août). — (f°80) : Vente à Jehan de Noncourt, prêtre, par Nicole, curé de Mont et doyen de la chrétienté de Neufchâteau, et Giennotte, veuve de Husson de Mont, d'une maison avec ses dépendances sise en la rue Saint-Christophe, à Neufchâteau, pour la somme de cent vingt petits florins d'or de bon poids. Scellé par Raoulz dou Chainge, mayeur de Neufchâteau (1344, jour de fête Saint-Etienne). — (f°59) :

<sup>54</sup> L'original de ce contrat se trouve dans la liasse XII H 15.

Reconnaissance de cens par Gynin, fils de Warnesson de Gorhey, envers Jehan de Fremifontaine, curé de Gorhey (1345, lundi avant la Nativité de Saint-Jean-Baptiste). — (f°96<sup>vo</sup>) : Jehan, fils de feu Jacquinet, le bourgeois de Neufchâteau, reconnaît tenir à cens des religieux de Chaumousey, la maison qui leur appartient en la rue Flamoise, à Neufchâteau, avec ses dépendances jusqu'aux murs de la ville, et le puits, entre la maison des filles-Dieu et celle de Jehan le Champion, pour cinq sous de petits tournois (1345, 16 janvier). — (f°71) : Acensement à Jehan dit Baisegnei, par Jehan, prieur de Chaumousey, Méline, sa sœur, et Thouvenin, dit le Saulnier, mari de Méline, de tout l'héritage sis au ban et finage d'Uxegney, qui leur venait de Parenet, père du prieur, et de Méline, moyennant un cens annuel de cent sous de toulois. Parmi les témoins : Gérard Varrenier, curé de Girancourt (1346, 10 juillet). — (f°69) : Accord entre l'abbaye de Chaumousey et les habitants de Ménil-en-Xaintois, d'une part, et Gérard, prévôt de Châtenois, d'autre part, au sujet de l'usage d'un vieux et d'un nouveau chemin qui se trouvaient au finage de Ménil (1348, 1<sup>er</sup> avril). — (f°73<sup>vo</sup>) : Lettre de l'official de Toul faisant connaître que Droyn Malfrongat, de Gorhey, doit annuellement un cens de deux sous à Jehan le Camus, maire à Gorhey, pour les trois parts d'un meix sis en ce lieu, qu'il tient du dit maire (1350, dimanche avant la Nativité de Saint-Jean-Baptiste). — (f°52<sup>vo</sup>) : Vente à Loviat le meunier d'Epinal, par Richier dit le Borne, du même lieu, d'un cens annuel de trois sous assigné sur une maison sise à Epinal à la porte qu'on dit *le Laubert*, et sur une autre maison sise au Petit Rualménil, pour la somme de quatre livres (1352, jour de fête Saint-Vincent). — (f°69<sup>vo</sup>) : Accord entre Liebault, abbé de Chaumousey, et Wichart d'Amance, seigneur d'Ubexy, au sujet du droit de pâturage au ban et finage de Bettegney (1354, lundi avant les Bures). — (84<sup>vo</sup>) : Sentence rendue aux assises de Mirecourt en faveur de l'abbé de Chaumousey, contre Culleteiz Dadan, écuyer, défaillant [au sujet de la grange de Madecourt<sup>55</sup>] (1355, lundi après la fête de la Saint-Barnabé<sup>56</sup>, apôtre). — (f°62) : Vente à Ferri Farrinel, clerc, par Jeannette, femme de Steveni Le Charreton, de Remiremont, de tous les héritages venus de son père qu'elle pouvait avoir aux bans et finages de Gorhey, Girancourt et Darnieulles, pour la somme de dix petits florins de bon or. Témoin : Pierre, curé de Damas (1355, lundi après Saint-Remi). — (f°74<sup>vo</sup>) : Don [à la pitance de l'abbaye<sup>57</sup>], par Jehan le Couchons de Girancourt de trois sous de cens sur une maison sise à Girancourt (1356, Saint-Valentin). — (f°69<sup>vo</sup>) : Lettre de Liebault, abbé de Chaumousey, faisant connaître qu'il a vendu à l'abbé et au couvent de Saint-Mansuy *deffuers le s murs de Toul*, la maison et tout ce qui était à l'abbaye en la ville et au ban de Toul, et s'engageant à défendre et à dédommager ses chanoines, au cas où interviendraient des réclamations, des procès ou des dommages au sujet de cette vente (1356, 7 mars). — (f°82<sup>vo</sup>) : Jehan dit Tacon, ancien prévôt de Mirecourt, reconnaît que Liebault, abbé de Chaumousey, lui a payé soixante-cinq florins qu'il lui devait (1356, samedi, après Saint-Urbain, en mai). — (f°87<sup>vo</sup>) : Don en aumône à l'abbaye, par Warnesson<sup>58</sup>, fils de dame Marguerite, de plusieurs pièces de pré ou de terre. Scellé par l'abbesse de Poussay et par Hue, prêtre de Domvallier et doyen de la chrétienté de Poussay (1356, au mois de fenal (juillet)). — (f°46<sup>vo</sup>) : Vente à Ferri, dit Ferinel, clerc, par Demoingin le Roucel, de Dommartin [les Vallois] et Colin, son fils, d'un cens de douze sous, sur l'héritage de Durandel de *Menoménil*, oncle de Colin (1356, fête des Saints-Innocents). — (f°56<sup>vo</sup>) : Acensement à Thierrî, fils de Warnesson de Gorhey, par Ferri dit Ferninel, clerc, de pièces de terres sises à Adoncourt et à Gorhey (1357, samedi après le dimanche où l'on chante *Invocavit*)<sup>59</sup>. — (f°82<sup>vo</sup>) : Lettre de Joffroi, prieur de Chanoy, reconnaissant que les grosses et menues dîmes ainsi que les cens de La Neuveville-aux-Bois appartiennent à la pitance de Chaumousey (1358, vendredi avant la Saint-Remi). — (f°72<sup>vo</sup>) : Werry, sire de Darnieulles, chevalier, reconnaît avoir donné en aumône, à la pitance de l'abbaye, pour le salut de son âme et de celle de sa femme défunte Jehannette, et pour leurs anniversaires, vingt sous de cens annuel et perpétuel, assignés sur un moulin qu'il possède à Domèvre-sur-Avière. Ce fut fait en présence de Joffroi, curé de Girancourt, d'Etienne, curé de Darnieulles, de Jehan de Dompaire, écuyer, et de Jehan de Flavacourt (1361, jour des Rameaux ; expédié en 1362, le lundi après le dimanche de *Laetare*). — (f°73<sup>vo</sup>) : Vente à la pitance de l'abbaye, par Jehan, fils de Louis du Ménil-sous-les-Forges, d'un cens annuel et perpétuel de douze deniers toulois à prendre sur tous ses héritages et spécialement sur ceux de Sanchey, (1362, le dimanche

<sup>55</sup> D'après l'analyse de Nicolay, car la pièce ne fournit aucune indication.

<sup>56</sup> Et non *saint Bernart apostre*, comme le porte le cartulaire.

<sup>57</sup> D'après l'analyse de Nicolay.

<sup>58</sup> De *Géroncourt*, d'après l'analyse de Nicolay.

<sup>59</sup> Le même contrat a été transcrit une seconde fois, avec quelques variantes de graphie, au f° 62<sup>vo</sup>.

après la Toussaint)<sup>60</sup>. — (f°51<sup>vo</sup>) : Vente à Jehan, dit de *Gremonvillez*, chanoine de Remiremont, par Bertrand, fils de Bertremei d'Ajomont, paroisse de Girancourt, d'un cens de cinq sous toulois et deux chapons, assigné sur maison Merchassie Baillet, pour trois francs et demi de bon or (1389, jeudi après Saint-Luc évangéliste). — (f°54<sup>vo</sup>) : Vente à Jacois le Parmentier d'Epinal, par Perrin «jadit filz mons. Heymes prestre, curei de Dompevre sur Durbion», d'un cens de cinq sous assigné sur la moitié d'un maison qu'il tient de son père Heymes, et qui se trouve au bourg d'Epinal, derrière le «moustier Saint Goeri», entre la maison Jehan Ballet de Port (actuellement habitée par Jehan Quarlet de Rouvres, prêtre) et le «rui de Xategnei», par où l'on va à la porte d'Ambrail (*Amberal*), pour la somme de cinq francs de France de bon or (1390, mardi après la Saint-Michel archange). A la suite, sans date, est souscrite la donation en aumône à la pitance de l'abbaye, par Jacois le Parmentier, du cens dont il vient d'être question. — (f°47) : Vente à Coinne de Girancourt, prieur «dou clostre» de Chaumousey, par Jeannon, dit Courtois, de Dompaire, d'un cens annuel de six deniers toulois qu'il a assigné sur des terres sises au finage de Sanchey (*Soncey*), pour la somme de douze gros tournois d'argent (1395, lundi après la fête de Saint-Pierre et Saint-Paul)<sup>61</sup>. — (f°67) : Vente à Parrenat, dit d'Oncourt, bourgeois d'Epinal, par Biétrix, veuve de Poiresson le Ruier, de tout son héritage sis au Ménil et au ban d'Uxegney, pour soixante sous toulois. La pièce fut scellée par Agnès, abbesse d'Epinal, et par Karle, curé de Sercoeur (1397, lendemain de la Nativité Notre-Dame). — (f°72) : Vente à la pitance de l'abbaye par Thierry Malgérard, d'Epinal, chanoine de Chaumousey, d'un cens de sept sous et trois forts, à prendre sur deux maisons à Epinal, l'une au Grand Rualménil et l'autre au bourg, pour la somme de sept francs cinq gros (1399, 28 janvier). — (f°70<sup>vo</sup>) : Accord au sujet de dettes entre Jacquet Rogne, d'Epinal, et Colin dit Aubry, de Girancourt (1403, 5 janvier). — (f°60<sup>vo</sup>) : Donation à l'abbaye par Jeannette, veuve d'Andreu de Chaumousey-la-Ville, de quatre sous toulois à prendre tous les ans sur une pièce de terre à Ambacourt. L'acte fut reçu par Demoingin Aubertin, de Rosières-aux-Salines, notaire de la cour de Toul, recteur des écoles de Mirecourt (1403, 10 mars). — (f°60<sup>vo</sup>) : Acensement par l'abbé Thiébault de Dompaire à Jehan, dit Jolivet de Darnieulles, d'une pièce de terre sise au finage de Darnieulles, sous le cens annuel d'une quarte d'avoine et d'une géline (1406, lendemain de Saint-Georges). — (f°108) : Acensement à Jehan, fils de Willemin dit Grand Béguin, pelletier d'Epinal, par Jehan de la Grant Maison de Parey Saint Césaire, abbé de Chaumousey, d'une maison au Grand Rualménil, au devant de la Croix (1450, 23 juin). — (f°110) : Collation par l'abbé Philippe de Craincourt, du prieuré de Marast à Jehande la Palud, protonotaire apostolique, après la mort du seigneur de la Palud, précédent prieur (1493). — (f°108<sup>vo</sup>) : Collation par l'abbé Jehan de Fresnel, à J.-C. Philibert de Rye, protonotaire apostolique, du prieuré de Marast, vacant par la mort de Guy de La Palud (1545, 7 septembre). — (f°107) : Enquête par témoignages, faite par devant Guillaume du Val (*du Vaul*), abbé de Chaumousey, pour juger un différend qui s'était élevé entre frère Etienne Mersoy, religieux de Chaumousey, curé de Dompierre, et les habitants dudit lieu, au sujet des droits dus au curé sur les aumônes (s.d. [seconde moitié du XV<sup>e</sup> s.])<sup>62</sup>.

1102-1545

## XII H 2

(Liasse). — 2 pièces parchemin, 3 pièces papier.

**Ducs de Lorraine.** — Charte du duc Mathieu II en faveur de l'abbaye (1225, juillet), copie papier XVII<sup>e</sup> s.<sup>63</sup>. — Charte du même duc faisant connaître que Pierre de Rouceux (*Rossul*), chevalier, voué de Dompierre (*Donnipetra*), avec le consentement de sa bru Margara, veuve de son fils Guillaume, a donné en aumône à l'église de Chaumousey, pour la rémission de ses péchés, son alleu de Rouceux, tout ce qui en dépendait, ainsi que le droit de patronage de l'église de Rouceux (1249, octobre). Original parchemin autrefois scellé du sceau du duc<sup>64</sup>. — Vidimus par Nicolas Regnault et Odet Jennin, gardes du scel au tabellionnage ducal de Châtenois et Neufchâteau (1431, 14 avril) des trois actes suivants : 1° Charte de Mathieu II pour l'abbaye, de juillet 1225, (déjà citée au début de l'article) ; 2° Lettre de Arnould, archevêque de Trèves, faisant connaître qu'après que l'abbaye de Chaumousey se fût pourvue en justice ecclésiastique à l'encontre de feu

<sup>60</sup> L'original de cette pièce existe dans la liasse XII H 28.

<sup>61</sup> Omis par les éditeurs du cartulaire.

<sup>62</sup> Cet abbé qui n'est connu ni de Dom Calmet ni de *la Gallia*, acense en 1469, une terre sise à Aouze à Husson Bellot (Voy. ci-après XII H 14).

<sup>63</sup> Copie d'après le cartulaire. Voy. ci-dessus XII H 1, p. 20.

<sup>64</sup> N'a pas été transcrite au cartulaire. — Anal. Le Mercier de Morière, *op. cit.*, n° 355.

la duchesse Catherine et de son fils Ferri, à Claudede leurs exactions envers les hommes de l'abbaye, le duc Ferri est venu à résipiscence et a promis de ne plus agir de même à l'avenir (1255, juin)<sup>65</sup> ; lettre du duc Ferri III visée par celle d'Arnold, archevêque de Trèves, et conçue dans les mêmes termes (1255, juin)<sup>66</sup>. Parchemin autrefois scellé du sceau du tabellionage de Châtenois et Neufchâteau. — Lettres du duc Thiébault notifiant la donation de Jennin, dit le voué de Darnieulles (1309, mars)<sup>67</sup>. Copie papier du XV<sup>e</sup> s.<sup>68</sup>. — Autre copie du même acte (XVIII<sup>e</sup> s.).

1249-XVIII<sup>e</sup> s.

## Personnel.

### XII H 3

(Liasse). — 1 pièce parchemin, 3 pièces papier.

Lettres de diaconat délivrées au fr. Poiresson Fourier<sup>69</sup>, profès en l'abbaye de Chaumousey, par Pierre, vicaire général de Jean, archevêque de Trèves (Trèves, 1588, 25 septembre). — Déclarations de ce qu'il faut distribuer pour la conduite du corps de feu Révérend Père en Dieu François Paticier, abbé de Chamoisier, «avec les sons des grosses cloches» : Compte des frais occasionnés par l'office, les services, les sonneries de cloches en l'église d'Epinal, et la conduite du corps, daté du 12 mars 1654 et signé par Pierre dit Brera, marguillier. L'abbé de Chaumousey était mort en effet à Epinal à cette date, et fut transporté dans son abbaye où il fut inhumé solennellement. — Déclarations des chanoines réguliers de Chaumousey qui, pour se conformer aux dispositions du décret de l'Assemblée nationale, consentent à abandonner la vie commune : Pierre Liégey, Pierre Gérard, Jacques Fady, Franc.-Barthélemy Drouin, J.-B. Châlon, Juste Chaudez. — Pierre-Chrétien Chaligny, menuisier au service de l'abbaye, ne sachant où se retirer, demande à être admis dans un hôpital pour y gagner sa vie (1790, 12 et 13 janvier). — Etat contenant le nom, l'âge et la date de la profession de tous les religieux qui habitaient la maison de Chaumousey à l'époque de la publication du décret du 29 octobre 1789.

1588-1790

### XII H 4

(Registre). — Un registre de 29 feuillets papier.

Registre intitulé : «L'origine de l'abbaye de Chaumousey et les noms des chanoines réguliers qui ont demeuré dans cette abbaye depuis sa fondation jusqu'à l'année 1783 et les suivantes conformément aux mémoires qui se sont trouvés dans l'archive dudit lieu. — N. Vauthier, régulier, prieur, ce 21 novembre 1712». En tête, le prieur a écrit une histoire des origines de l'abbaye jusqu'à la mort de Seherus et une liste des abbés jusqu'en 1738. Il relate l'ouverture de la tombe de l'abbé fondateur, par l'abbé Gérard du Haultoy, en 1586, et la reconnaissance des objets que l'on y trouva : la croix d'identité en plomb qui fixait la date du décès de Seherus au 8 des ides de mai 1128, un fragment de calice d'étain et un bâton de crosse. On trouve ensuite, dans le cahier : un état des fondations faites par les religieux, la liste des chanoines de 1595 à 1625<sup>70</sup>, un récit de l'introduction de la réforme du P. Fourier dans l'abbaye en 1653. Ces renseignements historiques occupent les cinq premiers feuillets ; le reste du registre est consacré à l'état de la communauté, par année, de 1688 à 1784, avec intercalation de notes concernant les événements importants survenus dans l'abbaye, élections ou décès d'abbés, visites, etc...

1715-1784

### XII H 5

(Registre). — Un registre de 28 feuillets papier (écrits) paginés de 1 à 55.

**Journal du prieur.** — Registre intitulé : «Mémoire des status du chapitre de Chaumousey et de ce qui s'est passé de plus considérable dans la maison et dans son ressort. — 1712 N. Vautier, prieur». Ce registre, dû au même religieux que le précédent est un journal où sont consignés successivement les actes ou les événements les plus divers, d'ordre spirituel ou temporel : élections de dignitaires, cérémonies (béatification du P. Fourier), transactions, baux, constructions de bâtiments, mobilier de l'église conventuelle : confection de l'aigle lutrin par un ouvrier de Paris,

<sup>65</sup> N'a pas été transcrite au cartulaire, contrairement à ce que dit De Cange, *op. cit.*, qui l'analyse sous le n° 70.

<sup>66</sup> N'a pas été transcrite au cartulaire. De Cange qui l'analyse sous le n° 69, commet ici la même erreur dans sa référence.

<sup>67</sup> Figure au cartulaire. Voy. ci-dessus XII H 1.

<sup>68</sup> Filigrane : *une tour sommée d'une fleur de lys*.

<sup>69</sup> Il s'agit du futur curé de Mattaincourt et fondateur des chanoines réformés, de la congrégation de Notre-Sauveur, à laquelle Chaumousey fut uni en 1653.

<sup>70</sup> Où se lit cette mention : «Le R.P. Pierre Fourier nostre réformateur qui estant sorti de Chaumousey par la permission de son abbé fut fait curé de Mattaincourt et quelque temps après s'appliqua par ordre de Mr de Maillane à réformer l'ordre des chanoines réguliers de Lorraine».

pour la somme de mille livres (1713 ; caveau sous le grand autel (1713) ; sièges du chœur (1714) ; portail de l'église (1714) ; consécration par l'abbé Legagneur, du grand autel et des autels latéraux, et bénédiction de l'église (mai 1714) ; reconstruction du sanctuaire de l'église paroissiale de Chaumousey, sous l'abbé Legagneur ; confection des orgues et autres embellissements sous le même abbé ; achèvement des autels et pose du retable du sanctuaire (1715-1716) ; pose d'une «belle croix» de pierre à la croisée des chemins d'Epinal à Girancourt et de Chaumousey (mars-avril 1715) ; construction d'un nouveau logis abbatial pour l'abbé Nicolas Verlet, après transaction et échange entre ce dernier et les religieux (1725-1727) ; mort de l'abbé N. Verlet (1<sup>er</sup> avril 1726) ; élection de son neveu Sigisbert Verlet quelques jours après ; prieuré du Chênois (1728) ; agrandissement de l'église de Ménil-en-Xainthois (1729) ; réparations à celle d'Orquevaux (1729) ; impositions pour la béatification du P. Fourier (1729) ; solennités à Chaumousey pour la béatification (7, 8 et 9 juillet 1731) ; pose de la première pierre du nouveau bâtiment conventuel (20 août 1731) ; réparation de l'église de Remicourt (1732) ; visite de Mgr Scipion-Jérôme Bégon ; consécration des églises paroissiales de Girancourt et de Dommartin-aux-Bois (1749) ; achat de livres de la bibliothèque de feu M. Andreu, écolâtre de Remiremont, dont un certain nombre manquaient à celle de Chaumousey ; une partie a été cédée à Hérival (1749, octobre). — Notes sur le prieuré de Marast (1751).

1712-1751

## XII H 6

(Liasse). — 8 pièces papier.

**Union à la congrégation de Notre-Sauveur.** — Requête des religieux à l'abbé de Chaumousey, conjurant celui-ci d'autoriser leur union, avec leur mense, à la congrégation de Notre-Sauveur. Ils exposent à la suite les motifs de leur requête, les uns d'ordre spirituel, les autres d'ordre matériel : par l'union et le contact avec des maison florissantes et recommandables «par leur bonne conduite et leur sainte vie», leur expérience ne pourra que croître, car ils avouent qu'ils sont «tous jeunes et fort peu expérimentés à la vie spirituelle» ; ils ont été «deschassés» de leur abbaye par les ravages des guerres, (leur requête est en effet datée d'Epinal), et se trouvent dans une situation fort précaire ; ils ne peuvent compter sur personne pour les aider, pas même sur leur abbé à cause des pertes qu'il a faites sur ses biens. Et ils concluent ainsi : «En considération de quoy, vous leur (vos religieux) permettiés de vous prier comme ils font très humblement et très affectueusement que ne maissiés courir à un autre le mérite d'un si grand bien ; c'est de quoy il faut craindre et à quoi nous vous supplions très humblement de penser, veu les advis qu'on nous a donné ainsy que sçavés qu'aujourd'huy on recherche les moyens de nous engager à une autre façon de vie, dont la conséquence vous pouroit estre autant préjudiciable que la nouveauté à nous inutile et désagréable» (Epinal, 1637, 21 mars). — Traité passé entre l'abbé François Paticier et ses religieux par lequel est consentie sous certaines conditions posées et acceptées réciproquement, l'union de la mense conventuelle à la congrégation de Notre-Sauveur (1653, 5 avril). — Ratification de ce traité par les abbé, prieurs et supérieurs des chanoines réguliers de la congrégation de Notre-Sauveur (1653, 2 mai). — Note du P. Le Moyne, prieur, attestant que les R.R.P.P., chanoines réguliers de la congrégation, ont été admis et reçus dans l'abbaye pour y rétablir le service divin, et pour y avoir la gérance et la direction des biens temporels de ladite abbaye (1653, 29 juin). — «Articles pour faire l'union des religieux et de la mense conventuelle de l'abbaye de Chaumousey avec les chanoines réguliers de la congrégation Notre-Sauveur» (s. d [1653]).

1637-1653

## Mense conventuelle.

## XII H 7

(Registre). — Registre de 75 feuillets papier.

Copies : de la bulle de Pascal II, du 3 des nones de mai 1102<sup>71</sup> ; de la bulle de Calixte II, du 3 des nones de février 1123<sup>72</sup> ; — Bulle de Nicolas V confirmant tous les privilèges accordés à l'abbaye par ses prédécesseurs, ainsi que toutes les donations qui lui ont été successivement faites (Rome, Saint-Pierre, 1448, ides de mars) ; — Traité entre l'abbaye et les religieux relatif à l'union de la mense conventuelle (1653, 5 avril et 2 mai)<sup>73</sup> ; — Prise de possession de la mense conventuelle (1653, 20 mai) ; — Bulle de Clément VIII, relative à la séparation des menses (Rome, Saint-Marc, 1595, 1<sup>er</sup> août) ; — Prise de possession à la suite de la séparation des menses ; requête au duc de Lorraine, et arrêt du duc (Nancy, 1596, 16 septembre) ; procuration du chapitre et prise de

<sup>71</sup> Voy. ci-dessus, XII H 1.

<sup>72</sup> Voy. ci-dessus, XII H 1.

<sup>73</sup> Voy. ci-dessus, XII H 6.

possession (1596, novembre 1604, avril) ; — Traité passé entre l'abbé Paticier et ses religieux : ceux-ci demandaient que l'abbé leur abandonnât un bâtiment utilisé à d'autres usages pour leur permettre de se loger plus décentement, leur nombre ayant augmenté ; l'abbé acquiesce moyennant finance (1629, 22 août) ; — Accord entre les religieux et l'abbé du Bourg à la suite d'un procès pendant entre les parties au sujet de la succession de l'abbé Paticier ; les religieux auront une part, qui est fixée dans ladite succession, tant en argent qu'en objets mobiliers ; ils rentreront en possession des villages et seigneureries de Gircourt et Pierrefitte, des bois de Remicourt, dont l'abbé leur remettra les titres ; ils jouiront, pendant la vie du sieur du Bourg, de la pêche de l'étang dit du sieur Collin, sans aucune redevance ; les meubles et ornements liturgiques appartiendront en nue propriété à l'abbaye, et seront mis en commun pour l'usage (Toul, 1655, 22 octobre) ; — Délibération capitulaire ratifiant l'accord précédent (1655, 6 novembre) ; — Prise de possession en exécution de l'accord (1655, 17 novembre et 1656, 16 mars) ; — Consécration par l'abbé Antoine du Bourg, de la pierre du grand autel (1656, 17 janvier) ; — Echange entre l'abbé du Bourg et les religieux de bâtiments sis dans l'enceinte de l'abbaye (1656, 23 mars) ; — Echange entre les mêmes de deux étangs ; l'abbé donne aux religieux l'étang de *Ruptxenrupt* (ou Etang Dubois) sis au ban de Girancourt, et reçoit celui du sieur Colin (1658, 8 octobre) ; — Vente par Louis Châtelain, receveur de l'abbesse d'Epinal, à Antoine du Bourg, abbé de Chaumousey, de l'étang appelé *Ruxenrupt*, sis à Renauvoid, pour la somme de huit cents francs, monnaie de Lorraine, et vingt francs pour les vins (1658, 6 septembre) ; — Traité passé entre l'abbé du Bourg et les religieux pour mettre fin à certaines difficultés et incertitudes qui existaient entre eux : L'abbé, qui a les charges de l'aumônerie, réunit à la mense abbatiale les revenus que percevait l'aumônier sur les gagnages de Bettegney-Saint-Brice, d'Oncourt, avec le moulin, de Lambo, de Ménil-en-Xaintois, d'Ambacourt avec les moulins d'Ambacourt et de Bettoncourt, sur les gagnages de Noncourt et de Dolaincourt ; il prendra, pour sa part, le pré de la chapelle de Sainte-Barbe près de la route d'Epinal, la moitié de la rente due à l'aumônerie par les gens de Chaumousey, la moitié du moulin de Bouzey (avec certaines conventions) ; de leur côté les religieux, qui ont la charge des messes de l'aumônerie, réuniront à la mense conventuelle les dîmes du gagnage de Remicourt, celles de Dommartin-lès-Vallois, d'Uxegney, et de Pierrefitte, les droits de l'aumônerie aux Ableuvenettes, les rentes en chapons et poulets dues à l'aumônerie par les habitants de Chaumousey, d'Ajomont et du Void, diverses mesures, champs, prés, jardins, etc.... dépendant de ladite aumônerie, et exempts de tous dîmages, l'autre moitié du moulin de Bouzey ; en outre les religieux auront la possession, sans redevance, de la métairie des Michottes ; ils percevront toutes les dîmes de Renauvoid et d'Olima, en considération des services qu'ils rendent à la cure de Chaumousey-la-Ville. Le traité comporte encore un certain nombre de conventions se référant à des transactions antérieures, à des échanges ou partages, ou relatives à la succession des religieux et au patronage des cures de l'abbaye (1660, 8 décembre) ; — Transaction passé entre l'abbé du Bourg et les religieux au sujet des réparations des bâtiments de l'abbaye (1662, 17 mai). — Vente aux religieux par l'abbé du Bourg, de l'étang de Chaumousey (1665, juin et août<sup>74</sup>) ; — Vente aux religieux, par le même abbé, d'une pièce de terre contiguë aux murailles du jardin desdits religieux (1666, 20 mars) ; — Cession, par le même abbé, aux religieux, de sa part dans le droit de collation et les dîmes de Manonviller et Domjevin, ainsi que du prieuré du Chesnois, consistant en chapelle, maison ruinée et dépendances, à l'exception de quelques droits qu'il se réserve ; en échange, les religieux seront chargés de l'entretien de l'horloge, des cordes pour es cloches et de la lampe de l'église abbatiale (1666, 20 mars) ; — Aveu et dénombrement des biens de la mense canoniale (1681, 29 juillet)<sup>75</sup> ; — Opposition de l'abbé Antoine de Lenoncourt à ce dénombrement (1682, 11 décembre) ; Débat et argumentations contradictoires au sujet de ce même dénombrement et de celui que veut faire l'abbé (1683, janvier-juin) ; — Echange entre l'abbé de Lenoncourt et ses religieux, de bâtiments et de terres sises dans l'enceinte du monastère (1694) ; — Autre échange entre les mêmes : entre autres choses, l'abbé cède «la chapelle qui sert à présent de sacristie, pour y mettre un escalier, pour descendre à l'église depuis la tribune» ; les religieux abandonnent à l'abbé leur chapitre pour en faire une sacristie (1697, 8 août) ; — Renonciation faite par l'abbé Legagneur, en faveur de la mense conventuelle, à la suite de la protestation des religieux contre les ventes que leurs prédécesseurs avaient faites à l'abbé François Paticier : l'abbé se déporte de tout ce qui avait été ainsi aliéné, sous la condition que les prieur et

<sup>74</sup> L'original de la vente se trouve dans la liasse XII H 8.

<sup>75</sup> L'original de cet aveu se trouve dans la liasse XII H 9.

religieux feront incessamment construire, au profit de la mense abbatiale, une maison, avec grange et écurie à Ambacourt, destinée au fermier qui cultivera le gagnage (1709, 21 octobre). A la suite est transcrit le contrat de vente incriminé, du 14 juin 1600 ; — Remontrances faites par les religieux à M. Le Gagneur, abbé général et abbé de Chaumousey, montrant «l'insuffisance et inégalité de la manse conventuelle» pour entretenir le nombre des religieux porté à l'acte de séparation des menses de 1595 (1710, 7 avril) ; — Contrat d'augmentation de la mense conventuelle passé entre l'abbé général Le Gagneur et ses religieux (1710, 12 juillet) ; — Procuration donné au P. George Callet, sous-prieur, pour l'acceptation de ce contrat (1710, 3 juillet) ; — Arrêt d'homologation de la cour de Lorraine (1710, 15 juillet) ; — Transaction en suite de procès entre l'abbaye et la communauté de Chaumousey-la-Ville, au sujet de la futaie appelée les Cuvattes, et d'un bois appelé La Voivre (1713, 30 mars) ; — Ratification par l'abbé Nicolas Verlet, du contrat d'augmentation de la mense conventuelle (1720, 30 juillet) ; — Lettres d'amortissement de 1712, 1721 ; — Accord entre l'abbé Nicolas Verlet et les religieux au sujet de l'hôtel abbatial. Celui-ci menace ruine, et il y a avantage à le reconstruire sur un nouveau terrain ; les religieux proposent ce terrain à leur abbé, et lui présentent un devis. L'abbé abandonne le quartier abbatial, la seconde cour avec les greniers, un verger et un jardin potager, ce qui permettra aux religieux de se mieux loger, mais sous la condition qu'on lui bâtira «un quartier abbatial tout à neuf», une cour de décharge, et qu'on lui établira un jardin potager dans le pré au-dessous de ce logis (1725, 23 juillet).

1102-1725

**XII H 8**

(Liasse). — 1 pièce papier ; 1 cachet.

Vente par l'abbé Anthoine Du Bourg aux prieur et religieux de Chaumousey, d'un étang «à présent ruiné et de nulle rapport», au finage de Chaumousey-la-Ville, pour la somme de trois cents francs, destinée par l'abbé aux réparations de l'église (1665, 19 juin) ; pièce papier signée et scellée du cachet armorié de l'abbé.

1665

**XII H 9**

(Liasse). — 2 pièces parchemin ; 5 pièces papier.

Aveu et dénombrement fait au roi de France par de Mory, prieur de Chaumousey, au nom de la communauté, en la Chambre royale de Metz. La mense conventuelle possède Gircourt, Viéville et le Ménil, le fief de la Conversion (Remicourt) : énumération des droits qu'y possèdent les religieux. Autres biens ou revenus, à Pierrefitte, au finage d'Adoncourt, à Ahéville, à Aouze, à Barbonfoing, à Chaumousey-la-Ville, aux Ableuvenettes ; divers étangs : les bois de Truzey, de la Comtesse, en partie ; la collation des bénéfices de Bettegney-Saint-Brice, du Clerjus, de Darnieulles, de Vouzey, des prieurés de Fleury et de Marast, en commun avec l'abbé ; la chapelle Sainte-Barbe, «au pied» de l'abbaye. Charges de la communauté (entretien des bâtiments conventuels, jardins, granges, etc. : lampe de l'église, cordes des cloches, horloge). Revenus à Viviers-le-Gras, diocèse de Besançon : dîmes de Dommartin-les-Vallois à Essey et Vennezey, avec collation de la cure alternativement avec le commandeur d'Anglure ; à Orquevaux ; à Remicourt. Revenus à Rouvres-en-Xaintois et sur le moulin de Thiélouse. Dîmes de Manonviller, diocèse de Metz, et de Domjevin, son annexe ; le prieuré du Chesnois avec le droit de collation : les dîmes d'Olima et de Renauvoid ; propriétés et revenus à Sanchey, à Ville-sur-Illon ; gagnages des Michottes, paroisse de Chaumousey ; part des dîmes d'Igney ; cens du moulin de Naglaincourt ; dîmes à Offroicourt ; cens à Oncourt ; le moulin de Perey, près de Domèvre ; un moulin ruiné à Chaumousey ; gagnages à Maroncourt, à Remicourt, à Pont-lès-Bonfays, à Saint-Remimont, à Dommartin-aux-Bois, à Lamerey, à Saint-Paul, à Fomerey, à Zincourt, à Bettegney-devant-Dompaire, à Begnécourt, à Liffol-le-Grand, bailliage de Chaumont ; à Madegney, à Agémont, à Circourt ; cens aux Forges, à Girancourt, à Gorhey et à Hennecourt (1681, 29 juillet) ; — Requête présentée par les religieux au lieutenant général au bailliage et siège royal de Toul pour être autorisés à faire publier l'aveu et dénombrement à l'issue de la messe paroissiale de trois dimanches consécutifs, dans les localités où sont situés les biens dénombrés ; autorisations conformes du procureur du roi et du lieutenant général (1682, 20 mars) ; Publication des extraits de l'aveu et dénombrement qui concerne Chaumousey (1683, 17 janvier) ; — Publications du même acte et protestation des habitants de Chaumousey et de l'abbé de Lenoncourt (1683, 17, 24 et 31 janvier) ; — Copie du même aveu et dénombrement, exécutée à la requête des religieux sur l'original de la Chambre des comptes de Metz (1786).

## XII H 10

(Liasse). — 7 pièces parchemin, 1 pièce papier.

**Service intérieur, messes, fondations.** — Fondation par Jehan, «woyez» de Dompaire, écuyer ; avec le consentement de sa fille Katherine, d'une chapelle en l'église du monastère de Chaumousey, «là où Mgr saint Pierre pose, en laquelle madite bien amée femme Contesse<sup>76</sup> et Liebault, mon fil, gissent, et je et mes heritiers quant il plaira à Notre Seigneur, girons» ; il donne pour cela douze sous et deux deniers toulois à Adoncourt dessus *Goberey* et trois resaux de froment et trois florins aux bans de Gigney, de Madegney et de Bouxières ; avec l'assentiment de l'abbé Thiéri de Dompaire et du couvent, il choisit comme chapelain Thiéri d'Aouze (*Awouse*), prieur de l'abbaye ; le chapelain et ses successeurs seront tenus de célébrer trois services par semaine ; en cas de décès ou de renonciation du titulaire, l'abbé pourvoira à son remplacement, les obligations restant les mêmes. Parmi les témoins figure Simon, curé de Dompaire (1370, mardi après la Nativité Notre-Dame). Copie du XV<sup>e</sup> s. par le notaire Hugue Didier. — Donation par messire Gœry Camutz, d'Épinal, prêtre du diocèse de Toul, actuellement à Chaumousey, désirant «commuer les choses terriennes et transitoires en choses célestes et persmanentes», à l'abbé Jehan de Frelanz et au monastère, de nombreux cens et héritages à percevoir ou sis aux bans de Viocourt, Saint-Paul, Balléville (avec le *Mesnil-sur-Vair*), Morelmaison, Rainville, etc., en échange, les religieux seront tenus de «chanter en note», «apres ung son de cloche», tous les mercredis, une messe haute à l'autel de Notre-Dame, sous le jubé, une messe de sainte Barbe «soubz trois collectes, la première de l'office d'icelle vierge sainte Barbe, la deuxième et la troisième de la férie ou aultre qui sera propre ledit jour», avec *De Profundis*, prières, et les collectes *Inclina* et *Fidelium* à l'intention de messire Goery (1553, 10 décembre). — Donation par l'abbé François Pasticier pour l'augmentation de la messe de Sainte-Croix, de pièces de terre sises à Chaumousey et à Girancourt (1593, 15 octobre). — Echange entre François Pasticier, aumônier de l'abbaye, avec le consentement de l'abbé François Pasticier et des religieux, pour lui et les aumôniers ses successeurs, et des particuliers de Chaumousey, du pré de l'Esquilande contre le pré de Bésamoulin, avec leurs charges et revenus, «sans donner solte ou mieulx value par l'une des parties à l'autre» (1595, 31 mars). Deux expéditions du même acte. — Vente par Claudon-Jean Richard, de Gorhey, à Robert Clerc, aumônier de Chaumousey, d'une pièce de terre sise au finage de Darnicuelles (1630, 5 novembre). — Reconnaissance d'une dette de 53 francs, envers Clerc, aumônier de Chaumousey, par Jean George, de Remicourt (1648, 8 février). Notes concernant les différentes cures dépendant de l'abbaye, au sujet de la juridiction surtout spirituelle, des visites et de la desserte (1707).

1370-1707

## XII H 11

(Liasse). — 1 pièce parchemin, 3 pièces papier, 1 cahier de 14 feuillets papier.

**Revenus de l'abbaye, cens.** — Amodiation par l'abbé François Pasticier et son couvent, à Adam Arnoulf, licencié ès lois, et Nicolas Bavière, praticien au bailliage de Vosges, des revenus en argent et en nature des villages de Rouvres-en-Xaintois, Ambacourt, Bettoncourt, Gircourt, Viéville, Le Mesnil, Chauffecourt, Puzieux, Ramecourt, Hymont, Remicourt, Estrennes, Offroicourt, Housséville et Gugney-aux-Aulx. Cette amodiation est faite pour douze ans, aux charges suivantes : les preneurs seront tenus, à l'expiration de leur contrat, de fournir, à leurs frais, un dénombrement exact des «quartiers, rentes, censaulx, rentes et cens foncières en deniers, grains, chapons, gellines et oeufs, leurs portariens et confins, les détenteurs et termes de paiement» ; ils devront acquitter les quinze paires de grains dues à S.A., en sa recette de Mirecourt, pour la sauvegarde de l'église, et la redevance annuelle due aux dames de Poussay ; ils auront la charge de soutenir pour l'abbaye les procès et causes qui pourront être portés au siège du bailliage de Vosges ; enfin, ils paieront tous les ans à l'abbé ou à ses successeurs, une somme de cent francs, monnaie de Lorraine (1595, 12 janvier). — Copie faite par ordre du F. Huguin, général et abbé de Chaumousey, en 1732, d'une reconnaissance de cens de 1657, 1658 et 1659. Les déclarants sont de Longeroie, de Charmois, Naymont, Nobaimont, Agémont, Ménil-sous-Harol. — Reconnaissances de cens portant sur les lieux de Remicourt, Sanchey, Uzemain, Agémont, Chaumousey, Dolaincourt et Courcelles, Vouxeu, Martigny-lès-Lamarche, Saint-Paul (1772-1773).

1595-1773

<sup>76</sup> Il est dit dans l'acte que Contesse était fille d'Estienne, dit Boussart Daudon, chevalier.

**XII H 12**

(Liasse). — 8 cahiers de 8, 10, 10, 4, 4, 6, 10 et 28 feuillets et 1 pièce papier.

**État des revenus, comptes.** — État général des biens et revenus de la mense canoniale de Chaumousey pour les années 1774, 1788-1789, 1789-1790 ; — Biens et revenus de la mense abbatiale pour les années 1788-1789, 1789-1790 ; — Comptes des recettes et dépenses des deux menses (1788-1789), de la mense conventuelle (1790). — Le compte de 1790 possède en annexe le procès-verbal de remise au district par M. Bracq, chanoine et procureur de Chaumousey, des cahiers signalés dans cet article, à l'exception de l'*Etat général* de 1774, ainsi que les discussions sur l'audition de ce compte par le directoire du district et celui du département.

1774-1790

**XII H 13**

(Liasse). — 1 cahier de 12 feuillets et 1 pièce papier.

**Justice.** — Procès-verbal d'un empiètement de juridiction commis à Aouze par les officiers du sieur de Bassompierre, à l'égard d'un sujet de l'abbé de Chaumousey. Le dimanche, jour de la Saint-André (30 novembre) 1578, «environ la vesprée», Jean Saulnier, d'Aouze, «homme et subject du seigneur de Chaumousey, et Jean Gaulcheron, du même lieu, «homme et subject» du sieur de Bassompierre s'étaient pris de querelle à l'occasion d'un règlement de dette ils en étaient venus aux coups, et «ledit Saulnier luy (à Gaulcheron) couvrit la joue de sa main, sans qu'il y heust playe ny sang». Le conflit de juridiction était né de ce que Gaulcheron, au lieu de porter plainte au maire du seigneur abbé de Chaumousey, s'était adressé à celui du sieur de Bassompierre. Saulnier fut appréhendé par les gens de ce dernier qui le conduisirent au château de Removille et «l'avallèrent en fond de fosse» ; il y resta, sans nourriture, deux nuits et un jour ; après quoi il fut extrait de ce cachot et maintenu prisonnier au château pendant treize jours, durant lesquels il dut se nourrir à ses frais. Le maire du seigneur de Chaumousey, ayant appris les faits, alla protester à Removille auprès du receveur du sire de Bassompierre, puis, accompagné de son doyen, se rendit au château. Après avoir «bucqué» à la porte, ils furent introduits devant le receveur qui s'indigna de leur hardiesse et les garda prisonniers. Ils ne purent recouvrer leur liberté qu'en payant une amende (1578, 21 décembre). — Plaid annal de la haute, moyenne et basse justice de Chaumousey (1788).

1578-1788

**Biens de l'abbaye.****- Les Ableuvenettes et Aouze.****XII H 14**

(Liasse). — 5 pièces parchemin, 3 cahiers de 8, 30 et 6 feuillets et 39 pièces papier.

**LES ABLEUVENETTES.** — Vente par Alexis Blaison, de Chaumousey, à l'abbé Nicolas Verlet, d'une rente de 17 francs 6 gros, dont le principal provient de la vente d'une mesure sise à la Petite Ableuvenette (1723). — Bail pour neuf ans, consenti à Jean-Baptiste Jeanroy, du gagnage de la Grande Ableuvenette (1786).

**AOUZE.** — Acensement par frère Guillaume de Vault, abbé de Chaumousey, à Husson Bellot, d'Aouze, et à Andreu, son fils, moyennant un cens annuel de six gros de Lorraine, d'une place, sise «En la rue de Tuhan, finage d'Aouze, pour icelle amaisonner et estre homme de telle condicion servissable comme les aultres hommes dudit seigneur abbey estans en la ville de ladite Awouze» (1469, 23 octobre). — «S'ensuivent lez rentes et censes dehues et appartenantes aux seigneurs religieux de Chalmoisey on dyocese de Toulz de l'ordre St Augustin sen nulz moien appartenans au St Siège de Rome. Et premier en la ville Dewouszes pour le jour dez chandoilles lan mil quatres cens trente ung». Dans le même cahier, figure également l'état des censes et rentes en nature et en argent pour l'année 1458. — Etat des censes et rentes d'Aouze, en nature et en argent, dues annuellement à l'abbaye de Chaumousey (vers 1489). Au f°22<sup>vo</sup> du cahier a été transcrite la copie de l'acensement par l'abbé de Chaumousey, à Andreu, fils de Husson Bollot, et consorts, d'Aouze, de plusieurs jours de bois et essarts sis devant le fays d'Aouze, «pour mettre et convertir en terres arables», sous le cens annuel de deux blancs par jour de terre (1489, jour de «Saint Mathis, apostre»). — Rôles analogues pour les années 1611 et 1624. — Extrait d'un rôle de 1714. **Dîmes.** — Accord passé entre le doyen et le chapitre de Toul, Charles de Fresnel, abbé, et le monastère de Chaumousey et Louis de Charisey, prieur de Saint-Jacques-au-Mont, au sujet

du partage des grosses et menues dîmes d'Aouze, de la «retencion» de la grange aux dîmes et de la couverture de la nef de l'église ; en ce qui concerne ces deux derniers points, il a été convenu que le chapitre et le prieur de Saint-Jacques en supporteront tous les frais, sans que l'abbaye de Chaumousey y soit en rien tenue (1510, 31 juillet). A cet accord était attaché l'agrément de l'évêque de Toul Hugues des Hazards, abbé commendataire de Saint-Mansuy, près de Toul (1510, 28 août). — Acte par lequel Anthoine Thabourel, maire d'Aouze, affirme que le 28 juillet 1586 Poirson Midar, écuyer, seigneur de Courcelles, demeurant à Vicherey, a tiercé sur la mise du sixième des grosses dîmes d'Aouze appartenant à l'abbé Gérard de Haultoy (1592, 1<sup>er</sup> mai). — Procès entre l'abbé François Pasticier contre Nicolas Médart, sieur d'Aulnois et Courcelles, demeurant à Vicherey, aux fins d'obtenir le paiement en argent de trente paires de grains provenant du dîmage d'Aouze que Pierre Médart, frère de Nicolas, avait eues par amodiation en 1586 (1594-1595). — Nomination de procureurs (en blanc) par les religieux de Chaumousey pour, de concert avec le chapitre de l'église cathédrale de Toul et le curé d'Aouze, poursuivre leurs droits dans un procès qu'ils ont avec le curé de Removille et les amodiateurs des dîmes dudit lieu, dépendant du prieuré de Bleurville (1623, 21 août). — Lettre adressée au prieur de Chaumousey, Jean-François le Maire, par Pierrel, visiteur de la congrégation, au sujet des difficultés qui s'étaient élevées entre l'abbaye et le chapitre de la cathédrale de Toul touchant la remise en état de la grange aux dîmes d'Aouze (1661, 7 août). — Attestations de deux hommes d'Aouze prouvant que depuis une quarantaine d'années les fermiers de l'abbaye de Chaumousey payent annuellement au chapitre de la cathédrale, sur le sixième des grosses dîmes appartenant à l'abbaye, six bichets de blé et six bichets d'avoine, mesure de Nancy, pour la part du préciput que ledit chapitre prétend lui être due par suite de la cession qui lui a été faite par les seigneurs de Removille (1672, 7 novembre). — Sentence rendue au bailliage de Toul (Charles-Christophe de la Vallée de Pimodan étant bailli), dans un procès entre le chapitre cathédral de Toul et les habitants d'Aouze, condamnant les deux parties à réparer conjointement l'église d'Aouze, où l'abbaye de Chaumousey possède une partie des dîmes (1689, 4 mai). — Sommation de Jacquot Rouyer le jeune, d'Aouze, amodiateur d'une part de la grosse et de la menue dîme de ce lieu, adressée au curé d'Aouze au sujet de la dîme d'agneaux (1695, 27 mai). — Déclaration des noales du ban d'Aouze (1718). — Mémoire des noales qui doivent appartenir au chapitre de Toul et à l'abbaye de Chaumousey, décimateurs (s. d., XVIII<sup>ème</sup> siècle). — Arrêt de la cour de Lorraine concernant la manière de lever la dîme à Aouze (1726, 9 mai). — Sentence du bailliage de Vosges concernant la dîme de chanvre d'Aouze (1733, 17 janvier). — Déclaration de Jean-François Duquesnoy, procureur de l'abbaye de Chaumousey, d'où il ressort que l'abbaye renonce au droit facultatif qu'elle avait de loger la portion des dîmes qui lui appartient au ban d'Aouze, dans la grange aux dîmes du même lieu, dont le chapitre cathédral de Toul est seul propriétaire (1716, 30 août). Baux des dîmes d'Aouze pour les années 1663-1665, 1665-1667, 1667-1671, 1673-1677, 1678-1680, 1681-1687, 1688-1693, 1693-1702, 1708-1713, 1721-1726, 1727-1732, 1743-1769, 1774-1792. De 1663 à 1693, l'amodiateur a été Jean Périn, curé d'Aouze ; de 1693 à 1726, Jacques Royer, boucher à Aouze ; ensuite se sont succédé, Nicolas Mouzon, marchand à Mirecourt, Claude Thouvenin, de Rainville, Nicolas Mouzon, marchand à Mirecourt, Claude Thouvenin, de Rainville, Nicolas Marchand, laboureur à Aouze, Jean Nicolas et Claude Colette. — Acensement de la grange aux dîmes à Jacques Barrois, maître chapelier à Aouze (1730).

1469-1792

#### - Certilleux et Chaumousey.

#### XX H 15

(Liasse). — 32 pièces parchemin, 2 cahiers de 15 et 8 feuillets et 46 pièces papier.

**CERTILLEUX.** — Acensement, par Ponce, abbé de Chaumousey, à plusieurs laboureurs de Certilleux, de pièces de terre et de pré sises en ce lieu, moyennant un cens annuel de vingt sous de bons toulois, et douze livres de petits forts (1330, fête saint Laurent au mois d'août) ; Autre acensement par le même abbé, aux mêmes, d'une demi-fauchée de pré à Certilleux, moyennant douze toulois de cens (même date). Copie papier du XVII<sup>e</sup> s. — Acte par lequel Gérard *Bolanmont*, de Neufchâteau, curé de Certilleux, reconnaît devoir à l'abbé et aux religieux de Chaumousey, cinq sous de petits forts de droits, rente et cens annuels et perpétuels, pour droit de patronage et pour la moitié des dîmes grosses et menues appartenant aux religieux (1429<sup>77</sup>, 12 décembre). Copie papier du XVII<sup>e</sup> s.

<sup>77</sup> Dans une copie de 1671 ; une autre copie de 1667 donne la date de 1428. Aucun de ces trois actes ne figure au Cartulaire.

**CHAUMOUSEY.** — Acensement par Jehan, dit le Petit, gendre de feu Lorent, de *Giralménil*, et sa femme Isabelle, à Bertrand, fils de feu Perrenat, dit d'Oncourt, d'Epinal, de la moitié de l'héritage qui leur était échu de la succession de Lorent, moyennant un cens annuel de trois sous de forts et un chapon. Cet héritage avait été acensé par Perrenat à Lorent, et Jehan et sa femme devaient de ce chef un cens annuel de six sous de forts et deux chapons. Il est spécifié en outre que si Jehan et sa femme voulaient vendre la moitié qu'ils détiennent, Bertrand devait avoir un droit de préemption (1337, jeudi avant la Saint-Pierre, apôtre, en février)<sup>78</sup>. — Vente par Demenge Theulley, de Chaumousey-la-Ville, aux religieux de Chaumousey, stipulant au nom de la chapelle fondée par l'abbé Philippe de Craincourt, d'une rente annuelle de douze gros de Lorraine, assise spécialement sur le sixième d'une maison située à Chaumousey-la-Ville (1576, 28 janvier). — Ratification par Margo, femme de Jean-Claudon Estienne, de Chaumousey-la-Ville, de toutes les ventes d'immeubles sis à Chaumousey, faites par son mari à l'abbaye (1577, 28 janvier). — Vente par Marguerite, Claudette et Bastienne, sœurs germaines, filles de Jean du Mesnil, *alias* Meuzis, de Chaumousey, à François Pasticier, aumônier de l'abbaye, d'une portion de pièce de terre sise au finage de Chaumousey-la-Ville, *On meix de dessoubz l'Estang*, pour treize francs de Lorraine (1585, 28 décembre). — Vente par Nicolas Houyllon, de Chaumousey, lieu-dit *On Joliboꝝ*, moyennant la somme de sept francs de Lorraine (1586, 3 juin) ; Vente par Nicolas Houyllon de Chaumousey, à François Pasticier, aumônier de l'abbaye, de plusieurs près, sis à Chaumousey, la plupart au lieu-dit *on Jolibois*, pour la somme de cent francs de Lorraine (1584, 20 décembre) ; Vente au même par Claude, fils de Georges le *Meuzis*, *alias* Hédin, de pièces de pré sises à Chaumousey, lieux dits *on Joliboꝝ* et les *Chempies*, pour quatre-vingt-dix francs de Lorraine (1586, 14 janvier) ; Echange de terres entre François Pasticier aumônier de l'abbaye, et Piéron Benay, maieur de Chaumousey ; le premier a donné à l'autre un pré six aux finages de Chaumousey et de Darnieulles, lieu dit *Es Sayeux*, et a reçu un pré sis au finage de Chaumousey, *Dessous l'Esquilande* (1595, 31 mars)<sup>79</sup> ; — Echange entre l'abbé François Pasticier et Nicolas Houillon, de Chaumousey, de pièces de pré sises à Chaumousey (1589, 22 mai). — Ventes à l'abbé Pasticier, par Nicolas Willaume, meunier de Bouzey, Demenge Jeanmichel et Michel Cossin, de Chaumousey, de pièces de terre sises *Dessous l'Etang* (1593, 15 octobre). — Constitution de deux francs de rente annuelle par le maire Jean Michel, de Chaumousey, pour les religieux, ces deux francs assignés sur une maison de Chaumousey, moyennant 40 francs de Lorraine (1595, 1<sup>er</sup> mai). — Constitution d'une rente de 18 gros assignée sur la moitié d'une maison de Chaumousey, par Demenge Theulley, du même lieu, pour l'abbé François pasticier et ses successeurs, moyennant trente francs de Lorraine (1600, 10 mars). — Autre de 12 gros, assignée sur la moitié d'une maison, par Demenge Masson, de Chaumousey, pour les prier et religieux, moyennant 20 francs de Lorraine (1600, 27 octobre). — Donation à l'office de la sacristie de l'abbaye par l'abbé François Pasticier de plusieurs pièces de terres acquises par lui des filles de Jean du Mesnil en 1585, de Demenge Jean Michel, de Nicolas Willaume et de Michel Cossin en 1593<sup>80</sup> ; les revenus en seront employés au luminaire de la messe fondée par ledit abbé (1601, 30 mars). — Constitution d'une rente de deux francs assignée sur la moitié d'un pré à Chaumousey, par Jeannon, veuve de Jean Pottelet, à l'abbé François Pasticier, moyennant 40 francs de Lorraine (1602, 6 janvier). — Autorisation donnée aux habitants de Chaumousey, sur leur requête, par l'abbé Pasticier, de mettre en nature de bois, un certain nombre de contrées qui «ne peuvent servir à labourage, sont infertiles et pleines de hayes et buissons». L'abbé met quelques conditions à cette autorisation : nomination de forestiers, participation aux fruits, paxon des porcs, etc. (1609, 1<sup>er</sup> mars). — Vente par Colin Ydatte, le jeune, de Renauvoid, à Gœry Rayesouche, de Chaumousey, de pièces de terre sises au dit lieu (1612). — Vente aux religieux par Françoise, fille de feu François Méline, de Chaumousey, de plusieurs pièces de pré, sises audit lieu (1665). — Vente par Charles Renault, procureur de l'abbaye, à Claude Mariotte, laboureur, à Chaumousey, d'une curtille de pré, dite la *Curtille de l'Etang*, finage de Chaumousey, pour la somme de cent quatre francs barrois (1702). — Vente à l'abbaye par Claude Voiryot d'un pré sis dans le bois de Truzey, moyennant cinq cents francs barrois, un resal de froment et une voiture de font (1710). — «Requêtes en trouble» contre Dominique Dadon et Nicolas George, de Chaumousey, qui s'étaient emparés sans droit, le

<sup>78</sup> Transcrit au Cartulaire (XII H 1), f°54.

<sup>79</sup> Ces quatre pièces sont réunies.

<sup>80</sup> Voy. ci-dessus, dans le même article.

premier, du pré des Troux, et le second du pré de la Boudière (1713). — Accord à la suite d'un procès, entre l'abbaye et la communauté de Chaumousey au sujet des bois de *Ciwattes* et de la *Woivre* dont la communauté revendiquait la propriété et dans lesquels l'abbaye avait fait couper des arbres. La communauté obtint gain de cause, et l'abbaye lui octroya à titre de dommages et intérêts, pour les arbres coupés, le produit des amendes de l'année (1712-1713). — Vente à l'abbaye par Claude Maud'heux, laboureur à Fomerey, et consorts, pour la somme de 1207 francs de Lorraine, de «toutes mazures, jardins, meix, preys, curthilles, chenevières, terres arrables et non arrables, terres sauvages, bois et terres mouillées et non mouillées, avec toutes les terres, preys et champs qui sont des quartiers de Remiremont à eux appartenant ....., scis et scitués tant sur le finage de Chaumousey que bans et finages joindans...» (1714). — Vente par Bernard Méline et sa femme, de Chaumousey, à l'abbaye, de tous les immeubles possédés par les vendeurs, quelle qu'en soit la provenance, pour la somme de 1800 francs barrois, somme qui, du consentement des religieux, a été répartie entre les créanciers des vendeurs (1715). — Vente aux religieux par Sébastien Marote, maître maréchal ferrant, à Chaumousey, de pièces de terres sises au finage dudit lieu, pour 1692 francs de Lorraine (1724). — Constitution d'une rente de 25 livres tournois pour l'abbaye par Jean-Baptiste Pérard, laboureur à Chaumousey (1741). — Reconnaissance de rentes dues à l'abbaye par Nicolas Boulay, laboureur à Chaumousey (1753). — Arrangement entre l'abbaye et Jeanne Boulay, veuve de Florent Vertu, de Chaumousey, au sujet de limites de propriétés sises *Au-dessous de l'Étang* (1770).

Ferme des *Michottes* : Baux ; inventaires de meubles et ventes des meubles abandonnés par les fermiers (1763-1789). — Baux de terres sises au finage de Chaumousey (1771-1789). — Reconnaissance de paiement de plusieurs cens et redevances par quelques habitants de Chaumousey pour 1734 et années précédentes. — Autre de 1772. — Déclaration des prés qui appartiennent à la mense canoniale de Chaumousey, situés dans la prairie de Chaumousey-le-Village (1706, 1771). — Déclaration des terres et prés appartenant aux chanoines réguliers, provenant de Bernard Méline (1772). — Mémoire des biens appartenant aux enfants de feu Nicolas Gaudel, de Chaumousey (s. d. [XVII<sup>ème</sup> siècle]). — Requête de l'abbé Jean Le Gagneur et des religieux aux maire de la haute justice de Chaumousey, aux fins d'obliger les habitants à assister à l'arpentage de leurs prés qu'ils vont faire faire (1706). — Consultation d'avocat au sujet du troupeau à part de l'abbé (1712). — Reconnaissance de dette envers l'abbaye, par François Liégeois, entrepreneur de bâtiments à Chaumousey, qui lors de travaux exécutés pour les religieux, avait touché en trop la somme de 1763 livres 16 s. 3 d., et avait laissé inachevés certains travaux ; il s'engage à payer le trop perçu, et à parfaire ce qu'il n'avait pas terminé (1734). — Procès-verbal de bornage de la *passée* qui va depuis le bois des Cuvettes jusqu'à celui de la Petite Voivre (1740). — Ordre aux laboureurs et manœuvres de Chaumousey de remettre en état le pont au milieu de la chaussée de l'étang de Bouzey (1766).

1330-1789

- Circourt, Le Clerjus et Damas-devant-Dompaire.

XII H 16

(Liasse). — 17 pièces parchemin, 3 pièces papier.

**CIRCOURT.** — Constitution, au profit de l'abbé François Pasticier, par des particuliers de Circourt, d'une rente de 35 francs assignée sur des pièces de terre sises audit lieu (1629, 14 février). — Autre au profit du même abbé par le maire Nicolas de Hault, de Circourt (1629, 30 avril).

**LE CLERJUS.** — Retrait lignager, au profit de Jeanne et Marie Poirot, de Lassus-la-Franouse (1747). — Constitutions de rentes au profit de Joseph Blanchelaine, chanoine régulier, curé du Clerjus, par des particuliers de cette paroisse (1749-1768).

**DAMAS-DEVANT-DOMPAIRE.** — Constitutions de rentes, au profit des religieux, par Joseph et Nicolas Vaultrin, de Damas (1731, 1732).

1629-1768

- Darnieulles.

XII H 17

(Liasse). — 15 pièces parchemin, 18 pièces papier, 1 plan.

**DARNIEULLES.** — Echange entre Jehan de la Grant Maison, abbé de Chaumousey, et Jehan, «bastard de Lorrenne», chevalier, seigneur de Darnieulles, d'«habitants» dont le détail est donné : l'abbé emporte le chasal le *Quartier*, avec la tenure de *Quoizel*, sise à Darnieulles de *soub la Court*, et

donne au seigneur de Darnieulles le chasal *Mansesse Enseville* (?) (1452, 22 mai)<sup>81</sup>. Original parchemin. — Acensement par l'abbé Gérard du Haultoy et ses religieux à Jean, fils de Demenge, Jean de Raon, de Darnieulles, d'une pièce de terre *On meix de l'abbaye*, moyennant *six vingts francs par forme et manière d'entrée*, et un cens annuel d'une géline (1583, 16 juin). — Acensement par les mêmes à Christophe Chambredieux, de Darnieulles, d'une pièce de terre appelée le *Meix du Quartier*, aux mêmes conditions (1584, 31 déc.). — Vente par noble Guillaume Millot, demeurant à Charmes, à l'abbé François Pasticier, de deux gagnages sis à Darnieulles, pour la somme de 2 350 francs de Lorraine. Il est dit que cette somme provient de différentes ventes de terres «infructueuses» ou litigieuses, faites par les abbé et religieux de Chaumousey ; entre autres, celles d'un moulin sis à Dolaincourt, à honorée dame N. De Châtenois, veuve d'Adam de la Vaux, seigneur de Gironcourt ; d'une maison à Houssainville, seigneurie de Chaumousey ; d'un pré, au finage de Mirecourt, «chargé de la foule des bestiaux aux jours de foire», etc. (1622, 11 janvier). Original papier et copie. — Partage du quartier dit *Tripoté* entre Jean Le Gagneur, abbé de Chaumousey, et le procureur de l'abbaye, d'une part, et Joseph Huraux, maire de Darnieulles, et Joseph Mangin, d'autre part (1702). — Acquêts par les prieur et religieux de prés sis au *Vert Pré* et à la grange de Blundy (1711). — Vente aux religieux par Anne Huraut, de Darnieulles, du quart d'un jardin sis au *Meix des Hayes* (1713). — Acquêts par les prieur et religieux de deux jardins sis au *Meix des Hayes* (1717). — Ventes de prés à Joseph Gauthier, amodiateur, résidant à l'abbaye, par deux particuliers de Darnieulles (1719). — Vente par Claude Périsset, ancien maire, et consorts, à François-Antoine Martin, chanoine régulier et curé de Darnieulles, d'un jardin sis à la *Croix de Ramont*, pour 200 l. t. (1745).

Déclarations des terres et prés situés sur le ban et finage de Darnieulles appartenant aux chanoines réguliers de Chaumousey (1690, 1784). — Etat des cens en argent et en nature dus à Darnieulles à l'abbé et aux religieux (1686, 1763).

Baux du gagnage de Darnieulles (1696-1772). — Bail des dîmes de Darnieulles (1785).

Constitution de rente : au profit de l'abbé François Pasticier, par Mathieu Méline, bourgeois de Mirecourt, sur une maison de Darnieulles (1634, 18 novembre) ; — au profit des religieux, par Étienne Richard, de Darnieulles (1734).

Pièces relatives à l'opposition formulée par Jean, comte de Krakinski, évêque de Loryme<sup>82</sup>, abbé commendataire de Chaumousey, à la vente des immeubles de Thérèse Bergeot, veuve de Nicolas Claudel, en son vivant receveur des finances au bureau d'Epinal ; parmi les pièces de ce dossier figure un acensement par l'abbé Gérard du Haultoy et ses religieux à Didier, fils de Jean Salnot, de Darnieulles, d'un meix sis à Darnieulles, moyennant le cens annuel d'une «geline bonne leale et marchande» et de six deniers d'argent (1581, 8 janvier).

Carte topographique des bois appartenant à la communauté de Darnieulles, dressée par Ignace Pierrot, géomètre et arpenteur en la maîtrise de Mirecourt, en 1753. Il s'agit des bois suivants : La Forêt, la Petite Forêt, le bois de la Voivre, le bois du Souche, le bois de Ronéfoing, le Grand Behay, le Petit Behay et le bois du Chenot.

1452-1785

## - Dommartin-aux-Bois, Dommartin-lès-Vallois et Estrennes.

### XII H 18

(Liasse). — 8 pièces parchemin, 44 pièces papier 2 cachets.

**DOMMARTIN-AUX-BOIS.** — Constitutions de rente au profit des religieux par divers habitants d'Agémont et de Dommartin (1723-1774). — Bail du fief de Hagnécourt (1786).

**DOMMARTIN-LES-VALLOIS.** — Donation à l'abbé et au couvent de Chaumousey, par Connelis Terrelon, de Vallois, demeurant à Epinal, de plusieurs pièces de terre ou de pré sises au ban de Vallois «et tous lou remenant deritage qu'il ait puet et doit avoir en ladite ville de Vallois on ban et finage dicelle en champs en préi en meix en censes en rentes en boix en eawe ou quilz soient et pourront estre trowez...» (1385, jeudi avant l'Annonciation) ; parchemin en mauvais état<sup>83</sup>. — Sommaton faite aux religieux de Chaumousey, de la part de la communauté de Dommartin-lès-Vallois, d'avoir à réparer l'église (1686, juin). — Procuration donnée par l'abbé Antoine de Lenoncourt, au prieur Charles de Mory, pour traiter avec Mgr Jacques de Fieux, évêque de Toul, la permutation de toutes les juridictions spirituelles que l'abbé possédait à

<sup>81</sup> Ne figure pas au cartulaire.

<sup>82</sup> Evêché suffragant d'Aphrodisias, en Carie.

<sup>83</sup> Transcrit au cartulaire, XII H 1.

Dommartin-lès-Vallois, contre celles de Dommartin-lès-Ville (1686, 4 mars). — Pièces concernant les curés de Dommartin ; provisions, nominations, portion congrue, etc : Nicolas Morizot (1650) ; Nicolas Calice (1666-1669) ; Dominique Gohier (1691) ; Nicolas Grandgérard (1691-1692) ; Nicolas Lallemand (1695-1721) ; Jean-Baptiste Sallet (1731). — Baux des dîmes (1691-1786). — Procès entre François Le Clerc, aumônier de Chaumousey, et curé de Dommartin-lès-Vallois, et la communauté de ce lieu, au sujet de la dîme (1661-1668). — Poursuites contre les amodiateurs des dîmes (1701).

**ESTRENNES.** — Remembrement des terres du finage d'Estrennes (1713-1714). — Déclaration des cens dus à Estrennes à l'abbé de Chaumousey (XVIII<sup>e</sup> s.).

1385-1786

- Fomerey et Bocqueneay, Gigney et Mazelay.

XII H 19

(Liasse). — 1 pièce parchemin, 3 cahiers de 12, 10 et 4 feuillets et 15 pièces papier.

**FOMEREY et BOCQUEGNEY.** — Accord en forme de partage entre Nicolas Maudhau, de Fomerey et Demenge Thomas, de Gigney ; la «moitresse» et ses dépendances, qui font l'objet de l'accord, sont sis à Fomerey (1666). — Pied-terrier général des immeubles appartenant à honorable homme Demenge Thomas, laboureur, ancien maire et greffier au village de Gigney, sis sur les ban et finage de Fomerey (1692). — Pied-terrier général des immeubles appartenant au même, sis aux ban et finage de Bocqueneay (1693). — Partage des immeubles distribués aux enfants de Barthelemy Vinot, de Bocqueneay, sis aux bans de Bocqueneay, Hennecourt et Fomerey (1693).

**GIGNEY et MAZELAY.** — Pièces d'un procès entre le prieur et les religieux de Chaumousey, d'une part, et les maires et communautés de Gigney et Mazelay, d'autre part, au sujet du paiement d'une somme de 1 000 francs de Lorraine. En 1636, les dites communautés s'étaient engagées pour cette somme vis-à-vis de Pierre Martin, ancien mayeur à Mirecourt, en paiement de 30 resaux de blé qu'il leur avait livrés. Cette obligation avait été transportée en 1652 à l'abbé de Chaumousey, François Pasticier, par François Martin, avocat à Mirecourt, fils du créancier. Les communautés furent condamnées au paiement des 1 000 francs et aux dépens (1636-1681). — Pièces relatives à une reprise de cette même affaire (1755-1757).

1666-1757

- Girancourt, Gorhey, Harol et Ménil, Hennecourt.

XII H 20

(Liasse). — 5 pièces parchemin, 1 cahier de 10 feuillets et 20 pièces papier.

**GIRANCOURT.** — Vente par Jean Poirel, de Chaumousey, à François, veuve d'Etienne Méline, vivant mayeur de Chaumousey, d'un pré sis au finage du même lieu (1633, 27 avril). Cet acte est transcrit au dos du suivant. — Constitution par Demenge Toussaint, maréchal à Girancourt, et Humbert Jeandel, du même lieu, en faveur de l'aumônier de Chaumousey, d'une rente de 30 francs 6 gros, assignée sur deux champs au finage de Girancourt (1633, 28 avril). — Sommation de la part des abbé, prieur et religieux de Chaumousey, aux maire, habitants et communauté de Girancourt, d'avoir, de concert avec eux, à déterminer et aborner le territoire sur lequel il y a droit de parcours, afin d'éviter les difficultés qui se produisent journellement (1720). — Sommation de la part de l'abbé Le Gagneur, général des chanoines réguliers et en cette qualité seigneur haut justicier, aux maire et communauté de Girancourt, de fixer et arrêter par experts les cantons où le troupeau de bêtes blanches de l'abbaye pourra vainpâture (s. d. [Début XVIII<sup>e</sup> s.]). — Etat des cens dus à Girancourt aux chanoines réguliers de Chaumousey (s. d. [XVIII<sup>e</sup> s.]). — Constitution d'une rente annuelle de 20 francs par Dominique Paris en faveur de l'abbaye, et assignations pour le paiement de cette rente (1721-1764). — Constitution d'une rente annuelle de 70 francs, par Joseph Bassot, laboureur à Girancourt, et Marie Richard, sa femme, en faveur des religieux de Chaumousey (1725). — Vente par Joseph Bassot à Barbe Michel, veuve de Nicolas Marchal, de Girancourt, de plusieurs champs sis au finage d'Agémont, pour 195 francs de principal, dont 165 francs seront payés avec la rente aux chanoines réguliers, cette somme leur restant due en vertu du contrat de constitution de 1725 (1740).

**GORHEY.** — Constitution par Ougier Drouin, de Gorhey, en faveur des religieux de Chaumousey, d'une rente de 7 francs de Lorraine, assignée sur une maison et ses appartenances sise à Gorhey, devant la fontaine Saint-Jean, moyennant une somme de 100 francs de Lorraine (1630, 15 octobre).

**HAROL et MENIL.** — Reconnaissance de cens dus à l'abbaye (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> s.). Le plus

ancien de ces documents est accompagné d'une transcription exécutée en 1732, en tête de laquelle on trouve cette indication : «Copie au net d'un ancien cartulaire cy joint d'un caractère difficile, rappelant plusieurs cens appartenans autrefois aux propriétaires du fief de Chenimont, lesdits cens cedez, on ne sçait en quel année, à l'abbé de Lenoncourt [1680-1699] par le sieur Antoine de Willemont pour lors seigneur dudit fief, à qui pour contre échange ledit abbé cédat un resal de froment qui étoit dû annuellement à l'abbaye de Chaumousey au village de Rammecourt».

**HENNECOURT.** — Constitution d'une rente de 8 francs 4 gr. 12 d. en faveur de l'aumônier de Chaumousey, par Jean-Didier François, reprise après la mort de celui-ci par son frère Nicolas-Didier François. Poursuites et vente d'immeubles au profit de l'aumônier, par suite du non paiement de la rente (1640-1664).

1630-1764

### Seigneurie de Jarménil.

#### XII H 21

(Liasse). — 3 pièces parchemin, 7 pièces papier, 1 sceau, 1 cahier.

Echange entre Antoine de Lenoncourt, abbé de Chaumousey, et François-Joseph de Mougnot, seigneur de Noncourt en partie. L'abbé a reçu du seigneur de Noncourt la terre et seigneurie de Jarménil ainsi que le village de Mossoux pour les deux quarts et demi, avec les droits de haute, moyenne et basse justice, de mainmorte, de troupeau à part, de messagerie, de pêche dans la Vologne, de perception des amendes, épaves, confiscations, cens en grains, poules, chapons et deniers ; l'abbé emporte également un moulin seigneurial et banal, en ruine, sis au ban de Jarménil, et une papeterie également ruinée, avec ses dépendances, au même finage. Le sieur de Mougnot reçoit, en échange, la part possédée par l'abbé de Chaumousey, dans la seigneurie de Noncourt, conjointement avec ledit sieur de Mougnot, avec tous les émoluments de haute, moyenne et basse justice, et toutes les appartenances quelconques de la seigneurie ; de plus, la maison seigneuriale, actuellement ruinée, un moulin «en état de mouldre», deux petits bois appelés le *Bois des fours* et le *Bouverot*, enfin, les droits du troupeau à part, de corvées, de chariots et de charrues. Cet échange est complété par un certain nombre de réserves et de clauses relatives à la mieux-value et au droit d'amortissement (1688, 10 février). Cahier parchemin scellé du sceau du tabellionage d'Arches. — Requête aux fins d'approbation du précédent échange, adressé au R.P. George, général des chanoines réguliers, par l'abbé de Chaumousey et le sieur de Noncourt. Approbation du P. George (1688, 25 février) et des prieur et religieux de Chaumousey (1688, 3 mars). Copie papier collationnée (1689). — Prise de possession de la seigneurie de Jarménil par l'abbé de Chaumousey (1688, 24 juillet). — Transaction au sujet de la seigneurie de Jarménil et Mossoux, entre Charles, marquis de Lenoncourt et de Blainville, comte du Saint-Empire, seigneur de Diling, Gondrecourt, Chardogne, Lemont, etc., grand chambellan de S.A.R. et son conseiller d'État, le sieur Joseph de Mougnot, seigneur de Noncourt, et messire Jean Le Gagneur, abbé de Chaumousey (1706, 11 mars). — Lettres d'amortissement de la seigneurie de Jarménil, le droit fixé à 1272 livres, a été payé par dame Louise Florentin, veuve de Joseph Mouligot (1724, 4 août). — Entérinement des lettres précédentes (1724, 9 août).

Lettres des seigneurs de Noncourt relatives à la seigneurie de Jarménil (1688-1724).

1688-1726

#### XII H 22

(Liasse). — 6 pièces parchemin, 29 pièces papier.

Vente par Anthoine Clausse, de Jarménil, à l'abbé Anthoine de Lenoncourt, d'un moulin sis à Jarménil, avec ses appartenances et ses charges, moyennant la somme de cent écus blancs (1688, 1<sup>er</sup> août). — Baux du moulin passés par l'abbé de Lenoncourt (1688-1698) ; par l'abbé Le Gagneur (1705). — Bail de la pêche et de la chasse (1735). — Amodiateur de la partie de la seigneurie de Jarménil qui appartient à la mense abbatiale (l'autre partie appartenant à M. le baron de Girecourt) (1733-1777). — Constitution de rentes passées ou reconnues successivement par les Thiriart de Jarménil, au profit des chanoines réguliers de Chaumousey (1714-1759).

Pièces relatives au droit de mainmorte dans la prévôté d'Arches et seigneurie de Jarménil (1734-1739).

1688-1777

#### XII H 23

(Liasse). — 149 pièces papier.

Plaids annaux : mandements des plaids, créations d'officiers (1689-1771). — Comptes des revenus et droits seigneuriaux rendus par les maires (1601-1704). — Rapports des bangards sur mésus

champêtres ; échaque des amendes (1699-1726).

1601-1785

**XII H 24**

(Liasse). — 3 pièces parchemin, 31 pièces papier.

Haute justice criminelle, civile et gruiriale : règlement au sujet de la justice de Jarménil (1702). — Mémoire pour l'abbé commendataire de Chaumousey au sujet de la haute justice de Jarménil, à la suite d'un empiétement de juridiction du bailliage de Remiremont sur quelques sujets de la seigneurie voisine de la forêt de Tannières : «Ce qui fait la limite, est-il écrit dans ce document, de la seigneurie d'avec le ban d'Arches au nord est un chemin qui la sépare de l'ancienne forêt de Tannières...» (s. d. [Après 1741]). — Pièces d'un procès criminel intenté à Nicolas-Jean Thiriot, convaincu de l'assassinat «de guet a pens et de dessein prémédité», «tant à coup de fusil qu'autrement dans un bois finage dudit Jarménil, dit Ez droyes», de Mathieu Lange, de Jarménil. Le crime fut connu au début de mars 1713, et son auteur ne semble avoir été arrêté qu'à la fin de la même année ; il fut néanmoins jugé et la sentence par contumace rendue le 12 juin. L'exécution en effigie eut lieu le 10 juillet, et le peintre d'Epinal Léonard Buzeiot fut chargé de faire l'effigie de Thiriot. Le coupable fut appréhendé assez longtemps après à La Neuveville-lès-Raon ; après jugement, il fut condamné à avoir «des bras, cuisses, jambes et reins rompus vifs sur un eschaffaut qui, pour cet effet, sera dressé au dit lieu [de Jarménil] et son corps mis ensuite sur une roue, la fasse tournée vers le ciel pour y finir ses jours...». L'exécution eut lieu le 12 février 1714. Le dossier de cette affaire, incomplet, renferme toutefois une pièce intéressante, c'est l'état des dépens de la procédure instruite contre le coupable ; ces dépens se sont élevés à la somme de 2 800 fr. 7 gros 3 blancs. — Procès forestiers contre François et Blaise Thiriot (1708), Joseph Mougel (1721), Jean Varlet (1735), Nicolas Mougel, d'Esloyes (1784). — Inventaire des biens meubles, effets, immeubles, titres, etc., de feu François Thiriat, vivant greffier à Jarménil (1747). — Inventaire des titres du greffe de Jarménil (1784). — Inventaire des papiers de la seigneurie de Jarménil (1791).

1702-1791

**- Liffol-le-Grand, Maroncourt, Noncourt et Rouceux.**

**XII H 25**

(Liasse). — 1 pièce parchemin, 2 cahiers de 6 et 8 feuillets et 26 pièces papier, 1 cachet.

**LIFFOL-LE-GRAND** . — Aveu et dénombrement fait au roi de France, par les prieur et religieux de l'abbaye de Chaumousey ; extrait concernant les biens de Liffol (1681). — Amodiation à Didier et à Jehan Loriol, père et fils, de Liffol-le-Grand, par l'abbé François Pasticier et le monastère de Chaumousey, de leur gagnage de Liffol, moyennant un canon annuel de 16 francs de Lorraine (1586, 16 décembre). — Baux du gagnage (1688-1790). — Saisie du gagnage dont le droit d'amortissement n'avait pas été payé (1664).

**MARONCOURT**. — Remembrement des terres de l'abbaye à Maroncourt (1595).

**NONCOURT et ROUCEUX**. — Bail de neuf ans consenti par l'abbé François Pasticier à Jacques Périchon, bourgeois de Neufchâteau, de sa part de la seigneurie de Noncourt ; maisons, terres, bois, droits divers, dont celui de chasse et de pêche, par moitié dans la rivière de Noncourt avec François Mouginot, et pour le quart, dans celle de Rouceux, un quart appartenant à S.A. et la moitié aux bénédictins de Toul. L'abbé de Chaumousey a amodié également un moulin qui lui appartient au ban et finage de Noncourt. Le sieur Périchon devra payer annuellement une somme de 200 francs de Lorraine (1651, 7 octobre). — Bail de la même seigneurie laissé par l'abbé Antoine du Bourg, à François Collenel, receveur du domaine de Neufchâteau et Châtenois, moyennant un loyer annuel (pendant les neuf ans du bail) de 350 francs ; abandon par le même abbé des cens et rentes qui lui sont dus à Neufchâteau, Rouceux, Coussey, Certilleux, Mont, Frebécourt et autres lieux voisins ; l'abbé amodie de plus au même preneur le gagnage de Dolaincourt, pour neuf ans, moyennant 36 francs par an (1675, 16 décembre). — Baux de la rivière de Rouceux laissés à Louise Florentin de Noncourt, à M. de Noncourt de Rebeville, etc. (1711-1789). — Certificat de maîtres pêcheurs délivré par Jean-François de Mouginot, chevalier, seigneur de Rebeville, à Nicolas et Anne les Renauds, de Rouceux (1757). — Arrêt interdisant, sous peine d'amende, aux adjudicataires du droit de pêche des habitants de Rouceux, de pêcher dans la rivière à la grande «trouille» ; ils pourront «y pescher à la ligne sans plomb, à la charpagne, à la petite trouille et au supplot». Cet arrêt fut obtenu à la requête des Bénédictins de Morizécourt, et de Jean-François de Mouginot, seigneur de Noncourt, et de Rebeville, ce dernier tenant la rivière à bail de l'abbaye de Chaumousey (1734, 13 avril). — Lettres adressées par M. de Noncourt

de Rebeville aux prieurs de Chaumousey, Calet, Verlet et Duquesnoy, et relatives au droit de pêche dans la rivière de Rouceux (1726-1748).

1586-1748

- **Oncourt, Pallegney et Zincourt, Racécourt et Vaubexy, Remicourt.**

**XII H 26**

(Liasse). — 10 pièces parchemin, 12 pièces papier.

**ONCOURT.** — Lettre de Warri [de Darnieulles], doyen du chapitre de Saint-Dié, faisant connaître que Jehan de Toul, prêtre, dit *Buquetes*, a vendu à Jehan, d'Oncourt, prêtre, tout ce que lui avait donné «pour Dieu et en aumone» au finage d'Oncourt, le susdit Warri, qui approuve la vente faite moyennant 46 sous de toulois. Le doyen de Saint-Dié et Demange, curé de Deyvillers, avaient appendu leurs sceaux qui ont disparu (1310, jeudi après l'Ascension). Original parchemin très peluré<sup>84</sup>. — Vente à l'abbé Philippe de Craincourt par Martin, fils de Nicolas Voirel, de Sercœur, et Heyllatte, sa femme, de plusieurs pièces de terres sises au finage d'Oncourt (1487, 8 mars). — Acte par lequel le maire Demenge Geoffroy d'Oncourt, après avoir reconnu qu'il tient en acensement de l'abbé Jehan de Fraïnel, moyennant cinq francs de cens annuel, certaines pièces d'héritage, s'engage à payer le dit cens aux pitanciers de l'abbaye présent et à venir, tous les ans à la Saint-Martin d'hiver (1534, 31 octobre). — Echanges de terres entre l'abbé Antoine de Lenoncourt et divers particuliers d'Oncourt. L'abbé reçoit des prés sis près du moulin d'Oncourt et donne en échange des pièces de terre à Bouxières ou à Oncourt (1686, 10 décembre). Trois échanges de la même date. — Vente par Eric Viriot, conseiller de l'hôtel de ville d'Epinal et sa femme, aux prieur et chanoines réguliers de Chaumousey, de neuf omées de terrain, sises à Oncourt, rue de la Fontaine, pour la somme de 850 francs barrois (1734, 20 août). — Pied-terrier et déclaration des héritages appartenant à l'abbé de Chaumousey au ban et finage d'Oncourt (1689). — Pied-terrier et déclaration des héritages appartenant à Charles Doublot, de Châtel, au ban et finage d'Oncourt (1689). — Bail des biens et des droits qui appartiennent à Oncourt à la mense abbatiale de Chaumousey, laissé pour neuf ans à George Arnould, laboureur à Oncourt (1785). — Bail du moulin d'Oncourt (1786).

**PALLEGNEY et ZINCOURT.** — Pied-terrier général de tous les immeubles appartenant aux religieux de Chaumousey, sis au ban et finage de Zincourt et Pallegney (1691). — Extrait du remembrement général des ban et finage de Zincourt et Pallegney (1691).

**RACECOURT et VAUBEXY.** — Acensement consenti par Thierrî de Dompaire, abbé de Chaumousey, et tout le couvent, à leur «bien amey escuyer» Pairenoy de Chatellon, mari de défunte Ysabel de Haroué (*Hairuelz*), et à sa fille Ysabel, pour leur vie seulement ou celle du survivant, de la grange et maison dite Lambeau (*Lomboix*), sises au-dessous de Vaubexy (*Walbrexey*) et Racécourt (*Raisicourt*), franchises et quittes de toutes choses à l'exception de la dîme due à l'aumônier ; ainsi que de la moitié du moulin de Racécourt et de toutes les dépendances de la grange : champs, prés, terres, bois, haies, eaux, cens et rentes. Cet acensement est fait moyennant deux petits florins payables tous les ans en deux termes, dans la quinzaine de fête Saint Jean-Baptiste et dans celle de Saint-Etienne, lendemain de Noël, et trente quatre petits florins «dou coing de Florence, de boin or et de juste poix», «pour cause d'entrées». Les preneurs devront maintenir la grange, la maison et le moulin dans l'état où ils les auront pris ; ils auront droit de prendre dans les bois de Truzey (*Truzèils*) tout le bois qui leur sera utile pour réparer ou maintenir les bâtiments, mais ils ne pourront vendre ce bois sans l'autorisation de l'abbé et du couvent. Le survivant, à son décès, devra laisser dans la grange un boeuf, une vache, un pot, une pelle et un lit «suffisant revestir» (1363, le premier jour du mois de mars, après la fête de saint Mathie, apôtre). Original parchemin<sup>85</sup>.

**REMICOURT.** — Acte par lequel Nicolas Gérard, hôtelier au faubourg du Pont, à Mirecourt, et Yvette, sa femme, attestent sous la foi du serment que feu Nicolas Fricadel, demeurant à Houldrechappelle, a acheté, il y a trois semaines de cela, de divers particuliers, pour son beau-frère, Jean de Villers, apothicaire à Nancy, un cinquième du moulin de Remicourt, pour la somme de 335 francs, que les vendeurs et l'acheteur «beurent les vins en leurdit logis», et que ledit Fricadel promet de rapporter l'argent à son retour de Nancy. Eux-mêmes furent chargés de convoquer les vendeurs pour le jour du règlement de compte. Copie de l'attestation requise par François de Villiers, fils de l'acquéreur (1580 «suivant l'edict», 30 janvier). — Constitution d'une

<sup>84</sup> Transcrit au cartulaire XII H 1.

<sup>85</sup> Cet acte ne figure pas au cartulaire.

rente de 35 francs de Lorraine faite au profit de l'abbaye de Chaumousey, par Erard Lozanne, maître d'hôtel de M. de Removille, bailli de Vosges ; cette rente est assise sur un gagnage au lieu de Remicourt (1619, 13 août). — Acensement par le prieur de Chaumousey à Dominique d'Hurard, maître-chirurgien à Domjulien, et à François Moloux, marchand à Mattaincourt, d'un jardin sis à Remicourt sous le cens annuel d'un franc barrois (1733).

1310-1786

#### - Renauvoid, Olima et Saint-Paul.

#### XII H 27

(Liasse). — 9 pièces parchemin, 1 cahier de 5 feuillets et 28 pièces papier.

**RENAUVOID.** — Vente par Demangeon d'Eloyes (*des Loyes*), de Renauvoid, au prieur François Thouvenin, et aux religieux de Chaumousey, de la cinquième partie d'une maison avec ses appartenances, sise à Renauvoid (*Renavoy*), pour la somme de 40 francs de Lorraine, assise sur plusieurs pièces de terre à Renauvoid (*Regnauldvoy*), pour 60 francs de Lorraine (1566, 13 janvier). — Vente par Poirel Poiret, de Renauvoid, aux religieux chapelains des chapelles et messes fondées par feu l'abbé Philippe de Craincourt, moyennant 60 francs de Lorraine, de la cinquième partie d'une maison et des terres qui en dépendent, le tout sis à Renauvoid (1572, 1<sup>er</sup> mai). — Constitution d'une rente de deux francs de Lorraine passée par Colin Ydotte, de Renauvoid, au profit des religieux de Chaumousey, ladite rente assise sur une maison avec dépendances sise à Renauvoid (1604, 6 juillet). — Constitution d'une rente de 20 francs passée au profit des religieux par Catherine de la Chambre, des Granges de Renauvoid, moyennant 400 francs de principal (1726).

**OLIMA.** — Constitution d'une rente de 17 francs 6 gros barrois passée par Dominique Colin, d'Olima, au profit des prieur et chanoines réguliers de Chaumousey (1714). — Reconnaissance de cette dette par Agnès Battu, en tant qu'héritière de sa mère, femme de Dominique Colin (1753). — Baux de terres d'Olima appartenant à la mense abbatiale de Chaumousey (1756-1789).

**SAINT-PAUL.** — Prise de possession par procureur au nom de l'abbé Jehan de Frasnél et du couvent de Chaumousey, du gagnage de Saint-Paul qui avait été donné à l'abbaye par Gøery Camus d'Epinal, prêtre<sup>86</sup>. Le procureur des religieux, Deny Regnard de Derbamont (*Derbaymont*), prêtre, résidant à Hennecourt, s'est présenté devant Bastien Thouvenot, lieutenant de messire Epvre Husson, de Contrexéville (*Contreceyville*), curé de Saint-Paul, assisté de Antoine Broixhot, échevin, et de Jehan Noël, doyen, et les a requis de mettre «les dessus dits seigneur abbé et religieux dudit couvent, ses maistres, en vraie saisine réelle et actuelle, possessions des cens, rentes, revenus, héritages et possessions déclairées et spéciffiées esdites lettres de donation et transport ainsy faistes par ledit sire Gøery». Après une visite des biens concédés, et sur nouvelle réquisition du procureur de l'abbaye, l'abbé et les religieux ont été mis en possession réelle des biens susnommés, et acte en a été dressé. Deny Regnard a également requis la mise en possession d'un cens assigné sur une vigne à Viocourt, vendue à Gøery Camus par le maire Claude Parin (1554, 5 février). Original parchemin. — Etat des terres du gagnage de Saint-Paul extrait de la lettre de donation faite par Gøery Camus, vivant prêtre à Saint-Paul, au profit des abbé, prieur et religieux de Chaumousey, en date du 10 décembre 1553 (1672). — Autre état analogue établi en 1679. — Extrait de l'aveu et dénombrement — en ce qui concerne Saint-Paul — fait en 1681, en la Chambre royale de Metz, par les prieur, sous-prieur et chanoines réguliers de Chaumousey. — Pied-terrier du gagnage de Saint-Paul (1711). — Déclaration du gagnage des chanoines de Chaumousey situé sur le finage de Saint-Paul (1790). — Amodiation par Jean Thouvenin, pitancier de Chaumousey, au nom de l'abbaye, à Anthoine Thébauld, de Saint-Paul, du gagnage provenant de la donation Gøery Camus, pour une durée de six ans et moyennant soixante-cinq francs de cens annuel (1589, 24 mai). — Baux du gagnage (1670-1785).

1566-1790

#### - Saint-Remimont et Sanchey.

#### XII H 28

(Liasse). — 7 pièces parchemin, 1 cahier de 14 feuillets et 60 pièces papier.

**SAINT-REMIMONT.** — Arpentages des terres, prés et bois sis aux ban et finage de Saint-Remimont appartenant à l'abbaye de Chaumousey (1617, 1677). — Extrait de l'aveu et dénombrement fait en 1681 par les chanoines réguliers en la Chambre royale de Metz. — Extraits

<sup>86</sup> Cette donation est du 10 décembre 1553 (Voy. ci-dessus, XII H 10, et *l'Etat des terres du gagnage de Saint-Paul* de 1672, mentionné ci-après dans le même article).

de l'arpentage et remembrement général de Mandres-sur-Vair, faits en 1723, «de ce qui a esté distribué aux sieurs religieux de Chaumousey». — Déclaration des biens de Saint-Remimont faite par les fermiers de l'abbaye (1733). — Quittance délivrée aux chanoines réguliers de Chaumousey des cens qu'ils devaient à la commanderie de Norroy-sur-Vair, sur des terres du gagnage de Saint-Remimont et du ban de Mandres-sur-Vair ; déclarations de ces dernières (1727, 1729). — Baux du gagnage de Saint-Remimont (1658-1786). — Pièces relatives au bois de Saint-Remimont et reconnaissance des limites de ce bois (1698-1728). — Pièces d'un procès intenté par les chanoines réguliers à Pierre Marchandot, chirurgien à Saint-Remimont, fermier du gagnage, qui avait dégradé des bois non compris dans son bail, et avait refusé de donner le pied-terrier du gagnage, comme il y était tenu à la fin de son bail (1727-1730).

**SANCHEY.** — Vente à l'abbé et au couvent de Chaumousey, pour la pitance, par Jehan, fils «Loie dou Menil desouz lez Forges», de douze deniers toulous de cens à payer aux religieux ou à leur pitancier tous les ans le jour de Saint Etienne, moyennant un florin et demi. Ce cens est à prendre tous les ans sur tous les biens et spécialement sur son héritage de Sanchey (*Sanxey*) (1362, dimanche après la Toussaint). Original parchemin<sup>87</sup>. — Vente à Jacques Barbier, prieur Claustral, et aux religieux de Chaumousey, par Mougeatte de Sanchey, fille de feu Richard de Sanchey, de deux pièces de terre désignées et généralement de tout ce qu'elle possède au territoire de Sanchey, moyennant vingt francs de Lorraine (1557, 5 janvier). — Vente à Claude Grantdis, pitancier de l'abbaye, par Philippe de La Moize de Sanchey, moyennant vingt francs de Lorraine, d'un cens annuel de douze gros assigné sur un pré, au finage de Sanchey (1572, 12 juillet). — Vente à Louys Benoist, prieur claustral et aux religieux de Chaumousey, par George de La Mothe, demeurant à Sanchey, du tiers des deux parts par indivis d'une pièce de terre sise en ce lieu, pour la somme de 17 francs 2 gros 4 deniers de Lorraine (1592, 7 février). — Constitution d'une rente annuelle de 30 livres tournois faite au profit des prieur et chanoines réguliers, par Joseph Cablé, de Sanchey, et sa femme, «pour le sort principal de six cens livres tournois» qui leur ont été précédemment délivrées à Chaumousey (1749). — Reconnaissance d'un cens annuel de trois chapons envers l'abbé de Chaumousey, par Joseph La Chambre et consorts, pour trente six jours de terre qui ont été acensés à George Colin George de Sanchey, le 14 novembre 1625 par l'abbé François Pasticier. Après l'énumération des terres acensées, il est dit que pour la facilité du paiement de ce cens, «on détailleroit les particuliers qui le doivent sans préjudice à la solidité (sic)» ; en conséquence deux des tenanciers payeront chacun un chapon ; le troisième chapon sera payé par cinquièmes et tiers de cinquième (1771). — Copie du pied-terrier énumérant les près de l'abbaye sis à Sanchey (1629). — Baux des terres de Sanchey (1696-1787). — Accord entre les religieux et les héritiers de la veuve Barthelemy Jean Pierre de Sanchey, au sujet du paiement d'un cens assigné sur des terres à Sanchey (1706).

**Châtimont.** Acensement par Jehan de Frasnél, abbé, et le monastère de Chaumousey, au Grand Didier Thiriet, d'Uxegney, demeurant à Bouzey, et à Jehan Mollat, de Domèvres-sur-Avière, des «quartiers de loupvière commencant à la bonne dessus Avière joindante à l'assencement des dessus dits qu'ilz tiennent de Monseigneur le duc en tirant de bonne a bonne entre le boys de Chastymont<sup>88</sup> et lesdits quartiers jusques a la bonne desdits quartiers en tirant aloings de nostre fourest droit a la chausie de l'estang des Sarrazins sans touttefois toucher aux grantz bois, et des ladite chausie en tirant à la vallée du rup des Souchelles qui vient dudit estang des Sarrazins et de celluy Mansuy ainsy qu'il se comporte jusques au quartier de Didier Claude l'aisné, et depuis ledit quartier en montant aloing du rup d'Avière jusques a la bonne devant dite». Les preneurs devront payer à l'abbé, tous les ans, en deux termes, un cens de trois francs et demi (1545, 18 mai et 20 septembre). — Constitution d'un cens de trente gros de Lorraine, au profit de la sacristie de l'abbaye, par Jean de Hault, de Renauvold, moyennant cinquante francs. Le cens est assigné sur les héritages des constituants, sis à Châtimont, Renauvold et bans et finages voisins (1595, 1<sup>er</sup> mai). — Pièces d'une opposition présentée par les prieur et religieux de Chaumousey au «dècri» des immeubles de demoiselle Sabine Chastellain, poursuivie a la requête de Joseph Laurent, amodiateur à Pallegney, aux fins d'être payés de plusieurs sommes, capital et cens, qui leur sont dues (1660-1724).

1362-1787

- Le Tholy, Uxegney, Viocourt et Viviers-le-Gras.

<sup>87</sup> Transcrit au Cartulaire XII H 1.

<sup>88</sup> Bois de Xatimont de la carte d'état major au 1/50 000.

(Liasse). — 18 pièces parchemin, 2 pièces papier, 1 plan.

**LE THOLY.** — Constitution d'un cens de 40 francs, moyennant la somme de 800 francs, passée au profit des religieux de Chaumousey, par Claude Robert, de Bériongoutte, paroisse de Saint-Joseph<sup>89</sup> (1720). — Autre constitution d'une rente annuelle de 12 francs, 6 gros, passée par le même au profit des religieux moyennant deux cent cinquante francs, et assignée sur sa maison nouvellement bâtie au-dessous du pré de Beriongoutte (1721).

**UXEGNEY.** — Acensement par Jehan, abbé, et le couvent de Chaumousey, à Jehan dit Channeil, à Thiéri et à Paureit, frères, d'Uxegney, du pré appelé le *Dismeil* et de celui qui appartient au voué de Darnieulles, moyennant un cens annuel de trois sous toulois et de quatre chapons (1309, «lou diemonge apriez leutave de lai nativitei saint Jehan Baptiste»)<sup>90</sup>. — Lettres d'accompagnement par moitié entre Anthoine Goudart, de Darnieulles et Thiriôt, de Chaumousey, pour un pré, sis en *Corbel*, ban d'Uxegney. Anthoine avait pris à cens de l'abbaye de Chaumousey ledit pré moyennant un cens annuel de six gros de Lorraine et un chapon, dont trois gros devaient être payés à la pitance et le reste à l'aumônerie. Anthoine reconnaît que, faute de paiement, les arrérages se montent à trente gros. Thiriôt devra payer quinze gros argent comptant à la pitance ; Anthoine acquittera les autres quinze gros et les chapons d'ici la fête de la Nativité saint Jean-Baptiste prochaine, sous peine d'être «privei et depossessionnei dudit prey totalement a tousiourmaix lui et ses hoirs». De plus les deux associés s'engagent à payer régulièrement à l'avenir tous les ans les six gros et les chapons à la pitance et à l'aumônerie, sous peine de la même sanction (1461, 18 janvier). Deux expéditions sur parchemin de la même pièce. — Vente par Jehan Poiroux, de la Thillouze, au Grant Poiresson, de Domjulien, pour trois francs douze gros de Lorraine, d'un pré sis à Bertraménil (*Bertramengnil*), finage d'Uxegney. Cette vente eut lieu le 12 mai 1460, mais l'acte, en raison de la mort du notaire qui l'avait reçu, ne fut expédié qu'en octobre 1464. — Vente à l'abbaye par Jehan de Rawon, charpentier, demeurant à Epinal, de différents héritages sis à Uxegney : «cinq andains»<sup>91</sup>, «desoure la fontenne de Souxei» ; la moitié d'un quartier à *Souxei* ; la moitié d'une «tielle» de pré au même lieu ; trois «endains de preix» à la *Lauxeire* ; la moitié du champ «sur la fontenne dudit Soixei» ; une part de meix «sessus le breux» de Chaumousey ; une partie du champ au-dessus de *Bernalmollin* ; une partie de champ «ensans le grans champs de la Fosse», et généralement tout le «remanant» de tous ses héritages. La vente a été faite moyennant la somme de sept francs et demi (1489, 19 décembre). — Vente à l'abbé Philippe de Craincourt par Didier Mossu, de Domèvre (*Dompnievre*) et consorts, d'un pré, au finage d'Uxegney, à la *Paelle Havezet*, sous la fontaine des Forges, pour dix francs douze gros et quatorze gros de vins (1496, 24 mai). — Accord entre les religieux de Chaumousey et Lourens le Lymosin, de Darnieulles, par renonciation de ce dernier, au sujet de trois pièces de pré sises au finage d'Uxegney (*En la Croixeniere, en la Xavée et en Wallbanfaing*) que le dit Lourens prétendait lui appartenir à cause de sa femme (1504, 11 juin). — Vente par Jaicot Authenel, des Forges, et consorts, à Sébastien Wichard, prêtre, chanoine de Saint-Gœry d'Epinal, d'une pièce de terre arable sise au finage des forges, ban d'Uxegney, lieu dit *on Vertillet*, pour la somme de dix francs de Lorraine (1530, 2 avril). — Vente par Jehan Deyviller, d'Uxegney, à Jehan Cawet (?), lieutenant de sonrier de l'église de Remiremont, d'un prés sis *Ez Treixes*, finage d'Uxegney, pour la somme de six francs douze gros de Lorraine (1531, 24 février). — Acensement par les religieux de Chaumousey, à Jehan Richard, d'Uxegney, a lieu dit *Es Allevantfaings*, moyennant un cens annuel de quatre blancs de Lorraine, payable au pitancier de l'abbaye (1557, 19 avril). — Acensement par les mêmes, à Jehan Barrouel, Rumory (?) de l'Hospital, Nicolas Huel, d'Uxegney, et leurs comparsonniers, de plusieurs pièces de pré à Uxegney, moyennant un cens annuel de six gros de Lorraine pour le pitancier (1557, 19 avril). — Autre acensement par les mêmes à Colin François, de Thaon, Anthoine Mignollet d'Uxegney et leurs comparsonniers, d'une pièce de pré à Uxegney, moyennant un cens annuel de quatre blancs pour le pitancier (1557, 19 avril). Les terre qui font l'objet des trois acensements qui précèdent étaient retournées à l'abbaye «par faute de cens non payé l'espace de trois ans». — Amodiation par François Pasticier, aumônier de Chaumousey, à Nicolas Jacot d'Uxegney, pour une partie, à Gœry Demengel et Jean Mareschal, à Colas Jean Colette et Pierre Masson, à Colas Claudel le jeune et Claudon, son frère, pour d'autres parties, de

<sup>89</sup> A la demande des habitants des *Arrentès de Saint-Joseph*, auj. le Tholy, une paroisse fut érigée le 16 décembre 1663, qui fut desservie par un chanoine régulier et dépendit de l'abbaye de Chaumousey.

<sup>90</sup> Cet acte ne figure pas au cartulaire.

<sup>91</sup> De *Andena* : mesure au pas, «tantum spatii quantum qui divaricatis cruribus dimetiatur» (Du Cange).

tous les prés et terres possédés par l'aumônerie aux ban et finage d'Uxegney ; les preneurs paieront annuellement et solidairement quarante francs de Lorraine, pour les prés, et, pour les terres, cinq paires de grains, froment et avoine par moitié (1577, 30 mars). — Obligations consenties par Claude Jacob, laboureur à Uxegney, au profit de Joseph Sauvage, conseiller du roi au bailliage d'Épinal (1693), et de Bernard Bexon, conseiller de l'hôtel de ville d'Épinal (1700). — Reconnaissance et abornement d'un canton de terre, dit *Chaty*, au ban d'Uxegney, appartenant à François Hugin, général des chanoines réguliers et abbé de Chaumousey (1733, 14 mars). Plan en couleur joint à l'abornement.

**VIOCOURT.** — Pied-terrier des héritages sis au ban et finage de Viocourt, qui appartiennent à l'abbaye (1718).

**VIVIERS-LE-GRAS.** — Reconnaissance d'un arriéré de cens dû par Paul François, de Viviers, pour le gagnage qu'il tenait de l'abbaye (1704).

1309-1733

- Vouxeu.

XII H 30

(Liasse). — 4 pièces parchemin, 97 pièces papier.

**VOUXEY, Courcelles et Dolaincourt.** — Acensement par Claude de Fresnel, abbé de Chaumousey, à Jehan Friard, prêtre, curé de Vouxeu, pour trois gros de Lorraine de cens annuel, d'une «place maizière», à Vouxeu entre la maison de cure et la ruelle qui va de Vouxeu à Dolaincourt (1565, 20 mars «avant Pasques»). — Acensement par l'abbé François Pasticier et Robert Clerc, aumônier de l'abbaye, à plusieurs habitants de Courcelles, d'une pièce de terre labourable pour être mise en nature de vigne, sise au finage de Courcelles, sous le cens annuel de quatre gros (1611, 22 février). — Aveu et dénombrement pour Vouxeu, fait par l'abbé Antoine de Lenoncourt en la Chambre royale de Metz : «A Voucheu, office de Chastenoy, evesché de Toul, j'ay les deux tiers des gors dixmes de toute la paroisse, j'y ay en cens environ cinq frans ; j'ay un gagnage à Dolaincourt, mesme paroisse, de soixante et un jour de terre, dix-huit fauchées de prez ; il m'est dheu audit lieu environ trois frans de cens annuel, deux poules, dix œufs, cinq sols, et à Courcelles, mesme paroisse, une poule, dix œufs ; j'ay droit de collation en tout temps de la cure dudit Vouxeu» (1681, 2 janvier). — Pieds-terriers, reconnaissances, déclarations de terres et de cens des gagnages de l'abbaye sis aux bans et finages de Vouxeu, Dolaincourt, Courcelles, Balléville et Châtenois (XVI<sup>e</sup> s.-1790).

**Cures de Vouxeu, dîmes.** — Concession à l'abbaye de Chaumousey par le duc Thiébaud du droit de patronage de l'église de Vouxeu (1216) ; concession de l'église elle-même à la même abbaye par l'évêque de Toul Garin (1229, octobre), et par l'archidiacre de Toul Formar (1229, décembre). Trois copies des trois actes, dont, deux, collationnées, sont datées de 1702 et 1703. Toutes sont extraites du cartulaire<sup>92</sup>. — Copie des bulles du pape Paul IV, pour la cure de Saint-Laurent de Vouxeu, en faveur de François Baille, cleric du diocèse du Mans (1555, 7 des calendes de juin. Copie du 3 octobre 1556). — Nomination à la cure de Vouxeu par l'abbé et les religieux de Chaumousey, de Claude Cochon, prêtre, curé de Rebeuville (1660) ; — Accord entre Claude Cochon et François de Bernier, prêtre, seigneur de Racécourt, curé d'Ambacourt, tous deux pourvus de la cure de Vouxeu (1660) ; — Requête présentée par Claude Cochon à Malcuyt, officier du marquisat de Removille, afin d'être mis en possession réelle et actuelle du temporel de la cure de Vouxeu (1661). — Traité passé entre Scipion-Jérôme Begon, évêque de Toul, et l'abbé de Chaumousey Nicolas Verlet, au sujet des cures dépendant de l'abbaye : Vouxeu, Ménil-en-Xaintois, Darnieulles, Dommartin-les-Vallois, ne pourront être possédées que par des chanoines réguliers à la nomination de l'abbé ou des religieux ; les cures de Bauffremont, Gircourt-lès-Mirecourt, Certilleux et Orquevaux seront à la collation de l'évêque qui y mette des prêtres séculiers (1724). — Présentation par le chapitre de Remiremont de Nicolas Toussaint, à la cure de Vouxeu, vacante par la mort du curé Henri Rivard (1733). — Nomination à la cure de Vouxeu, après la mort de Nicolas Toussaint, de Jean-François Duquesnoy, chanoine régulier, et prise de possession (1773-1774). — Déclaration des revenus et des charges de la cure de Vouxeu, faite par Nicolas Toussaint.

**Eglise.** — Visites et marchés pour les réparations et la couverture de la nef de l'église de Vouxeu (1678-1686).

<sup>92</sup> XII H 1, p. 20, 23. La provenance de ces copies montre que nombre de pièces originales, que le notaire Nicolai avait sous les yeux dans la première moitié du XV<sup>e</sup> siècle, n'existaient plus moins de trois siècles plus tard.

**Dîmes.** — Mémoires et consultations sur les dîmes de Vouxei, et particulièrement sur la dîme de pommes de terre (XIII<sup>e</sup> s.). — Etat des terres des bans de Courcelles, Dolaincourt et Vouxei dont la dîme appartient *nuement* au curé de Vouxei «tant dans les usaires communaux, jardins, que dans les vignes converties en terres arables», fait par Joseph Verlet, procureur de l'abbaye (1737). — Baux des dîmes et du gagnage de Vouxei (1660-1789). — Pièces concernant le rapportage ; procès entre l'abbé de Chaumousey, le commandeur de Robécourt, le curé de Vouxei, d'une part, et le curé de Houéville, d'autre, d'où il ressort que les décimateurs de Vouxei ont le droit de rapportage sur les bans voisins de celui de Vouxei (dont Houéville), tandis que le curé d'Houéville ne l'a pas sur le ban de Vouxei (1607-1620). — Mémoire (imprimé) pour Henry Rivard, curé de Vouxei, contre les habitants de Vouxei, Imbrecourt, Courcelles et Dolaincourt, au sujet de la dîme de poulets (1709). — Pièces d'un procès entre les abbés de Chaumousey Gérard du Haultoy et François Pasticier, d'une part, et les curés de Vouxei, Jean Friart, Guillaume Guarin, Nicolas Chameroie et Jean George, d'autre, au sujet de la grange aux dîmes de Vouxei. Les prédécesseurs du curé Jean Friart et lui-même s'étaient appropriés indument une place *maizière* près de la maison de cure, où se trouvait la grange des abbés, et avaient fait édifier un bâtiment en forme de tour carrée, au grand préjudice et dommage du sieur abbé (1571-1617). — Assignation contre Elphe Chaptel de Dolaincourt, qui avait refusé le paiement d'une rente d'une poule et dix œufs, assignée sur une chenevière sise à Dolaincourt, lieu-dit *aux Chamvres* (1608, 4 mars). — Lettre de Collenel, de Neufchâteau, à M. Alba, avocat à Mirecourt, au sujet de difficultés survenues entre les *grangiers* de Dolaincourt et certains particuliers de Vouxei (1670).

XII H 31

(Liasse). — 1 pièce et 2 cahiers de 8 et 10 feuillets parchemin, 3 cahiers de 8, 8 et 7 feuillets papier, 9 plans.

**Moulin ; bois.** — Acte par lequel Drans dit Gormans, de Barbonfaing (*Barbomfen*) déclare avoir «retenu et amousenei» de l'abbé et du couvent de Chaumousey, le moulin de Thiélouze (*Tyelouse*), pour douze ans, avec toutes ses dépendances, pour la somme de cinq resaux de seigle et deux chapons, à payer annuellement le jour de Saint-Etienne, lendemain de Noël, au pitancier de l'abbaye ou à son commandement ; le preneur devra entretenir le moulin pendant toute la durée de son bail, et à l'expiration de celui-ci, le rendre sans débat aux religieux. L'acte fut scellé par Gérart, curé de Girancourt, et par Hue, curé de Gorhey (13[.]5, janvier)<sup>93</sup>.

**Bois de l'abbaye.** — Arrêt du Conseil royal des finances relatif au quart de réserve et au règlement de coupe dans les cantons de Truzey, fondfontaine ou forêt derrière l'abbaye, et de la Comtesse, sis dans la gruerie de Dompaire (1740, 7 mars) ; — Plans particuliers des cantons de Truzey et de Fondfontaine (sans date ni nom d'auteur) ; — Visite et reconnaissance des bois de Saint-Remimont, Joliot, de Giévaux et de la Grange, sis dans les grueries de Mirecourt et de Neufchâteau, aux fins d'établissement du quart de réserve et du règlement de coupe (1743, décembre) ; — Carte générale de ces bois, dressée en 1744 par J. N. Dubois, peintre et géomètre du bailliage de Vosges, résidant à Mirecourt ; — Plans particuliers de chacun des cantons (sans auteur ni date) ; — Arrêt du Conseil royal des finances et commerce concernant le quart de réserve et le règlement de coupe dans les cantons de bois qui précèdent (1745, 7 août). — Visite et reconnaissance des bois d'Estrennes, du Mesnil, d'Ambacourt, de Lambeau, en vue du quart de réserve et de la coupe (1743, octobre-décembre) ; — Plan général de ces bois par Dubois (1744). — Procès-verbal d'abornement et divisions de coupe de la forêt de Flavaucourt (1756, juillet) ; plan du bois dit les Eteux, seigneurie de Flavaucourt, dressé en juillet 1756 par Ignace Pierrot, géomètre de la maîtrise des eaux et forêts de Mirecourt.

XIV<sup>e</sup> s.-1756

XII H 32

(Liasse). — 2 cahiers de 18 et 16 feuillets papier.

**Inventaires.** — «Inventaire sommaire des titres, papiers, documens, renseignemens concernans la propriété, les droits, revenus et charges des manses abbatiale et canoniale de l'abbaye de Chaumousey dressé par nous, prieur et chanoines réguliers de ladite abbaye, en exécution du décret de l'Assemblée nationale, lesquels titres inventoriés sont actuellement dans l'archive de ladite abbaye et forment des liasses intitulées comme il sera dit au présent inventaire» (1790). — «Etat des baux, titres et papiers au profit des chanoines de Chaumousey et remis par M. Bracq, procureur, au receveur du district d'Épinal, conformément à la délibération du directoire du département des Vosges» (1790).

1790

<sup>93</sup> La pièce est fortement pelurée en maints endroits. Elle n'est pas transcrite au cartulaire.